

ERYTHEIA

REVISTA DE ESTUDIOS BIZANTINOS Y NEOGRIEGOS

37 - 2016



SEPARATA

ÍNDICE

P. YANNOPOULOS, Jean, disciple de Grégoire le Décapolite	9
S. KYRIAKIDIS, The battle exhortation in Byzantine historiography (10th-12th centuries)	19
D. KRAUSMÜLLER, Aristotle in Cappadocian Garb: the Trinitarian Speculation of Nicetas Stethatos and Leo of Calchedon	37
V. GERHOLD, Empereur, Église et aristocratie laïque : les enjeux politiques dans la consolidation dynastique des Comnènes	55
J. M. FLORISTÁN, Sociedad, economía y religión en las comunidades griega y albanesa de Nápoles y Sicilia: nuevos documentos inéditos	127
K. GIAKOURIS, Self-identifications by Himarriots, 16 th to 19 th Centuries . . .	205
M. CURNIS, La <i>Politica</i> di Aristotele tra Michele Efesio e Demetrio Petrizzopulo	247
E. AYENSA, Una canción popular griega traducida al español por Juan Valera .	301
H. GONZÁLEZ-VAQUERIZO, <i>Geranos</i> : danza y muerte en la <i>Odisea</i> de Nikos Kazantzakis	319
Μ. Γ. ΒΑΡΒΟΥΝΗΣ, Η «Επιτροπή Ποντιακών Μελετών» και οι τοπικές σπουδές στην Ελλάδα	341

Recibido: 02.04.2016

Aceptado: 07.05.2016

Empereur, Église et aristocratie laïque : les enjeux politiques dans la consolidation dynastique des Commènes

Victoria GERHOLD
IMHICIHU-CONICET
victoria_gerhold@hotmail.com

RÉSUMÉ : Dans cet article nous revenons sur les facteurs politiques permettant à Alexis I^{er} Comnène de consolider son ascendant sur l'État byzantin. Nous nous attardons ainsi sur les rapports établis parmi le pouvoir impérial, l'Église et l'aristocratie laïque entre la fin du XI^e siècle et le début du XII^e siècle dans le but de réexaminer le processus de consolidation dynastique des Commènes et leur redéfinition des dynamiques sociales au sein de l'Empire.

MOTS-CLÉ : Alexis I^{er} Comnène, aristocratie laïque, aristocratie ecclésiastique, consolidation dynastique, ecclésiologie.

ABSTRACT: In this article we go back over the political factors that allowed Alexios I Comnenus to consolidate his control over the Byzantine state. We focus on the relationship established among the emperor, the Church and the lay aristocracy in order to reexamine the process of dynastic consolidation of the Comneni and their redefinition of social dynamics within the Empire.

KEYWORDS: Alexios I Comnenus, lay aristocracy, ecclesiastical aristocracy, dynastic consolidation, ecclesiology.

Le règne d'Alexis I^{er} Comnène peut être considéré comme l'un des grands points d'inflexion de la période méso-byzantine. D'un côté, cet empereur réussit à fonder une dynastie qui régna pendant plus d'un siècle et qui, même après sa relégation politique, resta une source d'inspiration pour les familles

aristocratiques qui parvinrent à occuper le trône byzantin. De l'autre côté, il se trouva à l'origine d'un certain modèle d'Empire, dont plusieurs traits allaient influencer à long terme le développement politique et sociale de Byzance. Le succès d'Alexis Comnène n'est pas facile à comprendre, d'autant plus qu'il est fondé sur une articulation complexe entre le pouvoir impérial et l'Église au sein de l'État. Tout au long des pages suivantes, nous allons revenir sur certains aspects de ce règne, dont plusieurs nuances restent encore imparfaitement cernées.

I.- ALEXIS I^{er} ET L'ARISTOCRATIE LAÏQUE

Les circonstances adverses dans lesquelles Alexis I^{er} parvint au trône byzantin sont bien connues. Au début de la révolte comnénienne de 1081, la proclamation de deux autres prétendants gêna les aspirations d'Alexis : parmi le nombre de familles qui pouvaient revendiquer le trône il y eut un prétendant du clan des Synadenoï – Nicéphore, l'héritier choisi par l'empereur Botaneiatès – et un autre du clan des Mélissènoï – appelé également Nicéphore, et beau-frère d'Alexis –. Même à l'intérieur du clan Comnène, le choix du prétendant n'était pas évident, et il y avait des raisons pour supposer qu'il tomberait sur Isaac, l'aîné du clan depuis la mort de Manuel, qui se trouvait lointainement lié à l'empereur Botaneiatès grâce à son mariage avec une cousine de l'impératrice Marie d'Alanie.

Malgré tout, l'avènement d'Alexis se concrétisa finalement et, ce qui est plus significatif, il constitua le début d'une dynastie qui allait se prolonger pendant un siècle. Cette dernière réussite, obtenue là où de nombreux empereurs et prétendants du XI^e siècle avaient échoué, a attiré à juste titre l'intérêt sur les raisons politiques qui permirent à Alexis I^{er} de consolider sa place à la tête de l'État. Le sujet a été assez discuté ; il suffira de revenir ici sur certaines idées centrales qu'il est toujours intéressant de considérer.

1.1. La consolidation au pouvoir

Jusqu'à présent, c'est la présence du clan familial de l'empereur autour du pouvoir qui reste l'argument le plus répandu afin d'expliquer le succès dynastique d'Alexis I^{er} et de ses descendants. On a supposé, dans ce sens, que

la trame d'unions matrimoniales disposée par Anne Dalassène et plus tard par Alexis lui-même aurait établi les bases d'une alliance parmi les clans les plus importants de l'Empire, ce qui aurait dissuadé l'aristocratie de rivaliser pour le pouvoir et l'aurait, au contraire, incitée à identifier ses intérêts avec ceux du régime existant¹.

La concentration du pouvoir dans sa propre famille, perceptible dans la création d'une nouvelle hiérarchie de cour, dans l'assignation de rétributions publiques et, ce qui est plus important, de responsabilités effectives sur le contrôle du territoire² aux parents de l'empereur, aurait mené ainsi à une sorte de « privatisation » de la sphère publique de l'État, à l'identification de l'Empire avec une famille et à l'association de la légitimité dynastique au seul droit du sang³. Il ne se serait agi, enfin, que du succès des empereurs essayant de s'identifier complètement avec l'État impérial.

Les problèmes du modèle explicatif qui voit dans la famille étendue le fondement du succès comnénien au pouvoir ne sont pourtant pas passés inaperçus. On a signalé, en effet, les limitations inhérentes à la dépendance familiale au fur et à mesure que le clan devenait plus grand et qu'il se subdivisait en de nombreuses branches parallèles. Cette tendance, associée surtout au règne de Manuel I^{er}, n'aurait fait que renverser l'avantage initial des alliances familiales, puisque l'empereur perdait progressivement contact avec les membres du clan et devenait ainsi un objectif potentiel de contestation⁴. En fait, il a été démontré qu'il ne faut pas attendre jusqu'à l'avènement de Manuel I^{er} pour voir le début de ce processus, puisque la vulnérabilité de l'empereur face à la politisation familiale est évidente dès la naissance même de la dynastie Comnène. Le fait d'être le beau-frère d'Alexis n'avait pas empêché Nicéphore Mélissènes de faire sa proclamation en 1081. Dans la décennie suivante, en 1092, Jean Comnène – neveu d'Alexis par son frère Isaac – fut accusé d'organiser une conspiration depuis son poste stratégique de *doux* de Dyrrachion. L'événement, dû peut-être à la naissance de Jean, fils aîné de l'empereur, qui était devenu une menace pour tous ceux qui pouvaient avoir aspiré à la

¹ CHEYNET (1996) : 372-7.

² CHEYNET (1996) : 359-77 ; MAGDALINO (1993) : 180-206 ; (1996) ; ANGOLD (1997) : 129-48 ; (2008) : 612-613, 619 ; TREADGOLD (1997) : 612-3 ; KALDELLIS (2007) : 233-4.

³ DAGRON (1996) : 34.

⁴ ANGOLD (1999) : 262 ; MAGDALINO (1993) : 190 ; KALDELLIS (2007) : 234.

succession impériale⁵, révéla par ailleurs d'autres ressentiments familiaux. L'attention a été attirée sur l'attitude du *sébastokrator* Isaac Comnène, qui défendit son fils des accusations en déclarant qu'Adrien Comnène – son frère, ainsi que celui de l'empereur – et Nicéphore Mélissènos étaient coupables de diffamation⁶. Ses mots ont une importance particulière si nous admettons qu'Adrien aurait été au courant du complot de Diogénès vers 1094⁷, complot auquel un autre beau-frère d'Alexis – le *panhypersébate* Michel Tarônites – se trouva également mêlé. Enfin, Grégoire Tarônites, fils de ce dernier, se révolta contre l'empereur depuis son poste de *doux* de Trébizonde.

Il faut prendre en compte, par ailleurs, que la révolte de Diogénès – soulevée sans doute elle aussi par le couronnement du porphyrogénète Jean – eut lieu même si Diogénès était lié au clan des Comnènes par le mariage de sa demi-sœur Zôè Doukaina avec Adrien Comnène et de son demi-frère Constantin Diogénès avec Théodora Comnène, sœur de l'empereur. Il faut signaler, de la même façon, le cas de l'ex impératrice Marie d'Alanie. Bien qu'étant la mère adoptive d'Alexis, et même si son fils Constantin était le fiancé d'Anne, première-née de l'empereur, sa complicité – et celle de Constantin lui-même – dans l'un des complots semble assez claire. Le comportement de Marie peut être expliqué à la lumière du déplacement politique de son fils, mais son silence complice, sinon sa participation, dans les intrigues familiales est particulièrement intéressant parce qu'il attire l'attention sur le rôle du clan des Doukai.

1.2. L'opposition des Doukai

Les désaccords, les querelles même, entre Alexis I^{er} et son impératrice ont été souvent signalés. De la même façon, on est fréquemment revenu sur les oppositions internes qui divisèrent la famille impériale au moment de la succession en 1118. Malgré tout, on tend à placer la fin de l'opposition Comnène-Doukas au moment du mariage d'Alexis et Irène, ou, en tout cas, au moment du couronnement d'Irène comme impératrice en 1081. Les troubles du ménage impérial à partir de ce moment-là, troubles dont le caractère politique

⁵ C'est l'avis de Frankopan (2007 : 17) et de Cheynet (1996 : 368). Ce dernier souligne que le *doux* de Dyrrachion était le fils aîné du frère aîné d'un empereur régnant, un argument qui allait soutenir des aspirations au trône au XII^e siècle.

⁶ Anne Comnène, *Alexiade*, VIII.VIII.3. Cf. FRANKOPAN (2007) : 20.

⁷ Les arguments de Frankopan à cet égard sont très suggestifs (2007 : 20-32).

est évident, n'ont pas été perçus, pour la plupart, comme un obstacle à la coopération entre les clans des Comnènes et des Doukai.

Le comportement de l'impératrice Irène Doukaina reste cependant très révélateur. Il est inutile de revenir sur les détails de son accès au trône, mais il faut rappeler que les circonstances qui associèrent le clan des Comnènes à celui des Doukai furent assez complexes⁸. Même si Irène devint finalement impératrice – contre l'express désir des Comnènes –, le clan des Doukai, représenté au pouvoir par la ligne féminine, occupa une position subordonnée dans la hiérarchie impériale, et il n'est pas évident qu'il ait accepté volontiers ce nouveau statu quo⁹. Il semblerait, en fait, qu'Irène avait des desseins politiques qui n'étaient pas ceux des Comnènes – une impression bien soulignée par l'utilisation de son patronyme dans ses sceaux et dans sa signature¹⁰ –, et qu'elle était tout à fait prête à travailler pour les intérêts de son clan. Voilà pourquoi Alexis, qui se serait sans doute bien aperçu de la situation, doutait de la loyauté de son impératrice : la soigneuse supervision sous laquelle Irène était mise et son obligation d'accompagner l'empereur en campagne, dont Anne Comnène offre des justifications assez invraisemblables, sont illustratives de la fragilité de l'entente¹¹. Les efforts d'Alexis pour éloigner l'impératrice de la capitale quand il en était absent et la délégation de la régence sur ses parents les plus proches – sa mère Anne Dalassène, son frère Isaac –, tous membres de son clan, auraient été dus à la même raison qui avait motivée Constantin X à prendre de soupçonneuses précautions pour la succession : la méfiance envers le clan de son épouse.

Les raisons pour lesquelles Irène aurait voulu agir contre les intérêts de l'empereur restent parfois spéculatives, mais c'est sans doute dans le contexte plus général du clan des Doukai que l'on devrait essayer de les comprendre. Il faut remarquer, dans ce sens, que pour les Doukai le couronnement de Jean Comnène comme coempereur impliquait le déplacement de Constantin Doukas, le membre du clan qui possédait les droits les plus évidents pour aspirer au trône impérial. Il est vrai, bien entendu, que Jean Comnène était lui-

⁸ Angold (1997 : 125-9) offre un résumé de ces circonstances.

⁹ Cf., cependant, MAGDALINO (1993) : 203.

¹⁰ Cf. GARLAND (1999) : 286 [n. III]. Eudocie Makrembolitissa, de son côté, avait changé son patronyme par celui de son époux, même si elle appartenait aussi à un clan important. Pour la signature d'Irène Doukaina, cf. GAUTIER (1985) : 10, 137.

¹¹ GARLAND (1999) : 196-7.

même un Doukas par sa mère, et que, sous son règne, les Doukai seraient toujours représentés sur le trône impérial, mais cette représentation n'était qu'indirecte¹² et fort peu susceptible de servir aux intérêts du clan. Les Doukai devaient comprendre, en fait, qu'ils ne pouvaient attendre qu'une relégation politique graduelle dans les successives générations à venir.

Dans ce cadre, il semble clair que la naissance de Jean Comnène et la mort de Constantin le porphyrogénète – arrangée peut-être par Alexis lui-même – forcèrent les Doukai à repenser leur avenir politique. La progressive consolidation des Comnènes après l'échec des complots de Constantin Doukas et de Nicéphore Diogénès impliquait que la succession impériale allait tomber sur l'un des enfants d'Alexis, et, par conséquent, le choix de cet héritier ne pouvait pas être indifférent aux Doukai. Il semble évident, en fait, que l'élection de l'héritier était à l'origine de la mésentente du ménage impérial, c'est-à-dire, de la mésentente entre les Comnènes et les Doukai.

Quels furent donc les traits principaux de cette concurrence pour la succession impériale ? Nous n'en avons, malheureusement, que des faibles indices, mais ils suffisent à nous donner une idée générale. Jean Zónaras suggère qu'Irène Doukaina se trouvait écartée des décisions politiques jusqu'au point de ne pas être consultée sur les mariages de ses enfants¹³ ; ce témoignage n'est pas difficile à accepter, d'autant plus qu'une telle mesure était nécessaire aux Comnènes étant donné l'importance que les mariages des enfants et des neveux impériaux possédaient pour la consolidation du clan. Mais il y a des raisons de penser que même si Irène ne participait pas au choix des époux royaux elle était capable d'influencer les événements. Pour analyser son comportement il faudrait que nous nous demandions, tout d'abord, si Irène était véritablement d'accord avec le couronnement de son fils Jean au lieu du porphyrogénète Constantin Doukas. On tendrait à donner une réponse affirmative, puisque Jean était son fils tandis que Constantin était un cousin lointain¹⁴, mais cette réponse ne s'accorderait pas très bien avec une compréhension d'Irène en tant que figure politique : il faut insister, en effet, sur les indices suggérant qu'Irène

¹² Étant une représentation par ligne féminine et partagée par le clan Comnène.

¹³ Zónaras, pp. 739-40.

¹⁴ D'après Garland, «another factor in her heightened profile would have been the crowning of her son John as co-emperor in September 1092 – until then the heir to the throne was not even Irene's own son, but Constantine, son of Maria of Alania (the fact that Constantine was her second cousin cannot have made this more palatable) – » (GARLAND [1999] : 194).

était devenue impératrice *grâce à* mais aussi exclusivement *pour* le clan des Doukai. Dans ce cadre, il n'est pas invraisemblable qu'elle ait favorisé le candidat qui était le plus profitable aux intérêts du clan.

Nous pourrions certes douter de l'intérêt que la branche du clan des Doukai à laquelle Irène appartenait – celle qui descendait du César Jean – pourrait avoir eu dans l'accès au pouvoir du porphyrogénète Constantin, qui appartenait à la branche descendant de Constantin Doukas. Les deux branches, en effet, s'étaient quelque peu éloignées depuis le règne de Michel VII, mais il faut prendre en compte que le clan s'était déjà montré uni contre les menaces politiques présentées tout d'abord par Nicéphore Botaneiatès – dont le mariage avec Marie d'Alanie fut le résultat de l'influence de Jean Doukas – puis par les Comnènes – si nous admettons que Marie d'Alanie accepta de s'éloigner de la cour, peut-être à la demande du même César Jean, dans le but d'encourager le couronnement d'Irène Doukaina¹⁵. Il semble, dans ce sens, que les deux branches du clan auraient été prêtes à coopérer pour que l'un de leurs membres parvint à occuper le trône impérial.

Il faut prendre en compte, par ailleurs, que le porphyrogénète Constantin était le seul membre du clan qui pouvait revendiquer des droits dynastiques à la dignité impériale, du moins si on laisse de côté Jean Doukas, déjà âgé, et Constantin Doukas, qui était exilé. Il est compréhensible, dans ce sens, que l'attention de toute la famille se soit concentrée autour de sa figure. En fait, l'ascension au trône de Constantin Doukas et d'Anne Comnène, telle qu'elle était projetée depuis la naissance de la porphyrogénète, aurait représentée non pas seulement la reprise du pouvoir par les Doukai mais aussi la réunification de leur clan : c'est-à-dire, la culmination de toutes leurs ambitions politiques.

La situation interne du clan face aux intrigues de Nicéphore Diogénès contre Alexis I^{er} nous échappe, mais la complicité du porphyrogénète Constantin et de sa mère semble au moins assez claire : la maison du porphyrogénète fut le lieu choisi pour l'un des attentats contre l'empereur, et, après avoir échoué, Diogénès se réfugia dans les domaines de Marie d'Alanie à Christopolis¹⁶. Si on accepte, d'ailleurs, la participation d'Adrien Comnène¹⁷ – frère cadet d'Alexis – dans le même complot, il faudrait penser aussi à la complicité

¹⁵ ANGOLD (1997) : 127.

¹⁶ *Alexiade* II, IX.V.4-5.

¹⁷ FRANKOPAN (2007) : 22-3.

de son épouse, Zòè Doukaina, sœur de l'ancien empereur Michel VII Doukas et tante du porphyrogénète Constantin. Dans ce cadre, le fait que Marie d'Alanie, Constantin Doukas et Zòè Doukaina aient appartenu à la branche du clan descendant de Constantin Doukas pourrait ne pas être une coïncidence.

L'absence – apparente – de descendants du César Jean Doukas dans le complot aurait eu, en fait, une raison d'être. Il faut revenir, tout d'abord, sur la figure de Nicéphore Diogénès : si nous acceptons que le mariage d'Adrien Comnène avec Zòè Doukaina, demi-sœur de Diogénès, avait été arrangé par Diogénès lui-même dans le but de s'attirer la coopération d'Adrien contre l'empereur¹⁸, il est possible de supposer qu'il avait également établi une alliance avec Marie d'Alanie et Constantin sur la base de leur lointaine parenté, dont la liaison était encore une fois Zòè Doukaina. Mais Zòè était également une Makrembolitissa par sa mère, comme l'était aussi Diogénès, et si le complot avait réussi, cela aurait été vers les Diogénai-Makrembolitai que le pouvoir se serait incliné. Or, Zòè, Constantin et l'ex impératrice Marie n'avaient pas beaucoup à perdre, et peut-être quelque chose à gagner, avec un tel changement de régime, contrairement à la branche des Doukai descendant du César Jean – celle d'Irène, Michel et Jean Doukas –, qui était trop proche du pouvoir pour bénéficier d'un bouleversement comme celui-ci, notamment si nous prenons en compte que le seul lien qui les unissait à Diogénès était une lointaine parenté avec sa demi-sœur. S'ils avaient voulu obtenir plus de pouvoir pour leur clan, cela aurait plutôt été à partir de la position qu'ils avaient déjà au côté des Comnènes.

La coopération entre les deux branches du clan des Doukai se serait sans doute affaiblie suite au complot de Diogénès. De toute façon, ce détail perd aussitôt de son importance au vu de la mort de Constantin Doukas et de la chute politique d'Adrien Comnène¹⁹, qui laissèrent à la branche du César Jean toute la responsabilité d'améliorer la position du clan. Pour cette branche, le complot contre la vie de l'empereur n'était pas réellement une option envisageable : il valait mieux, sans doute, essayer de regagner leur ascendant politique en influant les alliances familiales et la succession dynastique. Vu, cependant, qu'Alexis I^{er} avait arrangé tout seul les alliances par mariage, les Doukai se trouvaient forcés d'agir dans les limites déjà démarquées par l'empereur.

¹⁸ FRANKOPAN (2007) : 23.

¹⁹ FRANKOPAN (2007) : 26-30.

C'est parmi les fils d'Alexis et Irène – Jean, Andronic et Isaac –, ou, moins probablement, parmi leurs gendres, que le futur empereur devait être choisi. Dans le cas d'Alexis, l'élection de son fils Jean se vit tout naturellement fondée sur l'ambition d'assurer à son propre clan l'héritage de l'Empire au moyen d'un descendant masculin. Bien évidemment, son clan pouvait rester au pouvoir aussi au travers des filles, mais, à moins qu'elles fussent mariées avec des membres du même clan, le pouvoir se déplacerait vers d'autres familles à la génération suivante. La désignation de Jean comme le successeur choisi d'Alexis n'a, par conséquent, rien d'étonnant ; mais il est, en revanche, assez difficile de comprendre pourquoi Irène Doukaina refusa si décidément la nomination de son fils. On a suggéré, en suivant l'affirmation de Nicéas Chôniatès, qu'elle le jugeait faible et irresponsable²⁰ ; on a suggéré aussi qu'elle intervenait dans la succession dans le seul désir d'avoir une influence en politique²¹ ; on a suggéré, enfin, qu'elle voulait influencer la succession vers le côté des Doukai²². Cette dernière possibilité offre, en fait, un bon point de départ pour comprendre non pas seulement son refus de la nomination de Jean mais aussi sa volonté apparente d'écarter du pouvoir toute la descendance masculine de son mariage avec Alexis. Si Irène avait voulu, en effet, écarter Jean de la succession impériale par seul déplaisir envers lui, elle aurait sans doute soutenu un autre de ses fils – Andronic ou Isaac – pour remplacer son premier-né. En revanche, elle fit en sorte que la succession impériale tombât sur l'un de ses beaux-fils, le César Nicéphore Bryennios.

L'interprétation de ce choix comme une conséquence de la prédilection d'Irène pour sa première-née, ou de l'admiration et de l'amitié qu'elle professait au César, semblent douteuses si on tient compte de la complexité de la situation politique. Il serait plus logique de penser que l'impératrice avait fait quelques considérations stratégiques face à la succession. Ainsi, si le trône devait forcément passer à l'un des descendants d'Alexis, il valait mieux que cela ne fût pas à l'un des descendants masculins, parce que cela entraînerait une rapide dissolution de l'héritage des Doukai²³. Si l'élection tombait sur l'une des filles,

²⁰ Chôniatès, *Historia*, p. 5 ; DIEHL (1921) : 40.

²¹ GARLAND (1999) : 197.

²² Cf., par exemple, ANGOLD (1996) : 406.

²³ Dans les générations suivantes il y eut plusieurs mariages entre Doukai et Comnènes, mais les Doukai furent toujours incorporés dans des lignes secondaires.

les conséquences seraient les mêmes, mais dans ce cas les Doukai auraient atteint un objectif autant artificieux qu'utile : celui de soustraire le trône à l'influence directe des Comnène. Supposé que l'héritage impérial retombât, en effet, sur l'une des filles d'Alexis et d'Irène, la dignité impériale passerait donc à l'un des clans liés par mariage à la famille impériale, tandis que les Comnènes et les Doukai resteraient représentés au pouvoir par la ligne féminine. Dans ce régime hypothétique, les Doukai se trouveraient certainement éloignés du trône, mais leur position ne serait pas plus précaire qu'elle ne l'était déjà sous Alexis Comnène ; les Comnènes, en revanche, auraient perdu la prééminence qu'ils détenaient et leur sphère d'influence aurait été réduite au même niveau que celle des Doukai. De cette façon, le cadre politique se serait équilibré et les deux clans auraient pu à nouveau se faire concurrence pour le contrôle politique dans des conditions semblables.

La préférence qu'Irène montra envers sa première-née ne devrait donc pas être interprétée comme une prédilection capricieuse, mais, plutôt, comme une décision bien réfléchie, d'autant plus qu'Anne était l'épouse du César Nicéphore Bryennios. Dans le contexte établi après les unions matrimoniales décidées par Alexis, l'impératrice avait peu d'options pour établir des alliances politiques. Sa fille Théodora était déjà veuve de Constantin Kourtikios lorsqu'Alexis mourut²⁴ ; Eudocie, auparavant mariée à Michel Iasitès, avait été séparée de lui²⁵ et était entrée dans un monastère ; à part Anne, seule Marie était encore mariée au *panhypersébaste* Nicéphore Euphorbéos²⁶. Des deux gendres, c'était Bryennios qui possédait les caractéristiques nécessaires pour s'attirer la confiance d'Irène, à cause de sa famille²⁷, de son éducation et parce qu'il s'était montré dévoué à l'impératrice²⁸. Au cas où il aurait été couronné comme successeur d'Alexis – ce qu'Anne et Irène essayèrent d'accomplir –, les Doukai auraient eu une certaine

²⁴ *Alexiade*, XV.XI.20.

²⁵ Zōnaras, p. 739.

²⁶ SKOULATOS (1980) : 237-8 [et n. 5].

²⁷ Même si on ne peut mentionner aucune alliance entre les deux clans, il faut souligner que le César Jean Doukas possédait de nombreux biens fonciers en Thrace, lieu d'implantation du clan Bryennios. En outre, le clan des Bryenniioi était un ennemi traditionnel des Comnènes. Alexis I^{er} essaya, bien sûr, de neutraliser cette menace en mariant sa fille avec Nicéphore, mais, vu les sentiments que ce dernier pouvait encore garder envers les Comnènes, il n'est pas invraisemblable qu'il ait fait une alliance avec les Doukai dans le but d'écarter les Comnènes du pouvoir.

²⁸ Cf. PATLAGEAN (2007) : 141-2.

influence sur le nouvel empereur, au point d'obtenir sans doute un avantage face aux Comnènes sous le nouveau régime.

Le choix d'un héritier – d'une héritière, dans le cas d'Irène – n'était en tout cas que le début du processus conduisant à la succession. Que savons-nous de concret, en effet, sur les mesures prises pour rendre ce choix effectif ? Michael Angold a signalé que la compétition pour la succession se déclara ouvertement en 1112, lorsque l'empereur tomba gravement malade²⁹. Le fait qu'Anne Comnène ait caché cet épisode, connu par le seul témoignage de Zōnaras³⁰, suggère en fait qu'il doit avoir été un moment significatif dans sa confrontation contre son frère Jean. Pendant la maladie de l'empereur, si grave que l'on attendait un dénouement proche, Irène Doukaina semble avoir gagné assez d'influence politique, sans que l'on puisse bien s'expliquer la raison ni les circonstances de cet accès au pouvoir. En considérant les événements, Angold a suggéré que cette délégation du pouvoir à l'impératrice aurait été une décision d'Alexis lui-même³¹, mais cette hypothèse présente quelques problèmes.

En premier lieu, la préférence d'Alexis I^{er} pour son premier-né – couronné par son père à Sainte-Sophie lorsqu'il avait cinq ans, en 1092, et béni par le patriarche Nicolas Grammatikos comme héritier de l'Empire en 1111³² – rend difficile d'accepter qu'il n'ait pas délégué le pouvoir à Jean lui-même, qui aurait eu autour de 25 ans à l'époque. En deuxième lieu, Alexis connaissait sans doute trop bien la disposition politique des Doukai et la faveur qu'ils montraient envers le César Bryennios pour leur faire confiance dans un moment de faiblesse politique du clan Comnène. En troisième lieu, le fait que l'empereur n'ait jamais délégué du pouvoir à l'impératrice avant 1112 et n'ait confié les régences qu'à sa mère Anne Dalassène et à son frère Isaac rend difficile d'accepter qu'il ait changé si soudainement de conduite. Il semble plus naturel d'admettre que la prise du pouvoir par les Doukai en 1112 se soit produite contre la volonté d'Alexis Comnène.

²⁹ ANGOLD (1996) : 402-3.

³⁰ Zōnaras, pp. 751-2. La datation de la maladie d'Alexis, d'après les indications de Zōnaras, a été établie par Angold (1996 : 403).

³¹ Il suggère qu'Alexis aurait voulu suivre le précédent de Constantin X et d'Eudocie Makrembolitissa, en établissant son épouse comme régente pour son fils Jean. Mais, si on tient compte des malheureuses conséquences de l'arrangement de Constantin X, il est douteux qu'Alexis ait voulu suivre un tel exemple. Cf. ANGOLD (1996) : 404.

³² ANGOLD (1996) : 403.

Michel Angold a signalé, en outre, que c'est après les événements de 1112 qu'Alexis commença à emmener avec lui l'impératrice lorsqu'il partait en campagne³³ : sa santé récupérée, l'empereur partit pour le Chersonèse thracien en compagnie d'Irène, et, lorsque l'impératrice dut retourner à la capitale à cause d'une maladie, Alexis y retourna aussi immédiatement après ; l'automne suivant, lorsque l'empereur partit au mont Papikion, Irène fut une fois de plus emmenée avec lui. Le fait que ces mesures aient été destinées à isoler l'impératrice de l'administration constantino-politaine semble assez clair³⁴, mais cette méfiance ne se comprend pas bien si on affirme que peu de temps avant Alexis avait fait grande confiance à son épouse, jusqu'au point de lui déléguer le pouvoir : bien au contraire, l'étroite surveillance de l'impératrice après le rétablissement d'Alexis réaffirmerait qu'Irène avait joué un rôle non voulu et plutôt dangereux pour les Comnènes pendant la maladie de l'empereur.

En 1115, certains événements très obscurs semblent avoir eu également des rapports avec la succession impériale. Alexis semblerait avoir concédé à cette époque un certain pouvoir à Irène et au César Bryennios, sans doute à cause de quelque besoin impérieux qui nous échappe, mais la situation fut une fois de plus rétablie en faveur des Comnènes. Et pourtant, la coopération entre les Bryennioi et les Doukai resta une menace jusqu'à la fin du règne. Nous savons, certes, qu'Alexis n'eut jamais l'intention de couronner Bryennios – « tous les Romains riraient aux éclats si [...] j'écarterais mon fils au moment de me choisir un successeur et introduisais le Macédonien »³⁵ –, mais, en même temps, il ne pouvait prendre aucune mesure contre ce problématique allié des Doukai dont le clan était encore puissant et dont la loyauté personnelle ne pouvait pas être remise en question³⁶. Alexis devait être subtil, de peur qu'il ne se produisît une rupture sérieuse avec les Doukai, dont l'influence s'avérait encore redoutable. Les circonstances suggèrent, en fait, que les Doukai comptaient sur des alliés externes à l'aristocratie – l'Église, l'administration civile –, dont le concours fut évident pendant la

³³ Une supposition qui semble très probable, et qui coïncide avec sa reconstruction des événements; cf. ANGOLD (1996) : 404-5.

³⁴ ANGOLD (1996) : 404-5.

³⁵ Chôniatès, *Historia*, p. 6 : « ἐπ' ἐμοὶ δὲ καὶ μάλα κατυρὸν γελάσειε τὸ Πανρῶμαιον, καὶ τῶν φρενῶν κριθεῖην ἀποπεσῶν, εἰ τὴν βασιλείαν οὐκ ἐπαινετῶς εἰληφώς, ἀλλ' αἵμασιν ὁμογενῶν καὶ μεθόδοις Χριστιανῶν ἀφισταμέναις θεσμῶν, δεῖσαν ταύτης ἀφεικέναι διάδοχον, τὸν μὲν ἐξ ὄσφύος ἀποπεψαίμην, τὸν δὲ Μακεδόνα εἰσοικισαίμην [...] ».

³⁶ Il semble évident, en effet, qu'Anne Comnène et le clan des Doukai avaient plus d'intérêt à gagner le trône que Bryennios lui-même.

contestation chalcédonienne de 1081-1094³⁷. D'autres épisodes sont également révélateurs : il est curieux, tout d'abord, de trouver un Doukas – Constantin Exazènos Doukas – faisant partie de la révolte de Michel Anémas, même si on ne peut pas établir la liaison exacte qui l'unissait au clan ; et il est surprenant également d'apprendre qu'Anémas – qui s'était rebellé vers 1100 – échappa à l'aveuglement grâce à l'intervention de l'impératrice et d'Anne Comnène, qui prièrent pour son pardon auprès de l'empereur³⁸. Nous savons en outre qu'Aarôn, qui se révolta en 1107 avec le soutien de son frère Théodore et de sa mère, était un descendant des tsars bulgares, comme l'était également Marie de Bulgarie, mère d'Irène Doukaina, et qu'il était en fait un cousin lointain par alliance des empereurs Doukai³⁹. Bien que les sources ne donnent pas de réponses avérées, il est possible de penser que certaines révoltes, loin d'avoir éclaté à cause d'un « ressentiment contre la position des Doukai »⁴⁰, auraient été encouragées par le soutien potentiel que les rebelles pouvaient obtenir de ce même clan.

Les indices suffisent, en tout cas, pour réaffirmer l'idée d'une opposition ferme des Doukai au régime d'Alexis I^{er} : ce fut, en effet, l'opposition des Doukai, au-delà au moins de la fragmentation interne du propre clan Comnène, qui affaiblit le pouvoir impérial vers la transition du siècle. Cette opposition, par ailleurs, allait également diviser la génération suivante : au sein de la querelle interne pour la dignité impériale, Isaac allait soutenir son père et son frère Jean, tandis qu'Andronic allait soutenir Anne et leur mère, et les rapports entre Jean et Anne n'allaient jamais être cordiaux. Même si nous ignorons la plupart des détails, les données exigent de nuancer l'importance que l'on a généralement accordée à la famille dans la consolidation du régime d'Alexis I^{er}.

1.3. Puissance aristocratique, faiblesse impériale

La présence de sa famille autour du pouvoir, une conséquence quasi inévitable de l'accès d'Alexis I^{er} au trône impérial, ne signifie pas que l'empereur ait encouragée cette présence ni qu'il ait cherché à consolider son pouvoir politique à partir de celle-ci. En fait, il y a des raisons de supposer qu'Alexis Comnène aurait pris certaines mesures pour limiter l'influence aristocratique au pouvoir.

³⁷ THOMAS (1987) : 192-99 ; ANGOLD (1995) : 46-8.

³⁸ *Alexiade*, XII.VI.7 ; CHEYNET (1996) : 100 [fiche n° 130], 367-68.

³⁹ CHEYNET (1996) : 102 [fiche n° 132].

⁴⁰ MAGDALINO (1993) : 203.

Il faudrait attirer l'attention, tout d'abord, sur la structure assez significative de la succession dynastique. Jusqu'à l'avènement d'Alexis au trône byzantin, la transmission familiale de la dignité impériale s'était basée sur des modèles assez divergents⁴¹ ; comme Gilbert Dagron l'a signalé, celui de « l'horizontalité du pouvoir », dont plusieurs fondateurs de dynasties s'étaient servis, est souvent retrouvé dans l'histoire dynastique de l'Empire. Constantin I^{er} en établit le précédent en nommant césars ses fils Crispus, Constantin, Constance, Constant et son neveu Hannibalianus : une structure qui devait conduire à un partage du patrimoine hérité, celui du pouvoir et celui du territoire⁴². Héraclius suivit le même modèle lorsqu'il couronna son fils Héraklonas, en le situant ainsi à côté de son premier-né, Héraclius le Nouveau Constantin, déjà couronné ; mais dans ce cas la structure politique devint encore plus complexe, puisqu'en plus d'établir ses enfants « empereurs à égalité » il réclama qu'ils partageassent leur pouvoir avec l'Augusta Martine, son épouse. Comme Dagron l'a défini, Héraclius instaura une « collégialité familiale »⁴³ au pouvoir.

Après lui, son petit-fils Constant II « revint au pluralisme » en couronnant ses trois fils, Constantin VI, Héraclius et Tibère⁴⁴. Basile le Macédonien, lui aussi, promut l'horizontalité dynastique en plaçant tous ses fils au sommet du pouvoir⁴⁵. En effet, Constantin, Léon et Alexandre reçurent le titre impérial, tandis que le plus jeune, Stéphane, fut consacré par son père à l'Église, dont il devait devenir plus tard le patriarche⁴⁶. Il s'agissait, une fois de plus, de l'*isotimie* des enfants du fondateur dynastique, dont la ressemblance constantinienne et héraclienne semble évidente⁴⁷. Peu après, le premier usurpateur du X^e siècle, Romain Lécapène, suivit le même modèle en essayant de réassurer sa prise du

⁴¹ Pour les différents modèles, cf. DAGRON (1996) : 44-52.

⁴² DAGRON (1996) : 44-5. Même si on ignore la façon dont l'empereur Maurice aurait réglé la succession, Dagron signale le témoignage de Théophylacte Simokattès, où il est affirmé que « Maurice [...] aurait rédigé un testament, retrouvé sous Héraclius, qui prévoyait un partage de l'Empire entre ses enfants, sur le modèle constantinien : à l'aîné, Théodose, revenaient Constantinople et l'Orient, au deuxième, Tibère, Rome et l'Italie, "aux autres le reste" », DAGRON (1996) : 348 [n. 61].

⁴³ DAGRON (1996) : 49-50.

⁴⁴ DAGRON (1996) : 348, n. 73 ; cf. également la n. 75 à propos de la différence entre « couronnement » et « proclamation » et le partage du pouvoir (p. 349).

⁴⁵ DAGRON (1996) : 52.

⁴⁶ DAGRON (1996) : 52.

⁴⁷ DAGRON (1996) : 53.

pouvoir. Ses fils, eux aussi, furent élevés à la dignité impériale : l'aîné, Christophore, fut associé au pouvoir, tandis que ses frères Stéphane et Constantin furent nommés coempereurs, et leur sœur Hélène devenait l'épouse de Constantin le porphyrogénète, coempereur lui aussi. Le plus jeune des frères, Théophylacte, était réservé à l'Église, tout en suivant l'exemple de Basile I^{er}. Bien que Lécapène ait conservé la distinction entre « grands » et « petits » empereurs – distinction laissée de côté par Basile I^{er} en faveur d'une parfaite *isotimie* –, l'association familiale au pouvoir reste évidente.

Encore une fois, le Macédonien Romain II mena ses deux fils Basile et Constantin à la dignité impériale, dont ils devaient partager toujours l'honneur, même si l'exercice effectif du pouvoir n'était pas partagé. Un siècle plus tard, Constantin X s'inclinait également vers une certaine horizontalité. Parmi ses fils – Michel, Andronic et Constance – seulement le troisième était né dans la pourpre, mais leur père « les proclama tous empereurs »⁴⁸. L'éloignement postérieur des frères plus jeunes – en suivant l'exemple de Constantin VI – ne pouvait pourtant nier le droit à la *basileia* qu'ils possédaient grâce à la proclamation paternelle.

Il est cependant révélateur qu'Alexis I^{er}, souvent considéré comme le paradigme de l'association familiale au pouvoir, n'ait nullement suivi ce modèle. Bien au contraire, le seul couronnement impérial de son règne – celui de l'aîné Jean – semble avoir répondu à la « parfaite verticalité dynastique » que Dagron a vu définir par les Isauriens⁴⁹. En ce qui concernait les autres membres de la famille, on essayait, toujours à la manière isaurienne, de « canaliser leur ambition et de les tenir à l'écart du pouvoir »⁵⁰. Un procédé qui restait indispensable pour soutenir ce modèle de « verticalité dynastique » dont le principe reposait sur le couronnement sélectif.

Mais ce modèle, comment s'appliqua-t-il exactement sous le règne d'Alexis I^{er} ? Pour proposer une réponse, il faut revenir tout d'abord sur la politique des mariages très connue des Comnènes. Cette politique, nous le savons déjà, a été souvent considérée comme la pierre d'angle de la dynastie des Comnènes : elle aurait rallié vers le clan le concours de la plus haute aristocratie, elle aurait

⁴⁸ Skylitzès Cont., p. 118, cité par Dagron (1996 : 63).

⁴⁹ DAGRON (1996) : 51. Verticalité dynastique qui aurait été suivie, apparemment, par Léon V. Ce dernier ne couronna que son fils aîné Symbatios, et, à la date de sa mort, les trois fils plus jeunes n'avaient pas été couronnés.

⁵⁰ DAGRON (1996) : 51.

transformé de potentiels rivaux en alliés du trône et elle aurait neutralisé les plus dangereuses sources d'opposition. En assurant leur contrôle sur l'État, elle aurait été à l'origine du succès politique qui permit aux Comnènes de regagner quelque peu de la légitimité dont les Macédoniens avaient joui auparavant⁵¹. Mais, cette politique, pourrait-elle avoir eu d'autres connotations moins évidentes ?

Le rôle stratégique des alliances matrimoniales des Comnènes reste, certes, impossible à nier. Pourtant, il n'est pas certain que la complexe trame de mariages ait eu comme seul but le ralliement du soutien aristocratique au pouvoir impérial : certains mariages suggèrent, au contraire, que la volonté impériale aurait été plutôt celle d'éloigner la présence aristocratique des alentours du pouvoir. Si Alexis I^{er} essaya d'éviter en 1081 le couronnement d'Irène Doukaina et considéra apparemment la possibilité d'épouser l'impératrice Marie d'Alanie, ce ne fut pas seulement parce que cette dernière pouvait l'investir de la légitimité dynastique dont il manquait ; c'était aussi parce que Marie, étant étrangère, n'avait pas le soutien inquiétant d'un clan aristocratique⁵². Compte tenu du défi que le clan des Doukai posa aux ambitions des Comnènes, il est à croire que l'empereur n'oublia pas les avantages de l'isolement au pouvoir. En retournant vers la verticalité dynastique, il ne devrait pas être étonnant de constater que l'héritier du trône ait effectivement bénéficié d'un mariage avec une étrangère, la princesse Piroska d'Hongrie, dont la famille n'allait pas se mêler de la politique interne de l'Empire.

Cette alliance, certes, pourrait avoir répondu aussi à d'autres motivations – Byzance aurait eu quelque intérêt à s'attirer, sans doute, la coopération du roi hongrois Coloman face à la menace normande⁵³ –, mais cela n'aura significé en tout cas qu'une combinaison heureuse d'avantages politiques internes et externes : après avoir décidé de fiancer son fils à une étrangère, il était logique de s'attendre à ce qu'Alexis essayât d'utiliser l'opportunité pour établir quelque alliance avantageuse. Dans ce sens, il est probable que la politique intérieure ait

⁵¹ Cf. n. 2.

⁵² Une logique qui n'était pas méconnue des clans aristocratiques, comme l'illustre l'exemple du César Jean Doukas essayant de convaincre Nicéphore Botaneiatès de prendre en mariage l'impératrice Marie d'Alanie. L'un de ses arguments, d'après Anne Comnène, aurait été qu'elle « venait d'un pays étranger et n'avait pas une foule de parents pour importuner le basileus » (*Alexiade* I.III.3).

⁵³ МАКК (1989) : 14.

compté autant que la politique internationale au moment de décider le mariage de l'héritier au trône impérial.

Cette hypothèse se voit en partie réaffirmée par d'autres liaisons matrimoniales. Jean Comnène ne fut pas, en effet, le seul à être marié à une étrangère, puisque ses deux belles-sœurs – dont le prénom d'Irène, à la manière de Piroška-Irène, est assez révélateur – semblent avoir été étrangères elles aussi⁵⁴, et il est connu que les mariages des nombreux petits-fils de l'empereur suivirent le même dessein. Ainsi, Alexis Comnène et Jean Doukas, fils d'Anne Comnène et Nicéphore Bryennios, épousèrent des princesses caucasiennes⁵⁵ ; Alexis, l'aîné de Marie Comnène et Nicéphore Euphorbénos, épousa une princesse étrangère dont nous ignorons le nom et la provenance ; Jean Comnène, fils d'Isaac Comnène, fut marié à une princesse Rupénide⁵⁶. Et, ce qui est encore plus significatif, les mariages des fils de l'empereur Jean II semblent avoir été arrangés selon le même principe, devenu déjà une politique d'État. En effet, tous ses fils – à l'exception peut-être d'Isaac⁵⁷ – épousèrent des femmes dont le prénom d'Irène suggère l'origine étrangère⁵⁸. Manuel Comnène, enfin, fiança son fils Alexis à Agnès de France.

La logique d'une telle politique matrimoniale est assez évidente. En premier lieu, comme cela a déjà été signalé, elle devait éviter aux futurs empereurs les limitations et les conditionnements familiaux qu'Alexis lui-même

⁵⁴ P. Magdalino signale que la *Chronique Vieille Russe* ratifie partiellement cette hypothèse, vu qu'en 1104 la fille du prince russe Volodar de Peremyshl fut envoyée à Constantinople pour épouser le fils de l'empereur Alexis. On ne sait pas si le fiancé fut Andronic ou Isaac. Magdalino remarque que, même si Andronic semble plus approprié en raison de son âge, il y a un autre indice qui pointe vers Isaac : Andronic, fils de ce dernier, se réfugia en Russie après s'être échappé de la prison impériale pour la deuxième fois (1164) (MAGDALINO [1993] : 205).

⁵⁵ Tous les deux arrangés par Alexis lui-même (MAGDALINO [1993] : 205).

⁵⁶ Son second mariage avec une princesse seljoucide ne répond pas à cette logique, mais à l'opposition à l'empereur qui l'incita à chercher refuge en territoire turc. En ce qui concerne Andronic Comnène, frère cadet de Jean, il aurait bénéficié aussi d'un mariage avec une étrangère, point de départ peut-être de rapports avec la Géorgie qui allaient se révéler si profitables dans le futur. Mais son mariage, et ceux des fils de Théodora Comnène – fille cadette d'Alexis – par son second époux Constantin Ange, n'auraient pas été connus d'Alexis I^{er}. Ils se trouvent en dehors du modèle ici décrit, puisqu'ils se vérifièrent après la mort de l'empereur.

⁵⁷ Isaac Comnène fut marié d'abord à une certaine Théodora, puis à Irène Synadène ; le deuxième mariage est bien connu, mais dans le premier cas l'identité de l'épouse reste inconnue. Son prénom suggère une origine byzantine, puisque si elle avait été étrangère elle aurait sans doute pris celui d'Irène.

⁵⁸ L'aîné, Alexis, reçut comme épouse la fille de Mstislav de Kiev (MAGDALINO [1993] : 206-7). Manuel, de son côté, fut fiancé lui aussi à une princesse étrangère, Bertha de Sulzbach.

avait dû endurer. En deuxième lieu, elle pouvait éviter que les éventuelles rivalités parmi les fils (ou petits-fils) du couple impérial devinssent guerre civile, comme cela s'était déjà passé au XI^e siècle, puisque les prétendants n'allaient pas être liés directement avec les autres clans aristocratiques. En troisième lieu, elle était fonctionnelle à la verticalité dynastique : le fait que les descendants de l'empereur en ligne directe – fils et petits-fils – aient été relativement neutralisés grâce à l'absence d'alliances aristocratiques par mariage réassurait de façon pratique une théorie du pouvoir qui voulait devenir tout à fait verticale. Il est vrai, pourtant, que – par désir ou par nécessité – les alliances matrimoniales de la famille impériale avec la haute aristocratie byzantine existaient toujours. Mais ces alliances, dont l'objectif a été si souvent rappelé, étaient établies au moyen des branches secondaires – celles des nièces et des neveux, politiquement éloignées de la branche principale –, ou bien au moyen des filles – membres parfois de la branche principale, mais politiquement plus faibles en tant que femmes –⁵⁹.

Il fallait, en tout cas, que le principe de la verticalité dynastique bénéficiât encore du soutien de la primogéniture⁶⁰. L'hérédité familiale du pouvoir, en effet, manquait toujours du soutien institutionnel⁶¹ et ne pouvait fonder sa légitimité que sur la tradition⁶². Le fait que les Comnènes aient tacitement évoqué l'ancien précédent isaurien ne suffisait pas : il fallait réimposer le modèle. Leur dynastie, malgré sa courte durée, révèle dans ce sens le principe de la primogéniture : Alexis I^{er} couronna son fils aîné, et Jean considéra son fils

⁵⁹ Cette politique matrimoniale des Comnènes se révèle par ailleurs pleine de nuances. Il a été signalé à cet égard que le mariage de Zôè Doukaina et Nicéphore Diogénès, souvent considéré comme un résultat de la politique matrimoniale d'Anne Dalassène ou d'Alexis I^{er}, fut arrangé par Diogénès lui-même, ce qui suffit à remettre en question quelques assumptions traditionnelles sur les mariages comnéniens (cf. FRANKOPAN [2007] : 23). Il faut rappeler également que le mariage d'Alexis I^{er} avec Irène Doukaina fut le résultat des efforts du César Jean Doukas, et que le mariage d'Isaac Comnène, frère aîné d'Alexis I^{er}, fut arrangé par l'empereur Michel Doukas (cf. ANGOLD [1997] : 126; SKOULATOS [1980] : 125; Bryennios, pp. 77-9; *Alexiade* II.I.4).

⁶⁰ DAGRON (1996) : 51.

⁶¹ Lilie (1984) a identifié justement la faiblesse du régime des Comnènes avec l'absence d'une base institutionnelle et constitutionnelle de gouvernement. Angold a pourtant remis en question l'interprétation de Lilie. D'après lui, le manque d'un cadre constitutionnel et institutionnel n'était pas un problème inhérent aux Comnènes, mais plutôt au système de gouvernement byzantin : «people thought hierarchically rather than constitutionally» (ANGOLD [1999] : 268). Dagron signale aussi le manque d'un système institutionnel, en se référant spécifiquement à la transmission du pouvoir (DAGRON [1996] : 40-1).

⁶² DAGRON (1996) : 40.

Alexis – l'aîné lui aussi –, comme son héritier jusqu'à la mort du jeune prince. L'avènement de Manuel, fils benjamin de Jean II, représenta une telle exception à la règle que l'on attribua à l'empereur de longues justifications quant à l'irrégularité de la succession⁶³. Le récit de la justification impériale, dont la véracité reste douteuse, pourrait n'avoir été en fait qu'une apologie rhétorique mise en circulation par Manuel lui-même, mais cela n'enlèverait point son intérêt. Le fait que Nicéas Chôniatès ait jugé l'épisode digne d'être raconté suggère en lui-même la surprise des contemporains face à cette succession dynastique.

Le respect de la primogéniture et l'éloignement des clans aristocratiques de la branche principale de la famille impériale apportent une nouvelle perspective au rôle politique des alliances matrimoniales comnéniennes, mais ils ne suffisent pas à déployer toute la complexité de la « verticalité dynastique » telle qu'elle fut appliquée par le fondateur de la dynastie. Il faut prendre en compte, en effet, que les alliances de famille ne sont que l'un des divers aspects considérés au moment d'argumenter l'instauration d'un « gouvernement du clan » par Alexis I^{er}. D'autres aspects, déjà signalés par les chroniqueurs de l'époque, sont encore invoqués pour justifier cette apparente installation de la famille impériale aux alentours du pouvoir : les titres et les concessions de biens publiques sont les privilèges les plus fréquemment mentionnés parmi ceux que l'empereur aurait réservés aux membres de son clan, aux familles alliées et aux partisans du régime.

Les titres, ainsi que Paul Magdalino l'a signalé, n'étaient pas une vanité de goût courtois, mais une partie de l'essence même du gouvernement⁶⁴. En le sachant, Alexis I^{er} aurait renouvelé l'ancien système de titres, assez dévalué, dans le but d'associer sa famille étendue à la dignité du pouvoir impérial. La nouvelle hiérarchie de la cour, basée depuis la réforme sur la qualité de *sébeste*, aurait été redéfinie par l'appartenance au clan des Comnènes, qui était venu occuper l'échelon le plus haut de l'aristocratie byzantine⁶⁵. Une fois de plus, nous pourrions nous demander si cette interprétation est la seule possible de l'utilisation qu'Alexis Comnène fit du système de titulature byzantin.

Il est intéressant de revenir à nouveau sur quelques autres modèles de familles impériales étendues. Nous savons que Constantin V, père de six fils,

⁶³ Chôniatès, *Historia*, pp. 43-5.

⁶⁴ MAGDALINO (1996) : 147-8.

⁶⁵ Cf. n. 463.

prit le soin de ne couronner coempereur que son fils aîné Léon IV, tandis qu'il octroyait aux cinq autres des titres qui, bien que réservés à la famille impériale, les écartaient en réalité du pouvoir⁶⁶ : Christophore et Nicéphore furent ainsi nommés *césar*, tandis que Nicétas, Anthimios et Eudokimios reçurent la dignité de *nobélissime*⁶⁷. Le conflit, par ailleurs, n'éclata pas au sein de la dynastie héraclienne à cause des titres de *césar* et *nobélissime* concédés par l'empereur aux fils légitimes de l'Augusta Martine – titres « ne conduisant plus normalement à l'exercice du pouvoir », comme Dagron le signale⁶⁸ – mais à cause du titre impérial accordé à Héraklonas.

Nous ne pouvons pas éviter de remarquer jusqu'ici une certaine ressemblance avec le système de titulature des Comnènes. Les frères, les beaux-frères, les beaux-fils et les neveux d'Alexis I^{er} bénéficièrent de hautes dignités. Isaac Comnène devint *sébastocrator*⁶⁹, Adrien Comnène *prôtosébeste pansébeste*⁷⁰, et leur plus jeune frère, Nicéphore Comnène, *sébeste*⁷¹. Parmi les fils du *sébastocrator* Isaac, Jean, Constantin et Adrien furent *sébeste pansébeste*, et nous pouvons supposer qu'Alexis aurait eu la même dignité⁷². Michel Tarônites – époux de Marie Comnène, sœur d'Alexis – devint *prôtosébeste panhypersébeste*⁷³, et son fils Jean Tarônites fut *pansébeste sébeste*⁷⁴. Nicéphore Mélissènes – époux d'Eudocie Comnène – reçut l'ancien titre de *césar*⁷⁵. La même dignité de *césar* fut octroyée à Nicéphore Bryennios⁷⁶ – époux d'Anne Comnène – tandis que Nicéphore

⁶⁶ DAGRON (1996) : 51.

⁶⁷ DAGRON (1996) : 350, n. 79.

⁶⁸ DAGRON (1996) : 49.

⁶⁹ *Alexiade* III.IV.1 ; Zônaras, p. 731.

⁷⁰ *Alexiade* III.IV.2 ; Zônaras, p. 732 ; LEMERLE *et al.* (1970) : 247-51 [acte n° 46 (1084)] ; ZACOS-VEGLERY (1972) : 1497-9 [n°s 2708, 2709 (et 2709bis)].

⁷¹ *Alexiade* III.IV.2 ; Zônaras, p. 732.

⁷² Le titre de « *pansébeste* » est attesté pour Jean au moins dans une lettre de Théophylacte de Bulgarie (Théophylacte d'Achrida, *Lettres*, lettre 11). Il y a d'ailleurs un sceau qui le présente comme « *sébeste et doux* de Dyrachion » et un autre qui l'identifie comme « *sébeste et doux* de Skopia » (ZACOS-VEGLERY [1972] : 1505-7 [vol. I, partie III, n°s 2713bis et 2714]). L'identification du propriétaire de ce dernier sceau manque cependant de clarté ; cf. STIERNON (1963) : 196. Le titre de Constantin Comnène est attesté également dans un sceau qui le présente comme « *sébeste et grand droungaire* » (ZACOS-VEGLERY [1972] : 1507-8 [vol. I, partie III, n° 2716]).

⁷³ *Alexiade* III.IV.2 ; Zônaras, p. 732.

⁷⁴ *Actes du Synode des Blachernes*, PG 127, col. 972c.

⁷⁵ *Alexiade* III.IV.1 ; Zônaras, p. 732.

⁷⁶ GAUTIER (1985) : 121 ; il reçut aussi le titre de « *panhypersébeste* » (*Alexiade* XIII.XI.2 ; Zônaras, p. 749).

Euphorbéos – époux de Marie Comnène, fille d’Alexis – devint *panhyper-sébasté*⁷⁷, et Constantin Kourtikios – premier époux de Théodora Comnène – fut *pansébastohypertate*⁷⁸. Jean Doukas et Georges Paléologue, beaux-frères d’Alexis, furent tous les deux nommés *pansébasté sébasté*⁷⁹, titre reçu également par Nicéphore Paléologue et Adrien Doukas⁸⁰ – apparemment fils de Georges Paléologue et d’Anne Doukaina –. Constantin Doukas, fils du *prôtostrator* Michel Doukas, fut lui aussi *sébasté pansébasté*⁸¹. Les fils de l’empereur en bénéficièrent aussi. Andronic, le cadet, devint *sébastocrator*⁸², et Isaac, le benjamin, aurait été apparemment César, ou peut-être *sébastocrator*⁸³. Et pourtant, comme il a été mentionné, Jean Comnène, l’aîné du ménage impérial, l’héritier choisi par l’empereur, fut le seul à recevoir le titre suprême de *basileus*⁸⁴. C’est ainsi que la titulature, fréquemment suspectée d’être l’essence du partage du pouvoir des Comnènes, n’aurait été en fait qu’un complément nécessaire de la « verticalité dynastique ». C’est-à-dire, de l’*impartageabilité* du pouvoir, puisqu’à la manière isaurienne il s’agissait de donner aux parents « des titres

⁷⁷ GAUTIER (1985) : 121.

⁷⁸ GAUTIER (1985) : 121.

⁷⁹ Pour Jean Doukas, cf. GAUTIER (1985) : 125 ; VASSILEVSKI (1886) : 27 ; *Actes du Synode des Blachernes*, PG 127, col. 972c (ou GAUTIER [1971] : 217). Pour Georges Paléologue, cf. *Actes du Synode des Blachernes*, PG 127, col. 972 ; GAUTIER (1974) : 43. Dans le typikon de Kécharitôménè, Anne Doukaina, épouse de Georges Paléologue, est nommée « *pansébasté sébasté* », d’où l’on peut confirmer que son mari portait les deux titres (GAUTIER [1985] : 125).

⁸⁰ OIKONOMIDES (1984) : 67-8 [acte n° 3 (III2)].

⁸¹ Théophylacte, *Lettres*, lettre 8.

⁸² GAUTIER (1985) : 121.

⁸³ « César », d’après GAUTIER (1985) : 121. Nicétas Chôniatès soutient, au contraire, qu’Alexis l’avait investi du titre de « *sébastocrator* », mais cette affirmation ne trouve pas de soutien dans d’autres sources (Chôniatès, *Historia*, p. 13).

⁸⁴ GAUTIER (1985) : 121. Il faut signaler, en outre, que la dignité de « *sébasté* » fut concédée aussi à certaines personnes dont la relation avec la famille impériale est douteuse : Eumathios Philokales était « *pansébasté sébasté* », et Eustathios Kamytzes était « *sébasté* ». Ces titres ont été interprétés comme preuves de l’appartenance de Philokales et de Kamytzes à la famille impériale (MAGDALINO [1993] : 206), mais ils pourraient signaler également que la dignité de « *sébasté* » ne bénéficiait pas exclusivement aux parents d’Alexis, d’autant plus que les sources ne révèlent aucun rapport entre Philokales, Kamytzes et la famille d’Alexis I^{er}. Grégoire Pakourianos était, lui aussi, « *sébasté* », mais l’intégration de son clan à la famille impériale se produisit après la concession de ce titre. Le Doge de Venise, Marinos Néapolitès, Constantin Humbertopoulos et Andronic Sklèros, sans aucune liaison familiale avec Alexis I^{er}, reçurent eux aussi la dignité de « *sébasté* » (cf. *Alexiade* VI.V.8 pour le Doge de Venise, nommé « *prôtosébasté* » ; cf. GAUTIER [1971] : 239, 240, 243, pour Néapolitès, Humbertopoulos et Sklèros respectivement).

réservés à la famille impériale mais qui les écartent, en principe, du pouvoir réel »⁸⁵.

Les titres ne furent pas, en tout cas, la seule concession accordée aux membres de la famille impériale et aux partisans de l'empereur. Ceux-ci reçurent, comme il a été souvent signalé, des terres et des revenus fiscaux en fonction d'un « partage de l'Empire » qui semble venir souligner la conception privée de l'État que Zônaras attribuait à Alexis I^{er}. Les exemples sont d'ailleurs bien connus : Isaac Comnène, frère aîné de l'empereur, reçut des propriétés dans la région de Thessalonique⁸⁶ ; Adrien, leur frère cadet, reçut des terres et des concessions de *pronoia* dans la presqu'île de Kassandra⁸⁷, et Jean Doukas (ou peut-être Nicéphore Comnène) fut le bénéficiaire de *pronoia* dans la région de Hiérissos⁸⁸. De son côté, Isaac, fils cadet de l'empereur, reçut des domaines dans le territoire de Trajanoupolis et Aenus⁸⁹, et Nicéphore Mélissénos fut bénéficiaire de *pronoia* à Thessalonique⁹⁰. Gregorios Pakourianos reçut des terres et des *pronoia* dans la région de Smolène⁹¹, Nicéphore Diogénès des concessions de *pronoia* en Crète, et Léon Képhalas reçut des terres dans les thèmes d'Hellade et Thessalonique⁹².

Comme Michel Hendy l'a signalé, la concession de bénéfices économiques pouvait être faite de trois manières différentes : par la cession du droit de relever les impôts d'une certaine région, par l'attribution directe d'une rente publique, ou par le don de terres de l'État⁹³. La première est la *pronoia*; la deuxième est la *roga*. Pourtant, il a été signalé que les *rogai* de ceux qui

⁸⁵ DAGRON (1996) : 51. Les rébellions des membres de la famille étendue des Comnènes ne sont d'ailleurs que des rébellions contre cette logique excluant de la verticalité dynastique. Les concessions faites aux princes ne suffisaient pas, bien évidemment, pour compenser leur exclusion d'un pouvoir impérial auquel ils considéraient avoir droit.

⁸⁶ LEMERLE *et al.* (1970) : 269-71 [acte n° 51 (1092)] ; AHRWEILER (1966) : 214.

⁸⁷ LEMERLE *et al.* (1970) : 247-51 [n° 46 (1084)] ; AHRWEILER (1966) : 213.

⁸⁸ Dans les *Actes de Xéropotamou* (BOMPAIRE [1964] : 64-7 [acte n° 7 (1085)]) ne se trouve qu'une référence au « Grand Duc », dont l'identification n'est pas évidente. L'éditeur suggère qu'il s'agissait de Jean Doukas, possibilité acceptée également par Ahrweiler (1966 : 213), mais Hendy (1985 : 88) l'a identifié à Nicéphore Comnène, qui détint le même titre d'Amiral de la Flotte.

⁸⁹ PETIT (1908) : 52-3.

⁹⁰ *Alexiade* II.VIII.3 ; Zônaras, p. 732 ; AHRWEILER (1966) : 213.

⁹¹ GAUTIER (1984) : 128-31 ; AHRWEILER (1966) : 213 ; LEMERLE (1977) : 155-6.

⁹² LEMERLE *et al.* (1970) : 241-4 [acte n° 44 (1082)] ; 244-7 [acte n° 45 (1084)] ; 255-9 [acte n° 48 (1086)] ; 260-3 [acte n° 49 (1089)]. Cf. OIKONOMIDES (1996) : 192-3, 246 [doc. r.], 247 [doc. s.], 247-8 [doc. t.].

⁹³ HENDY (1985) : 86.

détenaient des postes honorifiques furent abolies sous Alexis I^{er}⁹⁴, tandis que la *pronoia* devenait au XII^e siècle de plus en plus courante⁹⁵ : la *pronoia* aurait été, dans ce sens, une manière de replacer les *rogai* disparues⁹⁶. L'équivalence entre les deux, malgré tout, n'était pas exacte, et il y a des raisons de supposer que l'évolution en faveur de la *pronoia*, loin de représenter la prévalence des intérêts privés sur la sphère publique, impliquait en fait un renforcement des intérêts de l'État.

D'après Nicolas Oikonomidès, la *pronoia* impliquait tout d'abord une simplification du système fiscal, puisque le rapport entre les contribuables et le percepteur d'impôts était soustrait aux complexités de l'administration fiscale. En même temps, la flexibilité de l'utilisation monétaire facilitait l'expansion économique en libérant des quantités de numéraire⁹⁷, puisque la monnaie d'or n'était pas d'usage obligatoire dans la *pronoia*. Bien que les concessions de *pronoia* d'Alexis I^{er} puissent n'avoir été qu'une réponse pragmatique au besoin de rendre hommage à l'aristocratie lorsque l'absolu défaut du trésor empêchait les *rogai*, les finances impériales en devinrent au bout du compte les principales bénéficiaires, vu qu'il n'y avait plus l'obligation de soustraire des sommes fixes du Trésor pour régler les revenus accordés aux détenteurs de titres : si le prélèvement des impôts souffrait d'altérations, les collecteurs privés en devenaient aussi les victimes.

Mais les caractéristiques les plus significatives de la *pronoia* sont, sans doute, l'inaliénabilité du droit d'imposition fiscale et de levée des impôts du côté de l'État, ainsi que l'absence de propriété de la terre du côté du *pronoiaire*. La *pronoia* était détenue sur des terres qui n'appartenaient pas au *pronoiaire* – autrement elle serait apparentée à une *exkousseia*⁹⁸ –, et sur lesquelles le bénéficiaire privé n'obtenait aucun droit outre que la levée de l'impôt. Ce dernier droit, par ailleurs, restait une prérogative inaliénable de l'État, puisque la cession du bénéfice n'était que temporaire : le caractère non héréditaire de la *pronoia* impliquait que les revenus devaient retourner à la fin au contrôle

⁹⁴ OIKONOMIDES (2002) : 1021.

⁹⁵ HENDY (1985) : 86.

⁹⁶ OIKONOMIDES (1996) : 151. Nous nous limitons, en faisant cette remarque, au règne d'Alexis I^{er}, puisque le rôle et le caractère de la *pronoia* changea sous ses successeurs.

⁹⁷ OIKONOMIDES (1996) : 23.

⁹⁸ Bien que le *pronoiaire* « se comporte comme s'il était devenu propriétaire terrien par donation et bénéficiait d'une exemption complète » (OIKONOMIDES [1996] : 223), l'essence du système était basée sur le caractère non héréditaire des concessions.

direct du fisc. C'est pourquoi il faut s'intéresser aux donations des domaines en possession pleine⁹⁹ plutôt qu'à la *pronoia*, au moment d'évaluer le « partage de l'Empire » attribué aux Commènes.

La concession de domaines aux membres de la famille et aux partisans du pouvoir impérial – pratique d'ailleurs bien attestée dans les annales byzantines – exige, au moins dans le cas d'Alexis, quelques nuances. Alan Harvey a souligné, tout d'abord, que certaines possessions accordées comme donation impériale n'étaient en fait que des terres auparavant confisquées, comme l'illustrent les cas d'Iviron, d'Esphigménou et de Xénophon¹⁰⁰. Le même auteur a également suggéré que certaines terres étaient concédées avec des responsabilités spécifiques, comme la construction de forteresses dans le cas de Grégoire Pakourianos¹⁰¹. Si nous supposons, en effet, que Pakourianos avait reçu de l'empereur le *droit* de construire des forts¹⁰², nous devrions admettre donc l'existence de forteresses détenues en caractère privé, ce qui reste douteux¹⁰³ ; il est plus vraisemblable que la construction de forts ait été une obligation pour Pakourianos (c'est-à-dire, une contre-prestation fournie à l'État)¹⁰⁴. À côté de cela, il faut prendre en compte le fait que certains domaines cédés à des particuliers restaient cependant la propriété de l'État. L'exemple de Nicéphore Mélissènos illustre cette situation : celui-ci avait reçu des droits sur l'*épiskepsis* « d'Ibatzès » à Bryai, mais plus tard, lorsqu'il détacha le *proasteion* de Rôsaion de l'*épiskepsis* pour l'offrir à Samuel Bourtzès, la donation dut être confirmée par un *chrysobulle* d'Alexis I^{er}, étant donné que le César en détenait l'usage mais non pas la pleine propriété¹⁰⁵.

Les concessions des *pronoia* et la donation de domaines ne semblent donc pas avoir été faites en mépris des droits de l'État, dans un Empire

⁹⁹ Il faut comprendre la possession pleine dans le cadre général du *dominium directum* de l'État et du droit de préemption. Cf. KAZHDAN (1993) : 95-6 ; LITAVRIN (1989) : 11-46 ; OIKONOMIDES (1996) : 47.

¹⁰⁰ LEFORT *et al.* (1990) : 156-67 [acte n° 45 (1090-1094)] ; 193-202 [acte n° 50 (1101)] et 211-48 [acte n° 52 (1104)] ; LEFORT (1973) : 54-8 [acte n° 5 (1095)] ; PAPACHRYSSANTHOU (1986) : 76-9 [acte n° 2 (1089)].

¹⁰¹ HARVEY (1996) : 170.

¹⁰² GAUTIER (1984) : 127 ; OIKONOMIDES (1996) : 191.

¹⁰³ Au moins dans le cas de Pakourianos. À propos de la discussion sur les forteresses privées, cf. WHITTOW (1995) et OIKONOMIDES (1966) : 413-7.

¹⁰⁴ Ce qui était, d'ailleurs, une responsabilité fréquente des chefs militaires locaux (cf. OIKONOMIDES [1996] : 110).

¹⁰⁵ OIKONOMIDES (1984) : 76-7 [acte n° 4 (1117)].

« toujours centralisateur, toujours respectueux de la tradition politique et institutionnelle »¹⁰⁶. Par ailleurs, ce type de concessions fiscales et foncières (la *pronoia*, l'usufruit temporel de la terre) semblent avoir promu un processus qui était essentiel pour le dessein politique d'Alexis I^{er} : celui de détacher l'aristocratie du territoire provincial pour aboutir, lentement, à une « desaristocratisation » des provinces de l'Empire. Ce qui a été appelé, en effet, la « constantinopolitisation » de l'aristocratie – l'affluence des aristocrates à la capitale entre le XI^e et le XII^e siècle¹⁰⁷ – était la pierre d'angle d'une réarticulation du territoire impérial où la haute aristocratie laïque était reléguée au second plan. L'« aristocratisation » de Constantinople avait, bien sûr, des conséquences politiques significatives, dont les nombreux complots de palais survenus sous le règne d'Alexis Comnènes sont représentatifs, mais la desaristocratisation provinciale impliquait à son tour l'affaiblissement des grands contre-pouvoirs locaux, la réaffirmation du contrôle impérial sur le territoire de l'Empire et la diminution des grandes révoltes militaires. Alexis I^{er}, comme Basile II avant lui, encouragea ce processus en affaiblissant l'enracinement des grandes familles dans les provinces de l'Empire. Les concessions de *pronoia* ou d'*épiskepsis* pouvaient servir à ce propos, mais il fallait éviter en même temps que les puissants laïcs remplissent des charges officielles dans les provinces où ils possédaient des biens fonciers, des rentes fiscales ou des terres en usufruit : les charges publiques ne devaient plus être la base d'une inscription matérielle du privé dans le territoire de l'Empire.

Il y a, apparemment, deux exceptions significatives en ce qui concerne ce dernier aspect : celle de Nicéphore Mélissènes et celle de Nicéphore Diogénès, qui semblent avoir détenu des terres autant que des charges officielles en province. Les deux cas, cependant, avaient une connotation tout à fait particulière. Nicéphore Mélissènes, *doux* de Thessalonique et détenteur de *pronoia* dans la même région, et Nicéphore Diogénès, *doux* de Crète et possesseur de *pronoia* dans cette île, se comptaient parmi les ennemis politiques les plus redoutables d'Alexis Comnène. Les concessions faites à Mélissènes ne furent en fait qu'une compensation pour le renoncement de celui-ci aux revendications impériales, d'après un accord établi entre les deux rebelles en

¹⁰⁶ OIKONOMIDES (1996) : 224.

¹⁰⁷ AHRWEILER (1976) : 103-4 ; KAZHDAN-WHARTON EPSTEIN (1985) : 65.

1081. Les dons reçus par Diogénès¹⁰⁸, encadrés dans la même politique de compensation, ne furent de leur côté qu'un essai pour remplir les ambitions du porphyrogénète, ce qui ne l'empêcha malgré tout pas d'attenter à la vie de l'empereur. La courte durée des fonctions de Diogénès en Crète ne lui aurait pas permis de s'enraciner dans l'île, mais le cas de Mélissènos illustre en revanche le danger entraîné par l'implantation provinciale des aristocrates.

Nicéphore Mélissènos, dont la famille avait été dépossédée de ses biens fonciers en Orient depuis l'avancement des Turcs, s'établit dans la région de Thessalonique avec des clients de son clan, notamment les Bourtzai¹⁰⁹. Son long séjour en province – de 1081 jusqu'à sa mort en 1104 – permit évidemment au César de développer une certaine influence locale, puisque en 1117 il était encore désigné comme « notre seigneur » parmi les Bourtzai¹¹⁰. Cette influence, cependant, ne semble pas avoir trouvé l'opportunité de se consolider après sa mort, puisque les descendants du César ne reçurent pas de charges dans la région et ses revenus fiscaux – voilà la vertu de la *pronoia* – revinrent aussitôt à l'État.

La concession de bénéfiques matériaux, dont la *pronoia*, la donation partielle ou même la donation pleine de terres provinciales, ne semblent pas soutenir l'hypothèse d'un « partage de l'Empire » au sein du clan Comnène : en fait, les témoignages suggèrent toujours un effort du pouvoir impérial pour réassurer les intérêts de l'État face aux intérêts privés des aristocrates. La question des charges officielles, mentionnée auparavant, soulève pourtant une autre question relative au même sujet. La concession de postes en province, en effet, est l'un des arguments souvent utilisés pour soutenir l'hypothèse d'un « gouvernement de clan » des Comnènes, même si ces postes n'avaient aucun rapport avec les biens provinciaux du bénéficiaire. Les exemples sont bien connus : le frère aîné de l'empereur, le *sébastocrator* Isaac, et sa mère, l'Augusta Anne Dalassène, étaient chargés du gouvernement en absence de l'empereur ; Adrien Comnène fut grand domestique¹¹¹, et Nicéphore Comnène devint amiral de la Flotte

¹⁰⁸ C'était, en effet, Nicéphore Diogénès qui représentait – avec Mélissènos – la menace la plus évidente, depuis la mort de Léon Diogénès et l'exil de Constantios Doukas. Constantin Doukas, le porphyrogénète, reçut de son côté le titre impérial et fut fiancé à la première-née de l'empereur.

¹⁰⁹ Il était lui-même un Bourtzès du côté paternel, même s'il avait pris le patronyme maternel de Mélissènos (cf. Bryennios, I.V et III.XV).

¹¹⁰ « δεσπότης ἡμῶν τοῦ καίσαρος κύριος Νικηφόρου τοῦ Μελισσηνοῦ », cf. OIKONOMIDES (1984) : 83, et notes dans p. 77.

¹¹¹ Zōnaras, p. 732 ; *Alexiade* VII.I. 2 ; ZACOS-VEGLERY (1972) : 1498-9 [vol. I, partie III, n^{os} 2709 et 2709bis].

Impériale ; Georges Paléologue, Bryennios – père du gendre de l'empereur –, Jean Doukas, Jean Comnène et Alexis Comnène furent *doux* de Dyrrachion¹¹² ; Nicéphore Mélissènos, comme il a été déjà mentionné, fut *doux* de Thessalonique ; Jean et Grégoire Tarônites, fils de Michel Tarônites et Marie Comnène, furent *doux* de Skopia et Trébizonde respectivement¹¹³ ; Constantin Doukas, fils de Michel Doukas, fut officier de Boléron-Strymon-Thessalonique et gouverneur du Vardar¹¹⁴ ; Andronic Doukas, fils de Georges Paléologue, fut *doux* de Thessalonique¹¹⁵ ; Constantin et Adrien Comnène, fils du *sébastocrator* Isaac, auraient été *doux* de Berrhoia et de Chaldia, respectivement¹¹⁶.

Ces données ont, en tout cas, plus d'une interprétation possible. Peter Frankopan a déjà souligné l'importance de certains représentants impériaux qui ne faisaient pas partie de la famille impériale, dont Grégoire Pakourianos, premier grand domestique, Eustathios Kymineianos, amiral de Flotte Impériale, Manuel Boutoumites et Landulphe, tous les deux *doux* de la Flotte, et d'autres comme Peter Aliphas, Constantin Humbertopoulos, Marianos Neapolitès, Godefroi de Melfi¹¹⁷. Il est intéressant de signaler, dans ce cadre, qu'Alexis I^{er} déléguait des missions assez délicates à certains dignitaires qui n'étaient pas liés à la famille impériale, et auxquels il semble avoir fait une grande confiance. Vers 1104-5, lorsque la menace normande se concentrait sur l'ouest de l'Empire, l'empereur aurait décidé de s'allier au roi Coloman d'Hongrie afin d'améliorer sa position politique dans la région ; celui chargé de négocier cette alliance ne fut pas un membre de la famille impériale, mais le *sébeste* Eumathios Philokales¹¹⁸. En 1092, quand l'empereur fut averti du complot de Jean Comnène, il dut envoyer un représentant à Dyrrachion pour arrêter le rebelle et prendre le contrôle de la ville apparemment prête à se révolter ; cet

¹¹² Pour Georges Paléologue, cf. *Alexiade* III.IX.4 ; pour Bryennios, cf. Théophylacte, *Lettres*, lettre 86 ; pour Jean Doukas, cf. *Alexiade* VII.VIII.9 ; pour Jean Comnène, cf. *Alexiade* X.VII.2 et ZACOS-VEGLERY (1972) : 1503-1506 [vol. I, partie III, n° 2713 et 2713bis] ; pour Alexis Comnène, cf. *Alexiade* XII.IV.3 et ZACOS-VEGLERY (1972) : 1506-7 [vol. I, partie III, n° 2715] ; pour les *doux* de Dyrrachion sous Alexis I^{er}, cf. FRANKOPAN (2002) : 65-103. Jean Doukas fut aussi *doux* de la Flotte (*Alexiade* VII.VIII.9).

¹¹³ Pour Jean Tarônites, cf. Théophylacte d'Ohrid (Théophylacte, *Lettres*, lettre 18) ; pour Grégoire Tarônites, cf. BARZOS (1984) : 129-31.

¹¹⁴ Sur le Vardar, cf. Théophylacte, *Lettres*, lettre 118.

¹¹⁵ OIKONOMIDES (1984) : 67-8 [acte n° 3 (1112)].

¹¹⁶ STIERNON (1963) : 196-7 ; FRANKOPAN (2007) : 11 [n. 42].

¹¹⁷ FRANKOPAN (2007) : 8-9.

¹¹⁸ MAKI (1989) : 14.

émisnaire fut un certain Argyros Karatzas, dont l'identité ne nous est pas autrement connue, mais qui ne faisait pas partie du clan Comnène¹¹⁹. En novembre 1107, lorsqu'Alexis quitta la capitale pour combattre Bohémond, le gouvernement de Constantinople ne fut pas délégué aux parents de l'empereur, mais à Nicéphore, fils de Dékanos, et à Eustathios Kymineianos¹²⁰. Et, enfin, l'exemple le plus représentatif, déjà signalé par Peter Frankopan : lorsqu'Alexis dut nommer un général pour conduire l'armée byzantine qui accompagnait la Croisade à travers le territoire impérial, le choix ne tomba pas sur l'un des nombreux militaires de la famille impériale, mais sur Tatikios¹²¹.

Ces choix, qui suggèrent une certaine méfiance de l'empereur envers les membres de sa famille étendue, n'auraient été en fait qu'un indice d'une méfiance apparemment généralisée de l'empereur envers ses dignitaires. Nous avons des raisons de supposer, en effet, qu'il faisait surveiller discrètement plusieurs de ses représentants civils et militaires. L'édit de 1107, assez bien connu, supposait la création d'un corps d'officiers consacrés à surveiller l'orthodoxie des citoyens de Constantinople. Ces fonctions, qui cachaient peut-être un désir de vigilance politique, semblent s'être étendues à d'autres branches de l'Église : comme à la capitale, en effet, l'Église provinciale ne s'occupait pas seulement des affaires religieuses. Nous savons ainsi qu'un archevêque de Bulgarie – probablement Théophylacte – dénonça le complot de Jean Comnène à l'empereur¹²², et que Nicolas Mouzalon, archevêque de Chypre, semble avoir écrit régulièrement à l'empereur pour l'informer des actions du gouverneur, Eumathios Philokalès. Au-delà de l'Église, Alexis I^{er} semble avoir eu quelque version séculaire des contrôleurs secrets. Basile Skoulatos a attiré l'attention sur les figures quelque peu intrigantes de Bardas et de l'échanson Michel, deux

¹¹⁹ *Alexiade* VIII.VII.3-5. Il est intéressant de signaler que, comme Tatikios, Argyros Karatzas était lui aussi d'origine étrangère. Anne Comnène le mentionne comme Petchenègue (VIII.VII.4) mais aussi comme Sarmate (VII.III.6). En tout cas, Karatzas reçut à ce moment-là une mission assez confidentielle, comme Skoulatos l'a signalé. Il devait porter une lettre à Jean Comnène, dans laquelle l'empereur lui ordonnait de le rejoindre à Philippopolis, et une autre lettre aux magistrats de Dyrrachion, avec l'ordre impérial de reconnaître Karatzas comme *doux* dans l'intérim. Mais Karatzas avait aussi l'ordre de demander l'aide des principaux habitants de la ville pour empêcher Jean de désobéir à l'ordre impérial (*Alexiade* VIII.VII.5 ; SKOULATOS [1980] : 27-8. Cf. aussi GAUTIER [1971] : 250).

¹²⁰ *Alexiade* XIII.I.1 ; SKOULATOS (1980) : 238-9.

¹²¹ FRANKOPAN (2007) : 10.

¹²² *Alexiade* VIII.VII.3. Bien que l'identité de l'archevêque ne soit pas bien connue, il s'agissait probablement de Théophylacte. Cf. GAUTIER (1963) : 160-4 ; MULLET (1997) : 7 ; FRANKOPAN (2007) : 92 [et n. 104].

subordonnés envoyés par l'empereur vers l'armée de Boutoumitès pour le tenir au courant de ce qui s'y passait « en lui écrivant des lettres secrètes »¹²³. En examinant les renseignements qu'Anne Comnène donne sur ces deux personnages, Skoulatos s'est demandé si l'empereur ne tâchait pas « de former autour de lui une équipe de gens jouissant de sa pleine confiance pour les employer à diverses missions confidentielles »¹²⁴. C'était peut-être à cela que Jean d'Antioche pensait lorsqu'il accusait l'empereur de se servir « des ruses »¹²⁵.

Au bout du compte, comme Frankopan l'a déjà perçu, l'image d'Alexis que l'*Alexiade* révèle est celle d'un empereur solitaire et sceptique par rapport à la loyauté de son entourage¹²⁶. Et pourtant, sous plusieurs aspects, sa figure et sa politique restent étrangement difficiles à cerner. Nous voyons, après tout, que la famille n'était pas écartée de son côté et nous ne saurions nier qu'elle reçût des dignités, des revenus et même du pouvoir effectif. Comment devrions-nous donc interpréter ces renseignements apparemment contradictoires ? Comment devrions-nous comprendre, en fait, les rapports entre l'empereur et l'aristocratie familiale, ou, plutôt, entre le pouvoir impérial et le désir de pouvoir des aristocrates ?

L'explication la plus répandue, qui voit la famille comme le soutien principal d'Alexis I^{er} sur le trône, n'arrive pas à résoudre la contradiction interne entre cette famille supposée loyale et l'isolement patent de l'empereur. Nous savons, au bout du compte, que la famille impériale était d'une fidélité douteuse – les plus dangereuses conspirations du règne furent d'origine familiale – et que l'empereur lui faisait souvent peu confiance. En signalant les déficiences de cette explication, Peter Frankopan a proposé une interprétation alternative. D'après lui, Alexis I^{er}, qui ne pouvait compter que très médiocrement sur sa famille, n'aurait jamais achevé un partage du pouvoir systématique parmi ses proches. Bien au contraire, il aurait délégué quelque pouvoir seulement sur ces figures qui étaient capables de s'acquitter de leurs obligations envers lui, tandis qu'il excluait du pouvoir ceux dont l'habileté ou la fidélité restaient incertaines¹²⁷. La

¹²³ SKOULATOS (1980) : 206.

¹²⁴ SKOULATOS (1980) : 32.

¹²⁵ GAUTIER (1970) : 28.

¹²⁶ FRANKOPAN (2007) : 14.

¹²⁷ Kaldellis offre pourtant une interprétation assez différente lorsqu'il mentionne qu'Anne Comnène admettait que son père avait nommé à tort des hommes incompetents pour occuper des postes clé, en tenant compte de leur rang plutôt que de leur mérite (KALDELLIS [2007] : 234).

famille étendue d'Alexis I^{er}, par conséquent, aurait été loin de constituer la base de son pouvoir : elle n'aurait été, en fait, qu'une expression de celui-ci.

Cette interprétation est un bon point de départ pour repenser le règne d'Alexis Comnène. Cependant, il faut prendre en compte également que l'empereur avait nombre d'engagements politiques qui limitaient sa prise de décision : bien évidemment, les concessions faites au César Nicéphore Mélissènos, à Nicéphore Diogénès, au porphyrogénète Constantin Doukas et à son frère Isaac Comnène furent des compensations pour leur détachement de la dignité impériale que l'empereur se vit forcé de faire, parfois malgré lui. Il faut mettre en relief, dans ce sens, qu'Alexis devint empereur grâce à une sorte de « pacte aristocratique » parmi les familles les plus puissantes de l'Empire, dont la conciliation s'avérait nécessaire pour la survivance même de l'État byzantin : vu, en effet, que la crise du XI^e siècle avait été une conséquence, en grande partie, des confrontations civiles parmi la haute aristocratie, il semble évident que la coopération parmi les grandes familles était l'une des conditions essentielles pour la reconstruction politique de l'Empire.

Cette coopération fut possible grâce à l'arrivée (au retour plutôt) du clan Comnène au trône impérial, puisque leur famille étendue, déployée au moyen de plusieurs années de négociation politique, s'était liée aux clans les plus puissants de l'Empire. La présence aristocratique aux alentours du pouvoir, dans ce sens, n'était pas le résultat d'une volonté impériale, mais la conséquence inévitable d'un pacte qu'il fallait respecter. Le concours aristocratique, facteur primordial de gouvernabilité, devait d'ailleurs être entretenu à long terme : les grandes familles attendaient une redistribution des bienfaits, même un partage de pouvoir, qui se traduisait en titres, en revenus publics, en postes officiels. Tout ce que l'on a interprété comme des concessions volontaires de l'empereur n'aurait été, en fait, qu'une gratification forcée en vertu d'une alliance politique assez coûteuse : nous ne nous trouvons pas face à l'image d'une grande puissance impériale, mais, plutôt, face à l'image d'une inévitable faiblesse.

Il est vrai, sans doute, qu'Alexis Comnène pouvait déplacer quelques-uns de ses proches, mais il ne pouvait pas éloigner du pouvoir l'aristocratie toute entière. Celle-ci, on l'a vu, ne respectait qu'assez faiblement le pacte, puisque les complots continuèrent jusqu'à la fin du règne ; et pourtant, une réaction ferme de l'empereur aurait associé contre lui l'ensemble des puissants et probablement entraîné sa chute. Dans ce cadre délicat, Alexis semble avoir cherché à consolider la dignité impériale en favorisant la désunion de l'aristo-

cratie : voilà pourquoi il soutenait certains de ses parents mais écartait d'autres ; voilà pourquoi il pardonnait les fautes de certains mais en punissait d'autres ; voilà pourquoi il accordait des bienfaits à ses parents mais confiait les missions délicates à d'autres personnes. Voilà pourquoi, enfin, il essaya que les concessions faites aux aristocrates n'impliquassent pas un affaiblissement de la dignité impériale : il concéda des titres, mais réaffirma la verticalité dynastique ; il offrit des revenus publics, mais ceux-ci n'étaient qu'à vie, et inaliénables à l'État ; il concéda des postes officiels, mais se servit aussi d'hommes loyaux et d'espions. L'histoire politique du règne d'Alexis I^{er} apparaît alors comme une histoire de la confrontation – et non pas de l'alliance – entre pouvoir impérial et grands aristocrates. Son mérite fut, au but du compte, d'avoir réaffirmé la dignité impériale face aux revendications de la « collégialité du pouvoir » faites par l'aristocratie. Dans ce cadre, la contradiction apparente au sein de l'*Alexiade* devient plus compréhensible : l'empereur était une figure solitaire, même s'il se trouvait entouré de sa famille.

1.4. L'artifice familial

L'idée de la coopération familiale, de l'union du clan autour de la figure de l'empereur, n'est pourtant pas une construction de l'historiographie académique. Les sources, en effet, reflètent déjà une image de concorde au sein de la famille étendue de l'empereur, une image que le pouvoir impérial semble avoir diffusée volontiers. Le fait qu'Anne Comnène présente l'empereur souvent accompagné de ceux qui étaient liés à lui « par le sang ou l'alliance »¹²⁸ pourrait être, certes, la preuve d'une soumission impériale au pouvoir aristocratique, d'une concession non voulue mais nécessaire au ralliement politique des puissants, mais, jusqu'à un certain point, l'expression de la porphyrogénète laisse entrevoir aussi une volonté de diffuser l'image de « l'union familiale ». Cette image, que l'on trouve un peu partout dans les sources, soulève une tension avec la réalité de la désaffection familiale que nous lisons entre les lignes des mêmes contemporains : c'est, comme Peter Frankopan l'a signalé, la tension qui émane du désir impérial de cacher les intrigues de Marie d'Alanie, la complicité criminelle de Constantin Doukas, la trahison d'Adrien

¹²⁸ Frankopan a perçu la fréquente utilisation de cette expression (FRANKOPAN [2007] : 8 et n. 32). Dans l'*Alexiade* II.XII.4, VII.III.6, VIII.I.1, VIII.VIII.3, IX.IX.1, IX.IX.2.

Comnène¹²⁹ ; c'est la même tension que l'on perçoit entre les pages d'Anne Comnène et de Jean Zônaras, où se combinent étrangement un modèle de coopération familiale avec l'anthologie étendue des complots et des intrigues. À la manière de Basile I^{er}, qui diffusait une harmonie familiale bien fictive¹³⁰, Alexis doit avoir compris que l'animosité interne au clan ne devait pas devenir publique. Ce ne fut pas le cas, il est vrai, mais la réalité qu'il voulut imposer eut une influence suffisante pour créer cette image éclectique de son règne que les contemporains nous ont transmise.

2.- L'ECCLÉSIOLOGIE COMNÉNIENNE

Si nous admettons que l'aristocratie comnénienne fut plutôt une menace qu'un soutien pour le pouvoir impérial, si nous admettons que le pouvoir impérial ne se fondait que partiellement sur le concours aristocratique, il reste donc à définir quel fut le fondement politique permettant à Alexis I^{er} de consolider son autorité à la tête de l'État. Nous pourrions dire, de manière générale, que sa coopération avec l'Église remplit cette fonction. Mais les rapports d'Alexis I^{er} avec l'Église impériale furent si complexes, si pleins de connotations subtiles, qu'il est nécessaire de s'attarder à considérer en détail au moins quelques aspects du problème.

2.1. Dynastie, Église et aristocratie laïque

En analysant les rapports d'Alexis Comnène avec la haute aristocratie de son temps, nous avons remarqué la volonté impériale d'établir une différenciation nette entre l'aristocratie et l'empereur au moyen de la verticalité dynastique, de la concession exclusive du titre impérial et de la donation de bénéfices secondaires qui cherchaient à éviter un véritable partage du pouvoir. Mais y il eut, à côté de ces mesures plutôt pragmatiques, une stratégie plus subtile et tout à fait symbolique pour souligner que l'empereur, malgré son éventuel origine aristocratique, n'était nullement un aristocrate. Cette stratégie, destinée à rappeler que l'empereur était par son investiture aussi loin des

¹²⁹ FRANKOPAN (2007) : 25-6.

¹³⁰ DAGRON (1996) : 53.

aristocrates qu'il l'était du reste des hommes, se fondait sur le caractère sacré de la dignité impériale et sur le fait, bien attesté par l'Écriture et par la tradition, que l'empereur ne devait sa place qu'au choix du Seigneur et à l'onction divine par « l'huile de l'allégresse ».

Après deux siècles où la légitimité au pouvoir avait commencé à être confondue avec l'ascendance aristocratique, où on avait parfois prétendu une légitimité due au mérite de l'épée, où le patriarche avait parfois joué à faire des empereurs, une résacralisation du pouvoir impérial s'avérait nécessaire. La stratégie, pourtant, était délicate, parce qu'elle impliquait forcément de revenir sur les principes de l'ecclésiologie byzantine – des principes assez bouleversés, eux-aussi, au long du XI^e siècle – afin de réclamer cette primauté sur l'Église qui était traditionnelle à l'empereur des Romains. Mais de quelle façon opérait une stratégie conduisant à un but si complexe ? Nous pouvons suggérer au moins une interprétation vraisemblable, tout en revenant sur l'un des aspects les mieux connus et pourtant les plus difficiles à comprendre du règne d'Alexis Comnène : celui de la « chasse d'hérésies ».

2.1.1. La résacralisation du pouvoir impérial

Le règne d'Alexis Comnène fut témoin de nombreux procès d'hérésie, qui se sont déroulés à Constantinople entre la fin du XI^e siècle et le début du XII^e siècle. Comme Robert Browning et Dion Smythe l'ont signalé, cet intérêt soudain pour l'Orthodoxie est d'autant plus surprenant que la théologie n'était pas l'objet de grandes controverses depuis le début du X^e siècle, ce qui suggère au moins quelque changement dans les circonstances politiques¹³¹. Quoique l'affaire ait été l'objet de nombreuses études, il est nécessaire que nous la reprenions encore une fois dans le contexte général de la réorganisation ecclésiastique développée par Alexis I^{er}.

Les procès sont, pour la plupart, déjà bien connus. En 1082, le *sébastokrator* Isaac Comnène lança un procès contre le philosophe Jean Italos : il soumit les enseignements du philosophe à l'examen d'un comité ecclésiastique et demanda au synode de revenir sur certains énoncés d'Italos qui avaient été déjà condamnés en 1076-1077. Vu que le patriarche Eustathios Garidas avait placé Italos sous sa protection, le cas fut renvoyé à une nouvelle commission intégrée par des représentants du clergé et du sénat et présidée par l'empereur lui-même.

¹³¹ BROWNING (1975) : 19 ; SMYTHE (1996) : 232-3.

Deux mois plus tard, la commission décida d'anathématiser les erreurs d'Italos et de le reclure dans un monastère. Le verdict affirmait que le condamné était promoteur de fautes doctrinales ainsi que défenseur de doctrines helléniques¹³².

Une année plus tard, en 1083, l'intérêt d'Alexis se concentra sur les pauliciens qui habitaient dans les Balkans : il se servit d'une ruse pour les faire prisonniers, dans le but de convertir et baptiser la population ainsi que d'exiler leurs maîtres religieux. L'entreprise aurait eu des résultats moins heureux qu'Anne Comnène veut le faire croire, puisque l'empereur dut reprendre l'initiative de conversion quelques années plus tard¹³³. Vers la même époque, en 1085, Léon, métropolite de Chalcédoine, fut accusé d'avoir mal compris la doctrine des images et finalement déposé par le synode au début de l'année suivante¹³⁴.

Vers 1087 le moine Neilos et ses disciples furent accusés d'erreurs doctrinales concernant l'union hypostatique. Le synode anathématisa ses préceptes et requit une abjuration formelle avant de condamner Neilos à s'abstenir désormais de toute activité théologique¹³⁵. La même année 1087 aurait vu aussi le début d'un procès contre un autre moine, Théodore Blachernitès, accusé de diffuser parmi ses élèves les doctrines des « enthousiastes ». Le synode condamna Blachernitès à un anathème ainsi qu'à la déposition de son poste de diacre¹³⁶.

Vers l'année 1097, et probablement jusqu'à la fin du siècle, se développa la persécution contre le mouvement bogomile. Alexis Comnène parvint à obtenir certaines révélations grâce à un piège qui trompa Basile, le maître de la secte,

¹³² *Alexiade* V.VIII-IX ; GOUILLARD (1967) : 56-61 et 188-202 ; (1985a) ; DARROUZÈS (1966a) : 304-5 ; SKOULATOS (1980) : 150-3 ; ANGOLD (1995) : 50-4 ; SMYTHE (1996) : 244-9.

¹³³ Le procès contre Italos n'était en fait que la suite de l'affaire commencée vers 1070, laquelle n'avait pas eu pour l'instant de conséquences sérieuses pour la personne du philosophe, cf. *Alexiade* VI.II.1-4 ; Euthymios Zigabenos, *Panoplie Domatique*, PG 130, cols. 1189-244 ; GARSOÏAN (1971) ; LEMERLE (1973). Pour une traduction des fragments des sources et commentaires, cf. HAMILTON-HAMILTON (1998) : 57-114, 166-74. Pour les rapports entre politique religieuse et reconquête territoriale, cf. AUGÉ (2002) : 143-50.

¹³⁴ GRUMEL (1941-42), (1944), (1946) ; STEPHANOU (1943) ; GAUTIER (1971) ; THOMAS (1987) : 192-9 ; ANGOLD (1995) : 46-8 ; SMYTHE (1996) : 254-8.

¹³⁵ *Alexiade* X.I.1-5 ; GOUILLARD (1967) : 60-1 et 202-6 (nous suivons ici la datation de Guillard, p. 184) ; DARROUZÈS (1966a) : 304-5 ; Théophylacte, *Lettres*, pp. 123-4 et 364-5 ; SKOULATOS (1980) : 258-9 (Skoulatos suggère la date de 1082-83, p. 258) ; SMYTHE (1996) : 249-53.

¹³⁶ *Alexiade* X.I.6 ; DARROUZÈS (1966a) : 304-5 ; GOUILLARD (1978) : 19-28 ; SKOULATOS (1980) : 294 ; SMYTHE (1996) : 253. Le fait qu'Anne Comnène mentionne le cas de Blachernitès après celui du moine Neilos suggère que les deux auraient eu lieu à la même époque.

et convoqua par conséquent un tribunal comprenant des représentants du sénat, de l'armée et du synode. Le tribunal, présidé par le patriarche Nicolas Grammatikos, soumit à l'examen les enseignements de Basile, qui fut trouvé coupable d'attaquer l'Orthodoxie, la liturgie et la hiérarchie ecclésiastique. Certains de ses partisans, se repentant de leurs erreurs, furent libérés ; d'autres restèrent en prison jusqu'à leur mort ; Basile, enfin, fut condamné à être brûlé publiquement dans l'hippodrome de Constantinople¹³⁷.

En 1114, Alexis Comnène reprit la tentative de conversion des pauliciens. S'étant rendu à Philippoupolis en raison d'une guerre contre les Comans, il profita de l'occasion pour se consacrer à la mission apostolique de détourner « les manichéens de leur religion aux principes amers » avec le soutien d'Eustratios, évêque de Nicée, dont la réfutation théologique des hérétiques allait être utilisée contre lui trois ans plus tard¹³⁸.

L'intérêt pour l'Orthodoxie est donc bien attesté depuis la fin du XI^e siècle. Et pourtant, est-il possible d'accepter que les hérésies « intellectuelles » d'Italos, de Neilos, de Léon de Chalcédoine, ou même les hérésies « populaires » des pauliciens et des bogomiles aient été de véritables menaces à l'Orthodoxie ?¹³⁹ La réponse, comme Smythe l'a déjà perçu, est négative. En fait, la publicité donnée aux hérésies évoque les traits d'une mise en scène délibérée qui aurait cherché à exalter le rôle du « chasseur d'hérésies » qui se trouvait derrière les procès¹⁴⁰. L'identité de ce « chasseur d'hérésies » n'est pas difficile à déduire. Nous savons que le début des procès coïncida avec l'ascension au trône d'Alexis Comnène ; nous savons aussi que le pouvoir impérial eut l'initiative principale dans l'identification et la dénonciation des hérétiques ; nous savons, enfin, que

¹³⁷ *Alexiade* XV.VIII-X ; Zónaras, pp. 43-4 ; Théodôre Skoutariotès, *Σύνοψις Χρονική*, pp. 178-81 ; Euthyme Zygabène, *Panoplie Dogmatique*, PG 130, cols. 1289-1332 ; HAMILTON-HAMILTON (1998) : 165-6, 175-210 ; GOUILLARD (1967) : 60-9, 228-37 ; GRESS-WHITE (1977) ; SKOULATOS (1980) : 39-42 ; SMYTHE (1996) : 235-44.

¹³⁸ *Alexiade* XIV.VIII.9.

¹³⁹ SMYTHE (1996) : 232-3, 258-9. Pour les hérésies « populaires », cf. BROWNING (1975) : 19.

¹⁴⁰ Il est bien connu que le procès d'Italos fut objet de l'intérêt public, comme Anne Comnène le révèle en racontant que « le peuple entier de Constantinople s'était en foule porté à l'église, à la recherche d'Italos » (V.IX.6), une manœuvre que Gouillard considère vraisemblablement comme planifiée par l'empereur (GOUILLARD [1985a] : 161). Dans le cas de la contestation chalcédonienne, les pamphlets et les histoires des miracles qui circulèrent à la capitale ainsi que le récit d'Anne Comnène signalant comment on chuchotait contre l'empereur « dans les carrefours et au coin des rues » (*Alexiade* VI.III.1) révèlent également que le procès intéressa le grand public. Il est possible que les autres accusations d'hérésie aient soulevé un intérêt semblable.

le pouvoir impérial joua un rôle clé dans le jugement et la condamnation des accusés. La mise en scène était donc destinée à exalter la piété d'un empereur « très orthodoxe », mais quel était exactement le but sous-jacent à cette construction politique ?

D'un côté, Alexis Comnène aurait sans doute cherché à se défaire de rivaux (déclarés ou potentiels) comme Jean Italos, Léon de Chalcédoine, Neilos et Blachernitès, qui étaient liés aux Doukai ou à d'autres familles de l'aristocratie contestataire¹⁴¹ ; de l'autre côté, il aurait cherché à s'investir des titres symboliques de « troisième apôtre », de « gardien de l'Orthodoxie », qu'il pouvait bien revendiquer grâce à sa dévotion très vantée à la chasse d'hérésies. Le deuxième objectif était, de toute évidence, le plus important. Le charisme dont Alexis Comnène se revêtait en tant qu'empereur « très orthodoxe » était en fait la clé du rôle qu'il allait revendiquer au sein de l'Église.

Vers la fin du XI^e siècle l'Église impériale se trouvait encore sous l'influence de l'ecclésiologie contestataire, que Léon de Chalcédoine et ses partisans revendiquaient en tant qu'héritiers du patriarche Cérulaire. Le rôle traditionnel de l'empereur dans l'Église, celui qu'Eusèbe avait défini depuis le règne de Constantin I^{er}, était remis en question et les ecclésiastiques n'hésitaient pas à faire auprès d'Alexis Comnène les mêmes revendications qu'ils avaient auparavant faites auprès de son oncle Isaac I^{er}. L'enjeu, donc, était ecclésiologique ; mais l'ecclésiologie, comme c'était traditionnel dans l'Empire, n'était guère discutée en tant que telle : c'était plutôt en clé théologique que l'empereur devait prouver son droit à la suprématie légitime sur l'Église. La rhétorique de la « chasse d'hérésies » ne servait donc qu'au but de dresser un certain modèle ecclésiologique sur la base du charisme impérial.

Alexis Comnène n'ignorait pas, sans doute, que le rôle de « gardien de l'Orthodoxie » entraînait un grand danger s'il se livrait aux hasards de l'innovation théologique. C'est ainsi que, en poursuivant les hétérodoxes, il ne prétendit nullement identifier de nouvelles hérésies, ni se mêla jamais des débats doctrinaux : le recours aux hérésies classiques des « pauliciens », des « bogomiles », des « enthousiastes », des « iconoclastes » n'était au bout du

¹⁴¹ Anne Comnène nous enseigne, en effet, que Neilos « avait réuni un groupe de disciples de condition distinguée et pénétrait à l'intérieur des grandes familles comme un maître » (X.I.2), et que « Blachernitès s'insinua dans les premières familles de la capitale » (X.I.6). Pour le rapport de Léon de Chalcédoine avec le clan des Doukai, cf. SKOULATOS (1980) : 173 ; GRUMEL (1946) : 128 ; GAUTIER (1971) : 214.

compte qu'un moyen d'éviter les dérivations imprévisibles de toute vraie controverse théologique. La mise en scène de « la protection de l'Orthodoxie », sagement fondée sur la base de la sécurité doctrinale, l'aurait donc investi du charisme nécessaire pour réaffirmer l'ecclésiologie constantinienne.

Le dessein reposait pourtant sur un équilibre délicat, puisqu'il dépendait d'un monopole impérial sur la persécution de l'hérésie. Les ecclésiastiques contestataires, qui comprenaient sans doute les connotations ecclésiologiques du soin impérial par l'Orthodoxie, avaient déjà essayé de briser ce monopole en insinuant l'iconoclasme des impériaux pendant l'affaire chalcédonienne, mais ils n'y réussirent qu'en 1117, avec le procès contre Eustratios de Nicée¹⁴². La condamnation de l'évêque de Nicée, partisan loyal du pouvoir impérial, marqua un point d'inflexion au sein du théâtre de la chasse d'hérésies : pour la première fois sous le règne d'Alexis Comnène, un procès d'hérésie était initié par un accusateur autre que l'empereur ; pour la première fois aussi, un allié de l'empereur était déclaré hétérodoxe. En le dépouillant du rôle de « gardien de l'Orthodoxie », les ecclésiastiques contestataires réussissaient à enlever au pouvoir impérial le charisme nécessaire pour revendiquer sa primauté sur l'Église.

Alexis Comnène, dont le règne était près de finir, ne subit guère les conséquences du procès contre Eustratios de Nicée, mais ses héritiers allaient être obligés de compenser la défaite politique de 1117. Pour l'instant, il suffit de savoir qu'Alexis I^{er} garda jusqu'à ses dernières années le charisme symbolique de la défense du dogme. En le considérant ennemi de la philosophie et conservateur acharné, Browning ne semble pas avoir fait trop de justice à ses desseins politiques : le théâtre de la chasse d'hérésies, clé de la résacralisation du pouvoir impérial, n'était destiné qu'à assurer la primauté impériale sur l'Église ; une primauté dont les Comnènes avaient besoin pour consolider à la fois leur dynastie et leur modèle d'Empire¹⁴³.

2.1.2. Le « mouvement chalcédonien »¹⁴⁴

Le contrôle impérial sur l'Église n'était pas, en tout cas, une question de seule valeur symbolique. Alexis Comnène réservait à l'institution ecclésiastique

¹⁴² STEPHANOU (1946), notamment pp. 177-8 ; THOMAS (1987) : 198.

¹⁴³ BROWNING (1975), notamment 3-5, 19 et 23.

¹⁴⁴ Nous reprenons dans cette section quelques considérations déjà faites dans un article précédent (GERHOLD [2012]).

un rôle de première importance au sein de l'État, un rôle politique et administratif qui était essentiel pour compenser l'ascendant de l'aristocratie laïque et pour renforcer l'autorité du pouvoir impérial. Mais la bonne entente avec l'Église ne fut jamais complètement réussie. Les ecclésiastiques, qui avaient joué un rôle plutôt modeste dans l'État des Macédoniens, avaient pourtant bénéficié de la relative faiblesse impériale pendant le XI^e siècle : le patriarcat de Cérulaire, nous le savons déjà, avait réussi à redéfinir même les rapports traditionnels entre la hiérarchie épiscopale et le pouvoir impérial au bénéfice d'un ascendant ecclésiastique qui était sans précédent dans l'Empire. Vers la fin du XI^e siècle, certains ecclésiastiques, fort jaloux sans doute des conquêtes de l'Église et surtout du souvenir du patriarche qui avait chaussé les brodequins pourpres, se méfiaient des ambitions ecclésiologiques d'Alexis Comnène. L'un de ceux-ci était Léon, évêque de Chalcédoine, dont le mouvement de contestation ecclésiastique devint l'une des oppositions les plus sérieuses aux stratégies politiques du nouvel empereur.

Le mouvement de revendication ecclésiastique initié en 1081 par Léon de Chalcédoine surgit apparemment comme une réponse à la première réquisition d'objets sacrés, ordonnée cette même année par Alexis I^{er} dans le but d'obtenir l'argent nécessaire pour financer la guerre contre les Normands. L'activité des représentants impériaux à la capitale aurait frappé l'évêque de Chalcédoine, qui se déclara témoin de l'impiété commise contre l'église de la Théotokos de Chalkoprateia, dont les ornements furent arrachés pendant la réquisition¹⁴⁵. Ce fut suite à cet épisode qu'il décida d'écrire à l'empereur pour demander une enquête sur la prise des objets sacrés, dans le but de préciser et de compenser les pertes subies par les établissements ecclésiastiques ; il demanda aussi la déposition du nouveau patriarche, Eustathios Garidas, accusé d'avoir permis la réquisition, ainsi que le retour au trône patriarcal de son prédécesseur, Cosmas Hiérosolymites, déposé par Alexis I^{er}¹⁴⁶.

L'empereur, forcé sans doute par les circonstances, accepta de prendre en compte certaines des réclamations. Il émit en août 1082 un *chrysobulle* garantissant qu'il n'y aurait pas de nouvelles réquisitions de propriété ecclésiastique¹⁴⁷, et il se compromit à compenser les institutions qui avaient subi des pertes

¹⁴⁵ *Alexiade* V.II.4 ; THOMAS (1987) : 194 ; (1984).

¹⁴⁶ ΛΑΥΡΙΩΤΗΣ (1900) : 404. Cf. GRUMEL (1946) : 126 ; THOMAS (1987) : 195 ; ANGOLD (1995) : 47.

¹⁴⁷ Pour la date, cf. GRUMEL (1944) : 131.

matérielles¹⁴⁸ ; l'hiver suivant il réunit le sénat, les chefs de l'armée et les plus hauts dignitaires de l'Église dans le but de mettre à effet un plan de compensations économiques financé par le Trésor impérial¹⁴⁹. Il n'était pas question, pour l'instant, de considérer l'éloignement du patriarche Eustathios Garidas.

Cependant, Léon de Chalcédoine n'était pas prêt à être conciliateur sur cette dernière demande. Il exigea une deuxième fois la déposition du patriarche, et, n'ayant pas obtenu une réponse favorable, il décida de présenter auprès de l'empereur une accusation formelle comprenant les charges de sacrilège, d'hérésie et d'aliénation des trésors de l'Église. L'empereur convoqua, en réponse, une commission de recherche intégrée par des officiers patriarcaux et par Basile, évêque d'Euchaïta, qui exonéra le patriarche au début de 1084¹⁵⁰. Malgré cette décision, Eustathios Garidas décida de renoncer au trône patriarcal en juillet de la même année¹⁵¹.

Le renoncement du patriarche n'eut guère d'effets sur l'acharnement de son accusateur. Léon demanda à répétition que la mémoire de Garidas ne fût pas évoquée dans les prières de l'Église et que son nom fût exclu des dyptiques ; la demande trouva pourtant l'opposition ferme du nouveau patriarche, Nicolas Grammatikos, et d'un grand nombre de métropolitains, soutenus par l'empereur lui-même¹⁵². Le 30 novembre 1085 Léon fut accusé d'insubordination pour avoir présenté ses charges contre Garidas auprès de l'empereur au lieu d'avoir requis l'intervention d'un tribunal ecclésiastique, ainsi que pour avoir refusé d'accepter l'exonération décidée par la commission de recherche¹⁵³. Un procès fut ouvert contre lui¹⁵⁴, et au début de 1086 le synode décida la déposition de son siège métropolitain¹⁵⁵.

¹⁴⁸ ΖÉPOS-ZEPOS (1931) : 325-6 [vol. I, nov. XXII : *Alexis Comnène, Novella de sacris vasibus in publicum usum non convertendis* (1082)]. Cf. ΠΟΛΥΖΩΙΔΗΣ (1979) : 70-8 ; ΓΛΑΒΙΝΑΣ (1972) : 73-77.

¹⁴⁹ *Alexiade* VI.III.5 ; ΠΟΛΥΖΩΙΔΗΣ (1979) : 78-81 ; THOMAS (1987) : 195.

¹⁵⁰ SAKKELION (1878) : 116 ; ΓΛΑΒΙΝΑΣ (1972) : 93-5 ; GRUMEL (1941-42) : 334-5 ; THOMAS (1987) : 195-6.

¹⁵¹ Théodôre Skoutariotès, *Synopsis chronike*, p. 181 ; ΓΛΑΒΙΝΑΣ (1972) : 96-8 ; THOMAS (1987) : 196.

¹⁵² SAKKELION (1878) : 117 ; ΓΛΑΒΙΝΑΣ (1972) : 100-4 ; GRUMEL (1941-42) : 336 ; ΠΟΛΥΖΩΙΔΗΣ (1979) : 81-4 ; STEPHANOU (1946) : 18 ; THOMAS (1987) : 196-7 ; ANGOLD (1995) : 47.

¹⁵³ SAKKELION (1878) : 119 ; ΓΛΑΒΙΝΑΣ (1972) : 104-8 ; GRUMEL (1941-42) : 336 ; ΠΟΛΥΖΩΙΔΗΣ (1979) : 84-90 ; THOMAS (1987) : 197.

¹⁵⁴ SAKKELION (1878) : 119 ; ΓΛΑΒΙΝΑΣ (1972) : 104-8 ; GRUMEL (1941-42) : 336 ; ΠΟΛΥΖΩΙΔΗΣ (1979) : 84-90 ; THOMAS (1987) : 197.

¹⁵⁵ *Alexiade* V.II.6 ; ΛΑΥΡΙΩΤΗΣ (1900) : 404 ; GRUMEL (1946) : 129 ; (1941-42) : 340-41 ; STEPHANOU (1946). Pour la date, cf. GRUMEL (1989) : n° 943 [1941] ; THOMAS (1987) : 198, mais aussi GAUTIER (1971) : 214 [n. 9], et SAKKELION (1878) : 102-28.

L'un des aspects les plus significatifs du mouvement chalcédonien est sans doute la puissance dont il fit preuve face au pouvoir impérial. Nous voyons, en effet, qu'Alexis Comnène se montra pendant des années soumis et conciliateur, désireux d'apaiser la volonté combative des chalcédoniens, tandis que l'évêque de Chalcédoine, indifférent aux essais de rapprochement du pouvoir impérial, haussait de plus en plus ses exigences. Il faudrait en déduire que les partisans de Léon de Chalcédoine – les membres de ce « parti chalcédonien » identifié par Anne Comnène – étaient suffisamment puissants pour forcer l'empereur à la prudence et à la diplomatie. Mais qui étaient-ils ? Nous connaissons peu de noms, dont celui de Basile d'Euchaïta et celui de Nicolas d'Andrinople, neveu de Léon ; il faudrait penser aussi, peut-être, à Nicétas d'Ancyre, adversaire bien connu du pouvoir impérial, dont les revendications ecclésiologiques ressemblent parfois à celles de l'évêque de Chalcédoine. Ces noms, peu suggestifs en eux-mêmes, mènent à émettre quelques considérations. Il est possible de supposer, tout d'abord, que les évêques d'Euchaïta et d'Ancyre – c'est-à-dire, de sièges occupés ou très menacés par les Turcs – résidaient à la capitale de manière permanente et occupaient donc une place au synode permanent. Léon lui-même, d'après le témoignage d'Anne Comnène, se rendait très souvent à la capitale, ce qui pourrait suggérer une participation régulière aux activités du synode ; son neveu, Nicolas, pourrait s'être compté enfin parmi ces (plus rares) évêques occidentaux qui abandonnaient parfois leurs sièges provinciaux pour résider à la capitale, quoique nous n'ayons pas de renseignements précis à cet égard.

Cette éventuelle participation des chalcédoniens au synode pourrait avoir été l'une des sources potentielles de la puissance chalcédonienne. Sommes-nous donc autorisés à penser que l'influence de Léon se trouvait répandue au synode, et que ce dernier soutenait l'évêque de Chalcédoine dans ses revendications auprès du pouvoir impérial ? Il est difficile de répondre. D'un côté, il semble évident qu'une partie du synode partageait le souci de Léon pour l'ecclésiologie d'Alexis Comnène ; de l'autre côté, il est hors de doute que la plupart des évêques ne se rallia point au parti des chalcédoniens. Nous savons, en effet, que le synode soutint les initiatives d'Alexis Comnène dans plusieurs des procès d'hérésie qu'il initia, comme l'illustrent les cas du moine Neilos et de Théodore Blachernites en 1087 ; nous savons, par ailleurs, que le pouvoir impérial accusa en 1085 Léon de Chalcédoine d'insubordination pour avoir présenté ses accusations contre le patriarche auprès de l'empereur au lieu de l'avoir fait auprès d'un tribunal ecclésiastique, ce qui suggère que Léon se méfiait des

membres de l'Église jusqu'au point d'éviter délibérément leur intervention ; nous savons, enfin, que le synode se rallia à la volonté d'Alexis Comnène lorsque celui-ci voulut obtenir en 1086 la condamnation et l'exil de Léon de Chalcédoine lui-même.

Les indices suggérant que le synode n'était pas rallié (au moins de façon massive) à la cause des chalcédoniens semblent donc assez conclusifs. Mais, si nous admettons que l'influence de Léon ne provenait pas du soutien généralisé de ses collègues, il reste donc à établir quelle était la source de la puissance dont il fit preuve face au pouvoir impérial. Un détail tout à fait curieux nous donne une première indication. Nous savons, en effet, que l'une des revendications de Léon auprès de l'empereur fut la déposition du patriarche Eustathios Garidas, présumé responsable de l'aliénation des trésors de l'Église. Mais Léon ne se contentait pas d'exiger cette déposition : il demandait aussi la réinstallation dans le trône patriarcal du prédécesseur de Garidas, Cosmas I^{er}, déplacé de sa dignité après l'accès au pouvoir d'Alexis Comnène. L'intérêt de Léon pour le retour de Cosmas I^{er} est assez révélateur, comme l'est aussi le fait que Léon ait rejeté la nomination de Nicolas Grammatikos lorsque celui-ci fut choisi pour remplacer Garidas à la tête de l'Église constantinopolitaine : bien évidemment, Léon ne visait pas au remplacement d'un patriarche qu'il jugeait indigne par un nouveau patriarche de conduite exemplaire, mais, plutôt, au retour spécifique de Cosmas I^{er}.

Les raisons que Léon avait pour vouloir la réinstallation de Cosmas sur le trône patriarcal ne sont pas évidentes. Nous ne connaissons pas de liaisons directes entre les deux personnages, mais il y a malgré tout une liaison indirecte qui peut aider à comprendre la situation. Il faudrait se demander, tout d'abord, qui pouvait bénéficier d'un éventuel retour de Cosmas I^{er} au patriarcat constantinopolitain. La réponse n'est pas difficile : Cosmas, nommé par Michel VII, était fidèle aux intérêts des Doukai, comme il l'avait démontré en réclamant à Alexis Comnène le couronnement d'Irène Doukaina en échange de son éloignement du trône patriarcal. La méfiance des Comnènes à l'égard de Cosmas avait bientôt mené à son remplacement par Eustathios Garidas, protégé d'Anne Dalassène, et il est très vraisemblable par conséquent que les Doukai aient vu dans l'éventuel retour de Cosmas au trône patriarcal une amélioration de leur position face aux Comnènes.

Le fait que les Doukai aient songé au retour de Cosmas I^{er} n'éclaircit pas pour autant le fait que Léon ait fait la même demande auprès de l'empereur. Il

faudrait se demander, dans ce cas, si les Doukai avaient également des liaisons avec l'évêque de Chalcédoine, des liaisons pouvant expliquer leur coopération dans l'affaire du patriarche. Une fois de plus, la réponse n'est pas difficile. Les liaisons entre certains membres du clan Doukas et Léon de Chalcédoine ont été signalées plus d'une fois, comme l'illustre le cas de Basile Skoulatos, qui se demandait si, « compte tenu du fait que Georges Paléologue admirait Léon », nous « est-il permis de penser que les nombreux amis de l'évêque comprenaient également des membres de la famille des Doukas »¹⁵⁶. La réponse, on le sait déjà, est affirmative : outre Georges Paléologue, l'impératrice Irène Doukaina et sa mère, la *protovestiarissa* Marie de Bulgarie, étaient des partisans de l'évêque de Chalcédoine. Venance Grumel, par ailleurs, avait déjà perçu les liens existants entre le clan des Doukai, Léon de Chalcédoine et l'ancien patriarche Cosmas I^{er} : « Tout ceci nous montre que Léon avait pour lui un fort parti à la cour, qu'il y était vénéré par une clientèle fervente, et notons que c'est la même qui soutenait le patriarche Cosmas, dont nous avons vu que Léon demandait le retour après son abdication »¹⁵⁷.

La trame des alliances politiques, toujours difficile à cerner, devient plus claire. Ce que l'on voit n'est, en fait, qu'une coopération circonstancielle entre un clan aristocratique – celui des Doukai – et une fraction de l'Église – celle des chalcédoniens –, dont les intérêts étaient menacés par le pouvoir impérial. Les Doukai, désireux sans doute d'affaiblir ce contrôle de l'Église qui était fonctionnel à la consolidation politique des Comnènes, avaient des raisons pour soutenir ces ecclésiastiques fidèles à la mémoire de Cérulaire qui se révoltaient face à l'avancement du pouvoir impérial sur l'Église. L'alliance devait être redoutable. Nous comprenons ainsi la prudence dont Alexis Comnène fit preuve face à l'agitation chalcédonienne, la diplomatie qu'il déploya devant les provocations de Léon, les nombreuses années d'attente avant de faire face, enfin, à la contestation des évêques rebelles.

L'empereur, malgré tout, n'était pas sans ressources. Il avait déjà commencé à développer une coopération assez étroite avec les membres de l'administration patriarcale et, jusqu'alors, il avait le soutien de la plupart des évêques du synode.

¹⁵⁶ SKOULATOS (1980) : 173. Gautier ne semble pas avoir douté du rôle des Doukai, puisqu'il consigna que Léon de Chalcédoine était soutenu « certainement par les Ducas », mais il n'offre aucune explication pour cette liaison (GAUTIER [1971] : 214).

¹⁵⁷ GRUMEL (1946) : 128.

Vers l'année 1086, sa situation politique était aussi devenue moins précaire : Robert Guiscard étant mort, l'invasion normande arrêtée, il pouvait se consacrer à la politique interne et faire enfin face au mouvement des chalcédoniens. Léon fut donc accusé de diverses charges – insubordination et hérésie – et déposé par le synode, qui se rallia à la volonté du pouvoir impérial. Peu après, lorsque l'invasion des Petchenègues força l'empereur à entreprendre (en laissant de côté ses promesses) une deuxième réquisition d'objets sacrés pour subvenir aux besoins de l'armée, une mesure dut être prise afin d'éviter la renaissance des critiques chalcédoniennes : Léon fut condamné à l'exil par un synode toujours fidèle à Alexis Comnène, et reclus dans la ville lointaine de Sozopolis du Pont.

L'exil de Léon n'apaisa pourtant pas la situation politique à Constantinople. Malgré son éloignement physique, la mémoire de l'évêque de Chalcédoine restait très présente dans la capitale grâce à l'activité de ses partisans, qui se consacrèrent à la diffusion d'une propagande pro-chalcédonienne destinée à s'attirer les bonnes grâces de l'opinion publique. Le retour de Georges Paléologue à la capitale après la défaite militaire de Dristra face aux Petchenègues donna lieu à un épisode très significatif. D'après le récit d'Anne Comnène, Paléologue aurait raconté l'apparition « miraculeuse » de Léon de Chalcédoine dans le champ de bataille de Dristra, où l'évêque lui aurait sauvé la vie en lui fournissant un cheval alors que Paléologue, sa monture accablée, se trouvait entouré d'ennemis et sur le point d'être fait prisonnier¹⁵⁸. Le récit, dont le caractère fictif semble hors de doute¹⁵⁹, était évidemment destiné à exalter la mémoire de l'évêque de Chalcédoine et donc à soutenir dans la capitale le mouvement que celui-ci représentait encore depuis son exil. Le même propos, sans doute, inspira vers la même époque les successives « visions » du diacre Thomas. Celui-ci, un diacre de la Grande-Église, déclara avoir vu en trois visions l'évêque de Chalcédoine officiant dans l'église de Sainte-Euphémie habillé à la manière impériale et couronné d'un diadème doré. Lui ayant

¹⁵⁸ *Alexiade*, VII.IV.1.

¹⁵⁹ Thomas considère pourtant que Paléologue, fort impressionné par la figure de Léon, crut véritablement à la miraculeuse apparition du fameux métropolitain (THOMAS [1987] : 199) ; Gautier mentionne l'épisode comme un « miracle ou une vision », mais il ne s'attarde guère sur la question (GAUTIER [1971] : 216 [n. 15]) ; Smythe signale pourtant le caractère douteux de l'apparition : « Anna concludes her treatment of Leo of Chalcedon with the rather enigmatic statement describing the visitation as arising either from George Palaiologos's devotion, or from some unknown divine purpose » (SMYTHE [1996] : 257-8) ; cf. aussi SKOULATOS (1980) : 103.

demandé s'il ne craignait pas la colère de l'empereur, Léon aurait répondu que Dieu l'habillait lui-même d'une « semblable robe d'honneur » en raison de la défense qu'il faisait des choses divines¹⁶⁰. Nous ne connaissons par l'identité du diacre Thomas, mais l'épisode, qui évoquait sans ambiguïté les brodequins pourpres de Michel Cérulaire, répondait bien au caractère ecclésiologique qui définissait les revendications du clergé chalcédonien.

Dans le palais impérial, l'opposition chalcédonienne existait toujours. L'impératrice Irène Doukaina et sa mère, la *protovestiarissa* Marie de Bulgarie, continuaient à avoir des rapports avec Léon, ainsi qu'avec ses neveux Nicolas, évêque d'Andrinople, et Nicétas¹⁶¹. Par ailleurs, il est possible que le ralliement des Doukai ait rapporté au clergé chalcédonien le soutien d'autres secteurs de la société qui étaient encore loyaux au souvenir de leur dynastie. Nous savons, en effet, que Léon de Chalcédoine avait des partisans parmi les dignitaires civils, des partisans qu'Anne Comnène décrivait comme des « personnes mal intentionnées qui étaient nombreuses à cette époque dans les administrations »¹⁶². Si nous acceptons les affirmations de Zônaras, d'après lequel les membres de l'administration civile étaient méprisés depuis l'accès au pouvoir de la dynastie plutôt militaire des Comnènes – ce qui semble réaffirmé par la participation des officiers civils dans au moins deux révoltes, celle de Pountésès et celle de Nicéphore Diogénès¹⁶³ – il ne serait pas invraisemblable que Léon de

¹⁶⁰ GRUMEL (1946) : 127-30 ; ANGOLD (1995) : 48.

¹⁶¹ Théophylacte, archevêque de Bulgarie, demanda l'aide de ce Nicétas – ancien élève de lui – pour délivrer une lettre à Marie de Bulgarie. Il semble évident que les rapports entre Nicétas et Marie de Bulgarie étaient assez étroits, et il est fort probable que la liaison ait été Léon de Chalcédoine, l'oncle du jeune diacre. Cf. MULLETT (1997) : 212, 328 ; Théophylacte, *Lettres*, lettre 84.

¹⁶² *Alexiade* V.II.6. Skoulatos a signalé déjà la nuance politique de cette allusion (SKOULATOS [1980] : 173), ainsi que le fait Smythe, en suivant le même passage de l'*Alexiade* : « Anna believed Leo's opposition stemmed from misguided ignorance rather than from direct opposition. His attitude towards the emperors became more extreme, in large part encouraged by evil-wishers, of whom they were many in the civil government. Leo of Chalcedon was encouraged to more vociferous opposition to Alexios by the office-holders » (SMYTHE [1996] : 256). Il est possible qu'Alexis ait compris l'influence sous laquelle se trouvait Léon de Chalcédoine : tout en sachant que son vrai ennemi n'était pas l'évêque mais le pouvoir civil qui le soutenait, l'empereur aurait voulu s'attirer la faveur de l'évêque afin de couper l'alliance aristocratique de Léon avec les Doukai. Voilà peut-être la manière dont il faut comprendre les curieux mots de Léon dans sa lettre à Marie de Bulgarie : « Le fait que lui [Alexis Comnène] m'ait écrit qu'il a une grande confiance en moi, et que le scandale est l'œuvre d'hommes méchants me fait rire » (ΛΑΥΡΙΩΤΗΣ [1900] : 404-5 ; GRUMEL [1946] : 127-30 ; ANGOLD [1995] : 47).

¹⁶³ CHEYNET (1996) : 94 [fiche n° 94], 98 [fiche n° 128].

Chalcédoine eut gagné leur soutien. Les Doukai, descendants des empereurs qui avaient auparavant accordé un certain rôle aux dignitaires civils, auraient sans doute inspiré eux-mêmes ce ralliement en devenant les membres laïcs les plus prééminents du mouvement chalcédonien.

Par ailleurs, Nicétas d'Ancyre soulignait – dans un document anonyme qui lui est attribué – le besoin de réviser et d'actualiser les canons, et suggérait à ce propos la création d'un conseil intégré par des métropolitains et « des archontes les plus éminents qui se distinguent en conduite et parole et qui craignent Dieu »¹⁶⁴. Ce dernier détail est assez révélateur. Pourquoi, en effet, un évêque contestataire comme Nicétas d'Ancyre aurait-il songé à l'inclusion d'archontes laïcs dans le conseil qu'il aspirait à créer pour réformer la législation ecclésiastique ? Nous ignorons le contexte de ses demandes, mais il n'est pas invraisemblable qu'elles évoquassent la même alliance entre métropolitains rebelles et hauts dignitaires – ou hauts aristocrates – mécontents du gouvernement impérial, dont la coopération s'avérait nécessaire pour essayer de soustraire l'Église à l'influence directe du pouvoir impérial.

Quoiqu'il soit difficile d'établir avec exactitude l'influence de l'agitation chalcédonienne, il faut admettre que le contexte de son époque contribuait à la doter d'un caractère particulièrement dangereux pour le pouvoir impérial. Alexis Comnène se trouvait en effet, après l'exil de Léon, dans une position de plus en plus délicate en raison d'une combinaison de menaces extérieures et intérieures. Du côté externe, l'émir Tzachas s'était allié aux Petchenègues vers 1091 pour encercler l'Empire. Du côté interne, l'année 1092 apporta une rupture significative au sein de la famille impériale à cause du complot de Jean Comnène, *doux* de Dyrrachion et neveu de l'empereur, et des accusations postérieures faites par Isaac Comnène contre son frère Adrien et son beau-frère Nicéphore Mélissènos ; plus encore, l'année 1094 vit le début de l'un des complots les plus inquiétants du règne d'Alexis I^{er}, celui de Nicéphore Diogénès, qui agit soutenu par plusieurs membres de la famille impériale, dont Adrien Comnène, Michel Tarônitès, Marie d'Alanie et son fils Constantin¹⁶⁵. Les circonstances, très délicates, exigeaient de mettre fin à la contestation chalcédonienne pour que l'empereur pût se consacrer à des affaires beaucoup plus graves. Mais, vu que les accusations, la déposition et l'exil n'avaient pas

¹⁶⁴ DARROUZÈS (1966a) : 202-5.

¹⁶⁵ FRANKOPAN (2007) : 20-32.

réussi à apaiser la force du mouvement, il s'imposait maintenant d'essayer la conciliation : c'est ainsi que nous aboutissons, pendant l'année 1094, au concile des Blachernes.

La conciliation ne semble pas avoir été facile à achever. Alexis Comnène aurait cherché, tout d'abord, à s'attirer la faveur de Léon dans le but de couper l'alliance qui le liait aux membres laïcs du mouvement chalcédonien, comme le suggèrent les expressions d'une lettre que l'évêque adressa à la *protovestiarissa* Marie de Bulgarie : « Le fait que lui [Alexis Comnène] m'ait écrit qu'il a une grande confiance en moi, et que le scandale est l'œuvre d'hommes méchants me fait rire »¹⁶⁶. Mais, si celle-ci fut l'intention de l'empereur, elle ne rencontra aucun succès. Léon devait bien savoir que sa puissance dépendait presque exclusivement de ses partisans laïcs, et il semble évident qu'il arriva au concile des Blachernes toujours soutenu par de hauts membres de la cour. C'est grâce à ce soutien, sans doute, que Léon fut capable de rejeter la tonsure que l'empereur voulait lui imposer, et d'exiger au contraire la préservation de sa dignité épiscopale et de son siège métropolitain. John Thomas ne s'est sans doute pas trompé en signalant que Léon de Chalcédoine fut le vrai vainqueur du concile des Blachernes¹⁶⁷.

Les chalcédoniens, cependant, durent faire également des concessions. Léon reconnut, dans ce sens, ses erreurs doctrinales auprès de l'empereur, qui se vit ainsi réaffirmé dans ce rôle de « gardien de l'Orthodoxie » qui lui était essentiel en termes ecclésiologiques et même dynastiques. La paix des Blachernes, au bout du compte, intéressait les Doukai autant que l'empereur. Irène Doukaina, Marie de Bulgarie, Georges Paléologue, dont l'alliance avec les chalcédoniens avait été fonctionnelle à une revendication politique face aux Comnènes, se trouvaient menacés à l'époque par les complots d'autres membres directs ou indirects du même clan – Marie d'Alanie et son fils Constantin, Zôè Doukaina et son époux Adrien Comnène, Nicéphore Diogènes – dont la réussite éventuelle les aurait déplacés du pouvoir. Face à cette menace commune, leur loyauté se trouvait du côté de l'empereur et une trêve s'avérait nécessaire. Blachernes, par conséquent, ne représenta pas seulement une conciliation entre l'empereur et une faction de l'Église, ou une conciliation

¹⁶⁶ ΛΑΥΡΙΩΤΗΣ (1900) : 404-5.

¹⁶⁷ Cf. THOMAS (1987) : 205 : « The synod at Blachernai marks the triumph of the Chalcedonian reform party, although in a context that preserved appearances for the emperor and the patriarch ».

entre factions ecclésiastiques : il représenta aussi une conciliation entre les deux grands clans de la famille impériale.

2.2. Empereur, synode et administration patriarcale

Les rapports entre Alexis Comnène et l'Église impériale étaient, en tout cas, beaucoup plus complexes que ce que l'affaire des chalcédoniens nous laisse entrevoir¹⁶⁸. Déjà en 1082, le patriarche Eustathios Garidas et le synode ne semblent pas avoir été à la hauteur des attentes impériales pendant l'affaire d'Italos, à tel point que l'empereur s'était vu dans le besoin de leur soustraire le procès pour le remettre à la compétence d'une nouvelle commission¹⁶⁹. Pendant les années suivantes, sans doute vers 1084, Alexis aurait critiqué le synode parce que celui-ci ne se réunissait pas de façon régulière ; la critique aurait incité Nicétas d'Ancyre à rédiger son mémoire *Sur les synodes*, où il secondait les reproches de l'empereur – « c'est, hier à peine, au palais impérial, d'avoir essuyé les reproches à ce sujet de notre puissant et saint empereur, comme vous l'avez entendu vous aussi »¹⁷⁰. D'après l'interprétation de Jean Darrouzès, Nicétas d'Ancyre aurait été moins concerné par la régularité des réunions synodales que par le caractère des affaires à traiter – affaires doctrinales et canoniques surtout –, dont l'importance s'était accrue depuis l'avènement d'Alexis Comnène¹⁷¹ :

« Si en effet, en l'absence de coupables, il fallait quand même veiller de toute façon à la sécurité et par tous les moyens, de la main et de la voix, exhorter à la persévérance et à la fidélité aux lois établies par les saints, à plus forte raison, à l'heure actuelle, est-il nécessaire d'exhorter à s'abstenir, quand on voit faire le contraire tête nue, comme on dit, et le pire s'étaler ici et là et prendre le dessus sains la moindre retenue, et au moment précis où nous recevons un appui de la force impériale en vue de la répression et un promesse sincère »¹⁷².

Il est possible que le mécontentement de l'empereur face à l'inactivité du synode ait été lié au manque de soutien que celui-ci lui avait accordé dans les procès d'hérésie développés jusqu'à ce moment-là. Mais, pourquoi le synode

¹⁶⁸ Nous suivrons ici, pour la plupart, l'analyse de Tiftixoglou (1969 : 25-31).

¹⁶⁹ *Alexiade* V.VIII-IX ; GOUILLARD (1985a) : 142-5 ; (1985b).

¹⁷⁰ DARROUZÈS (1966a) : 214-5, et l'Introduction, pp. 44-5.

¹⁷¹ DARROUZÈS (1966a) : 45.

¹⁷² DARROUZÈS (1966a) : 226-7.

aurait-il renoncé à se réunir et à avoir une participation plus active dans les affaires doctrinales de son temps ? Nous pourrions penser que les métropolitains se méfiaient de l'utilisation qu'Alexis Comnène faisait des procès d'hérésie, vu que leurs connotations ecclésiologiques étaient celles d'une réaffirmation du contrôle impérial sur l'Église, mais cela ne semble pas avoir été le cas. Nicéas d'Ancyre, au moins, semble avoir été convaincu de l'existence d'une menace réelle pour l'Orthodoxie autant que des pieuses intentions de l'empereur :

« Ce que nous avons à peine espoir de redresser avec beaucoup d'effort, la Providence y a pourvu [...] et notre empereur ami du Christ, suivant une disposition favorable, une résolution amie de Dieu et une décision spontanée, a promis de faire pour le mieux en prenant lui-même les devants sans que nous lui ayons rien demandé »¹⁷³.

Quelles étaient donc les raisons de leur passivité ? Une fois de plus, c'est Nicéas d'Ancyre qui en offre un indice en laissant entrevoir qu'il y avait des divisions parmi les métropolitains, des divisions qui rendaient sans doute difficile la délibération synodale. Dans son mémoire *Sur les synodes*, l'évêque d'Ancyre ne se limitait pas à réclamer des réunions synodales : il priait aussi les métropolitains de se réunir « amicalement, sans querelles et hors de toute passion », de renoncer « à toute querelle et dissension », et de se hâter « de brandir l'épée contre l'ennemi de notre race » qui les attaquait « en semant sournoisement la zizanie »¹⁷⁴. Ses allusions ne permettent pas d'établir les raisons de la discorde, mais il est possible de faire quelques hypothèses. Nous pouvons supposer, d'un côté, qu'il y avait une certaine présence des chalcédoniens au synode, comme le suggèrent au moins les figures de Basile d'Euchaïta – qui, déplacé de son siège, résidait à la capitale, et que l'on a vu participer plus d'une fois aux réunions synodales –, et Léon de Chalcédoine lui-même, dont la proximité du siège lui permettait de se rendre très souvent à Constantinople. Il y avait, d'un autre côté, des évêques qui – comme Nicéas d'Ancyra dans les premières années du règne – cherchaient le soutien du pouvoir impérial, auquel ils faisaient encore confiance :

« nous avons [...] un empereur qui aime le Christ et qui appuiera notre action sur ce point, comme il l'a déclaré sans ambages, en tout ce que nous ferons

¹⁷³ DARROUZÈS (1966a) : 226-9.

¹⁷⁴ DARROUZÈS (1966a) : 234-7.

suivant les canons ; il sauvegardera de nouveau les prérogatives des églises comme autrefois et il en résultera pour tous la sécurité avec le retour au mieux »¹⁷⁵.

Et il y avait, enfin, une partie de l'échelon des métropolitains qui, ralliée peut-être en esprit aux revendications chalcédoniennes, se voyait pourtant forcée de s'aligner du côté de l'empereur¹⁷⁶. Une telle division au sein du synode pourrait bien expliquer les querelles internes mentionnées par Nicéas d'Ancyre, ainsi que l'éventuelle impossibilité de réunir les métropolitains de façon régulière : pour plusieurs d'entre eux, ralliés par conviction ou par besoin au pouvoir impérial, il était sans doute plus facile d'adopter une passivité complaisante envers les desseins politiques d'Alexis Comnène. La suite des événements, en tout cas, allait redéfinir cette coopération légèrement indolente entre l'empereur et les évêques du synode.

La première dissension entre l'empereur et le synode s'initia en 1084, lorsque Nicéas d'Ancyre et le métropolitain d'Héraclée demandèrent auprès du patriarche Garidas la restitution de deux sièges suffragants – ceux de Basileion et Madytos – qui avaient été élevés au rang de sièges métropolitains par l'empereur Constantin X Doukas¹⁷⁷. Leur pétition fut pourtant rejetée par les membres de l'administration patriarcale. Ceux-ci aspiraient à garder le nouveau rang métropolitain des anciens sièges suffragants de Basileion et Madytos afin que la nomination des candidats à l'épiscopat fût faite à Constantinople, où ils auraient la possibilité d'influencer l'élection. Appelé à intervenir dans l'affaire, l'empereur réaffirma au moyen d'un *chrysobulle* la position de l'administration patriarcale, et le patriarche Eustathios Garidas se rallia à la position de l'empereur en demandant au *chartophylax* de défendre les droits de la Grande Église face au procès initié par l'évêque d'Ancyre ; le résultat fut l'émission d'un *semeioma* ratifiant la position de l'administration patriarcale¹⁷⁸.

¹⁷⁵ DARROUZÈS (1966a) : 234-5.

¹⁷⁶ Il a été signalé, en effet, que les métropolitains provinciaux résidant à Constantinople n'avaient pas une grande marge de liberté face au pouvoir impérial : ils avaient besoin d'un permis pour rester à la capitale, et leur délicate situation économique – en défaut souvent de leurs revenus diocésains – ne favorisait pas leur indépendance des autorités civiles (ANGOLD [1995] : 57-8). S'ils avaient donc à choisir entre l'allégeance à l'empereur, dont la politique était pendant les premières années encore conciliatrice, et l'alliance plus hasardeuse avec les aristocrates qui soutenaient les chalcédoniens, il est compréhensible qu'ils aient choisi la voie la plus sûre, sans renoncer nécessairement à leurs éventuelles sympathies chalcédoniennes.

¹⁷⁷ DÖLGER (1924-32) : n° 1117 ; DARROUZÈS (1966a) : 39, 42-3.

¹⁷⁸ DÖLGER (1924-32) : n° 1117 ; DARROUZÈS (1966a) : 39, 42-3.

Eustathios Garidas ne parvint pourtant pas à résoudre la question, puisqu'il renonça peu après au trône patriarcal, et l'affaire passa donc à son successeur. Dans les années suivantes, il devint évident que Nicolas Grammatikos avait adopté le point de vue des métropolitites contre les intérêts de ses propres officiers patriarcaux, mais il ne réussit pas à imposer sa volonté à la Grande Église : par trois fois il convoqua le synode pour traiter la question, et par trois fois les diacres de Sainte-Sophie interrompirent la réunion de peur que les métropolitites n'adoptassent une décision contraire à leurs intérêts. Le patriarche se plaignit du comportement des diacres et rendit public son soutien aux métropolitains dans une lettre synodale, mais il dut pourtant remettre l'affaire à l'empereur pour que celui-ci prit la décision finale¹⁷⁹.

Tout au long de ces années, le synode fit parfois preuve d'une volonté de coopération avec le pouvoir impérial : Léon de Chalcédoine fut déposé par décision synodale en 1086, et le synode décida en 1087 la condamnation de Neilos et de Théodore Blachernitès¹⁸⁰. Nous pourrions penser que l'échelon des métropolitites, désireux de gagner le soutien de l'empereur dans la querelle qui l'opposait à l'administration patriarcale, se serait rallié volontiers aux initiatives du pouvoir impérial. Mais, si tel était le cas, leur stratégie ne réussit pas : en 1087 l'empereur ratifia la position de l'Administration Patriarcale et confirma le statut métropolitain des sièges en dispute¹⁸¹. Ce n'est pas une coïncidence, sans doute, qu'il ait pris cette décision après l'exil de Léon de Chalcédoine, dont l'éloignement de la capitale semblait promettre un apaisement des conflits politiques.

Cette promesse, on le sait déjà, s'avéra fausse. Pendant l'exil de Léon, les chalcédoniens continuèrent l'agitation à Constantinople et la contestation se maintint aussi menaçante qu'elle l'avait été auparavant. Le synode accepta, sans doute malgré lui, la disposition de l'empereur par rapport aux sièges de Basileion et Madytos, mais le mécontentement – et même le ralliement aux chalcédoniens – se faisait de plus en plus évident parmi les métropolitites. Nicolas d'Andrinople, neveu de Léon de Chalcédoine, mentionna ainsi dans une lettre adressée à son oncle que Basile d'Euchaïtas, ancien chalcédonien éloigné du

¹⁷⁹ GRUMEL (1989) : n° 938 ; *Jus canonicum*, PG 119, cols. 864d-868b (ou RALLES-POTLES [1852-1859] : 62-75 [tome V]) ; DARROUZÈS (1966a) : 42ss.

¹⁸⁰ SAKKELION (1878) : 116. Pour Neilos (donc pour Blachernitès aussi) nous avons préféré la datation de Gouillard (1967 : 184) à celle de Skoulatos (1980 : 258) et Grumel (1989 : n°s 960, 961).

¹⁸¹ GRUMEL (1989) : n° 941 ; DÖLGER (1924-32) : n° 1140.

mouvement, leur accordait à nouveau son soutien, et Nicéas d'Ancyre, l'un des initiateurs du procès contre les nouveaux sièges métropolitains, devint à son tour un critique acharné de la politique impériale. Le cas de Nicéas d'Ancyre a un intérêt particulier pour plusieurs raisons. D'un côté, il se comptait parmi les évêques qui s'étaient montrés dévoués à l'empereur pendant les premières années du règne : son changement de position signale donc qu'Alexis était en train de perdre du soutien au sein du synode. De l'autre côté, il est significatif que les revendications de Nicéas – ecclésiologiques, surtout – aient tellement de points en commun avec les revendications de Léon de Chalcédoine : il était question pour les deux de défendre les droits ecclésiastiques face à la volonté de suprématie sur l'Église que le pouvoir impérial rendait bien explicite.

La stratégie des métropolitains, telle que Jean Darrouzès l'a décrite, impliquait « un jeu à deux tableaux » voué à garantir l'autonomie ecclésiastique : ils avaient recours, d'un côté, au soutien du pouvoir impérial dans le but de limiter l'ascendant de l'administration patriarcale, et faisaient appel, de l'autre côté, au droit canonique dans le but de restreindre l'influence impériale sur l'Église¹⁸². Vers 1087 le premier aspect de leur stratégie avait échoué : le pouvoir impérial, qu'ils auraient cherché à opposer à l'administration patriarcale, s'était rallié au clergé de la Grande Église, et il avait réaffirmé par ce même choix son contrôle sur l'échelon des métropolitains. C'est dans ce contexte que Nicéas d'Ancyre, en représentation d'un nombre inconnu de métropolitains, invoqua face à l'empereur l'autorité des canons, dont la lettre établissait que « dans une affaire proprement ecclésiastique », comme celle des évêchés en dispute, « les pouvoirs civils ne prennent aucun part [...], mais [...] les très saints évêques donnent la solution du cas suivant les canons sacrés »¹⁸³. « Mais », ajoutait-il avec quelque ironie, « si quelqu'un prétend au contraire que d'autres sont plus indiqués pour toucher aux choses d'Église et les étaler aux yeux du public, qu'il prouve que des lois et des canons en décident ainsi et nous y croirons »¹⁸⁴. En laissant de côté enfin le droit canonique, l'évêque d'Ancyre concluait son mémoire avec des citations bien connues de Jean Damascène :

« Ce n'est pas aux empereurs d'établir des lois pour l'Église. Vois en effet ce que dit l'Apôtre : Dieu en a établi certains dans l'Église, premièrement des

¹⁸² DARROUZÈS (1966a) : 227 [n. 2].

¹⁸³ DARROUZÈS (1966a) : 246-7.

¹⁸⁴ DARROUZÈS (1966a) : 248-9.

apôtres, deuxièmement des prophètes, troisièmement des pasteurs et des docteurs, en vue de la bonne organisation de l'Église. Il ne parle ni d'empereurs ni de grands ; et un peu plus loin : Rendez à tous ce qui leur est dû, le tribut à qui revient le tribut, l'impôt à qui revient l'impôt, l'honneur à qui revient l'honneur. Des empereurs dépend le bon ordre de la cité, et le régime de l'Église, des pasteurs et des docteurs ». Le même ajoute plus bas : « Soumettons-nous aux empereurs dans les affaires de la vie : impôts, redevances, transactions commerciales, toutes choses dans lesquelles notre sort est entre leurs mains ; mais pour le régime de l'Église nous avons des pasteurs qui nous ont prêché la parole et qui ont fixé la loi ecclésiastique. Nous ne déplaçons pas les bornes éternelles que nos pères ont posées, mais nous en tenons aux traditions telles que nous les avons reçues ; car si nous commençons à détruire si peu que ce soit l'édifice de l'Église, en peu de temps le tout s'écroulera »¹⁸⁵.

L'écrit de Nicéas d'Ancyre suggère que l'auteur et ses alliés partageaient au moins en esprit les préoccupations ecclésiologiques de Léon de Chalcédoine. Cela ne veut nullement dire qu'ils aient été des membres actifs du mouvement – ils pouvaient partager les mêmes intérêts sans avoir fait pour autant le pas décisif de s'allier aux Doukai pour rejoindre l'opposition la plus radicale –, mais il est significatif de constater en tout cas qu'ils se servaient de ressources dialectiques semblables. Léon de Chalcédoine, en effet, avait dénoncé l'iconoclasme des impériaux qui avaient mené la réquisition des objets sacrés – la prise des ornements précieux d'une icône était d'après lui un outrage commis contre le saint qui y était représenté –, et, de la même façon, Nicéas d'Ancyre dénonçait le comportement « aux traits iconoclastes » du pouvoir impérial en invoquant l'ecclésiologie contestataire de Jean Damascène. Les évocations de l'iconoclasme n'étaient, certes, qu'un recours littéraire pour remettre en question la légitimité des mesures impériales, mais pourquoi faire appel à la théologie lorsqu'on essayait de faire une assertion ecclésiologique ? Il semblerait que les ecclésiastiques contestataires suivaient la même tactique que le pouvoir impérial, tout en encadrant leurs dénonciations dans le théâtre de la « chasse d'hérésie ».

Ce fut Léon de Chalcédoine qui, ayant sans doute remarqué l'utilisation politique qu'Alexis Comnène avait faite du procès contre Italos, se servit le premier de la stratégie déployée par le pouvoir impérial. Comme nous l'avons

¹⁸⁵ DARROUZÈS (1966a) : 248-9 ; cf. aussi pp. 246-7.

déjà signalé, il commença l'agitation à Constantinople en dénonçant « l'iconoclasme » des dignitaires qui avaient participé à la réquisition des objets sacrés. En suivant le jeu, le *sébastocrator* Isaac Comnène accusa Léon d'avoir mal compris la théologie de l'icône : d'après lui, l'évêque avait fait des erreurs concernant l'union hypostatique entre icône et prototype, ce qui suffisait pour réclamer sa déposition. Nicéas d'Ancyre se vit attrapé, à son tour, dans un jeu semblable. Il avait répondu au décret de 1087 avec un écrit qui ne nous est pas parvenu, mais où il semble avoir fait des critiques sévères au pouvoir impérial ; la réponse impériale, perdue elle aussi, incluait en tout cas la menace explicite d'une accusation de sacrilège contre Nicéas ou ses partisans, menace que l'évêque d'Ancyre reprenait dans son écrit suivant, le mémoire *Sur les élections*, dont le sous-titre est assez révélateur : « Discours à l'empereur qui s'efforçait d'annuler les élections faites en synode par envoi d'un billet, où il était aussi écrit : Si quelqu'un s'oppose à un rescrit quelconque de l'empereur, qu'il soit puni comme sacrilège »¹⁸⁶. Nicéas d'Ancyre ne montra que du mépris pour la menace impériale – « On agite devant nous l'article de loi qui dit : “ Celui qui s'oppose à un rescrit quelconque de l'empereur sera puni comme sacrilège ”. Nous n'avons pas grand-chose à en dire, car la loi elle-même nous libère d'une menace de ce genre [...] » – et il fit aussi quelques commentaires provocateurs, tout en signalant que d'après la loi invoquée par l'empereur « tous ceux qui ont subi le martyre, avant et après le Christ, à cause de lui, seront jugés comme sacrilèges du fait qu'ils s'opposent à des rescrits impériaux »¹⁸⁷. Il ajoutait, enfin, l'accusation d'iconoclasme impérial contenue dans les citations du Damascène, et répondait ainsi à l'accusation de sacrilège du pouvoir impérial avec une accusation voilée d'hérésie. Nous ne savons pas quelle fut la réponse de l'empereur, mais il est possible que la renonce de Nicéas à son siège d'Ancyre quelques années plus tard n'ait pas été complètement déliée de cette affaire¹⁸⁸.

Quoiqu'il ne soit pas possible d'établir une liaison explicite entre Léon de Chalcédoine et Nicéas d'Ancyre, il est significatif de voir que les stratégies politiques se répétaient. L'intransigeance d'Alexis Comnène dans l'affaire des évêchés de Basileion et Madytos rapprocha sans doute les différents groupes de contestataires, et les évêques rebelles du synode démontrèrent avoir appris au

¹⁸⁶ DARROUZÈS (1966a) : 238-9, et l'Introduction, p. 48.

¹⁸⁷ DARROUZÈS (1966a) : 242-3.

¹⁸⁸ DARROUZÈS (1966a) : 51.

moins les ruses des chalcédoniens. Pour l'échelon des métropolitains, en effet, l'accusation d'iconoclasme contre le pouvoir impérial représentait beaucoup plus qu'une évocation provocatrice de l'« hérésie impériale » par excellence : elle représentait l'essai de briser le monopole impérial sur la chasse d'hérésie, et, par conséquent, de faire échouer la délicate construction politique qu'Alexis Comnène avait fondée sur son rôle de « gardien de l'Orthodoxie ». Léon de Chalcédoine et Nicétas d'Ancyre n'eurent guère de succès dans leur propos, mais ils révélèrent au moins l'un des points faibles du modèle politique d'Alexis I^{er} : quelques années plus tard, un troisième essai allait enfin réussir à faire échouer ce modèle.

Il est difficile, en tout cas, de comprendre les raisons que l'empereur prit en compte au moment de résoudre la question de Basileion et Madytos contre les intérêts des métropolitains : le synode, après tout, avait coopéré avec lui, et certains évêques, dont Nicétas d'Ancyre, s'étaient montrés dévoués au pouvoir impérial¹⁸⁹. Il est possible en fait qu'Alexis I^{er} ait perçu, derrière la complaisance apparente du synode, les vrais sentiments des métropolitains par rapport à l'intervention impériale dans l'Église. Il devait avoir conscience des limitations que l'autorité impériale allait trouver parmi ces évêques, héritiers du légat de Cérulaire, dont la coopération allait être toujours difficile à gagner, toujours réticente, toujours conditionnelle¹⁹⁰. S'il avait cédé dans le cas des évêchés, s'il avait choisi de faire plaisir aux métropolitains pour préserver l'alliance avec le synode, il n'aurait réussi qu'à créer un précédent dangereux : vu que son modèle politique dépendait du contrôle de l'Église, il devait réaffirmer à n'importe quel prix les droits ecclésiastiques du pouvoir impérial.

La décision, pourtant, ne semble pas avoir été facile. Cela explique sans doute pourquoi le procès fut si long – de 1084 à 1087 – et pourquoi l'empereur ne prit pas une décision définitive avant l'exil de Léon de Chalcédoine : il devait être capable d'apaiser la puissance des chalcédoniens avant de s'aliéner les membres du synode. Il est possible, en tout cas, que l'intervention du clergé patriarcal dans l'affaire – clergé dont les intérêts coïncidaient dans ce cas avec les siens – ait eu quelque influence sur sa décision de faire face aux métropolitains. La coopération avec la Grande Église, après tout, n'était pas de longue date, et

¹⁸⁹ DARROUZÈS (1966a) : 49-50.

¹⁹⁰ Nicétas d'Ancyre, qui aurait été évêque au moins depuis 1038, est en fait un exemple illustratif d'une génération influencée sans doute par le légat de Cérulaire.

il est probable que l'empereur se soit méfié quelque peu de celle-ci. Nous savons, en effet, qu'il y avait une certaine présence chalcédonienne parmi les officiels de Sainte-Sophie : le diacre Jean Metaxas, inconnu par ailleurs, s'était opposé fermement à la première réquisition des objets sacrés, et avait participé au développement de cette affaire ; le diacre Thomas, inconnu aussi, avait participé à la propagande chalcédonienne pendant l'exile de Léon, tout en diffusant à Constantinople les « visions » où l'évêque déchu lui était apparu portant les insignes impériaux ; enfin, deux neveux de Léon de Chalcédoine – Michel et Nicétas –, se comptaient parmi les diacres de la Grande Église, et nous savons que le premier de ceux-ci avait des rapports avec une chalcédonienne déclarée, comme Marie de Bulgarie, mère de l'impératrice¹⁹¹. Mais, tout compte fait, le bilan ne semblait pas pire que celui du synode, et une alliance au moins circonstancielle avec le clergé de la Grande Église pouvait être utile pour faire contre-pied à l'inévitable animosité que les métropolitains allaient démontrer envers l'empereur après le décret de 1087. À long terme, cette alliance allait devenir essentielle pour l'Empire des Comnènes.

Il faudrait supposer, en tout cas, que l'opposition du synode depuis 1087, peut-être plus sérieuse qu'Alexis ne l'avait attendu, fut l'un des facteurs qui forcèrent la conciliation des Blachernes. Le mécontentement impérial envers les métropolitains, qu'Alexis rendit explicite plus d'une fois pendant cette période, suggère qu'il évaluait déjà la possibilité de formaliser son alliance avec l'administration patriarcale comme alternative à cette gênante coopération avec le synode. Et, en fait, il est significatif qu'après la convocation au concile de Blachernes – où le rôle des métropolitains fut insignifiant, puisque les décisions avaient été préalablement accordées – le synode ait (presque ?) cessé de se réunir pour une période de près de dix ans (entre 1095 et 1105), comme le signalent les actes du patriarcat de Constantinople ainsi que les critiques de Jean l'Oxite¹⁹². Les détails de la situation ne nous sont pas connus, mais il est possible que la pression du pouvoir impérial ait produit une situation très

¹⁹¹ Cf. la section précédente.

¹⁹² GAUTIER (1964) : 144-5 ; les *Regestes* n'enregistrent, en effet, presque aucune activité synodale entre 1095 et 1105 ; la datation de certaines entrées (GRUMEL [1989] : n^{os} 968, 970 et 973) reste douteuse, mais, même si nous les considérons comme appartenant aux années 1001-1002, l'activité synodale pendant la période aurait été très faible. Gautier indique que l'inactivité du synode s'étendit entre 1095 et 1107, ce qui dépend de la datation que l'on accepte pour chaque entrée (GAUTIER [1964] : 131).

instable au sein de l'échelon des métropolitains. Nous savons, en tout cas, que l'empereur prit des mesures explicites afin d'éviter que les métropolitains gagnassent de l'influence au sein de l'administration patriarcale. En 1096, il émit un *prostaxis* ordonnant que les évêques déplacés de leurs sièges cherchassent un poste d'*adelphaton* à Constantinople, une mesure avec laquelle il essayait sans doute d'éloigner les métropolitains des postes plus lucratifs qu'offrait l'administration patriarcale. Cette ordonnance fut confirmée en 1108 par un nouveau *prostaxis* : les évêques restaient autorisés à demeurer à la capitale pourvu qu'ils n'occupassent pas des postes dans la Grande Église¹⁹³.

Or, tandis que le synode devenait de plus en plus marginalisé par la politique impériale, l'administration patriarcale commençait à gagner une nouvelle prééminence. En 1094 Alexis Comnène réaffirma par décret les privilèges du *chartophylax*, dont le droit de prééminence dans les cérémonies de la Grande Église avait été remis en question par les évêques. L'empereur invoqua les anciennes traditions, rappela aux évêques leur indifférence antérieure sur cette question, et déclara enfin que sa qualité de député particulier du patriarche rendait le *chartophylax* digne d'une prééminence sur les évêques et les métropolitains¹⁹⁴. Ceux-ci durent transiger avec ce geste symbolique qui exaltait à la fois le clergé de Sainte-Sophie et l'empereur lui-même, puisque le *chartophylax* restait le seul officier patriarcal qui était encore choisi par le pouvoir impérial. L'empereur coopéra aussi dans la consolidation économique du patriarcat constantinopolitain, en soutenant depuis 1196 les efforts de Nicolas Grammatikos pour récupérer les monastères patriarcaux aliénés en *charistikè*¹⁹⁵. En 1107, enfin, il émit le bien connu édit sur la réforme du clergé, qui prévoyait la création d'un ordre de didascales consacré à redresser la pureté de l'Orthodoxie, menacée d'après lui par la longue insouciance des autorités ecclésiastiques¹⁹⁶. Cet ordre, dont les intégrants provenaient notamment de la Grande Église, devait instruire le peuple dans la foi et devenir aussi « une sorte de police de mœurs », en corrigeant les erreurs doctrinales et en dénonçant, s'il s'avérait nécessaire, toute déviation vers l'hétérodoxie. L'édit avait plus d'un but. Il ratifiait, en premier lieu, le rôle de l'empereur comme « gardien de

¹⁹³ DÖLGER (1924-32) : n° 1172 ; ZÉPOS-ZEPOS (1931) : 325-6 [nov. XXII] ; ANGOLD (1995) : 57-8.

¹⁹⁴ GRUMEL (1989) : n° 962 ; DÖLGER (1924-32) : n° 1278 ; RALLES-POTLES (1852-1859) : 537 [vol. IV] ; NICOLE (1894).

¹⁹⁵ GRUMEL (1989) : n° 939a, 939b, 941a, 964, 968a ; DARROUZÈS (1966b) : 158-61.

¹⁹⁶ GAUTIER (1973) : 169-201.

l'Orthodoxie », et donc la base même de la politique coménienne au pouvoir ; il renforçait, en deuxième lieu, l'influence des officiers de l'administration patriarcale, qui allaient être désormais associés au souci impérial pour la chasse d'hérésie ; il abaissait, en troisième lieu, l'autorité des évêques, considérés responsables du danger qui menaçait le christianisme : ceux-ci devaient accepter désormais la supervision que les didascales allaient exercer à Constantinople ainsi qu'en province ; plus encore, la lettre de l'édit prévoyait que les plus dotés parmi les didascales pouvaient être choisis à l'avenir pour remplir les sièges épiscopaux¹⁹⁷.

La confrontation la plus sérieuse entre l'empereur et l'échelon des métropolitains ne survint en tout cas qu'en 1117, avec le procès contre Eustratios de Nicée. L'évêque de Nicée, ancien disciple de Jean Italos épargné dans le procès contre celui-ci, était devenu loyal au pouvoir impérial et avait reçu d'Alexis Comnène une responsabilité significative dans le théâtre de la chasse d'hérésie. Il avait participé à la condamnation de Léon de Chalcédoine en soutenant dans deux traités l'interprétation impériale de la théologie de l'icône ; il avait défendu le dogme byzantin contre les Latins dans la controverse de 1112, et il avait été chargé, enfin, de la réfutation théologique et de la conversion des pauliciens et des arméniens établis dans les régions occidentales de l'Empire¹⁹⁸. Ce fut en 1116 que ces derniers accusèrent Eustratios de Nicée d'erreurs christologiques concernant la compréhension de l'union hypostatique, des erreurs qu'Eustratios aurait admises et dont il se serait rétracté en alléguant de l'impéritie. Mais l'opposition n'était pas prête à laisser tomber l'affaire et elle se servit de l'accusation sans retard : Nicétas Séidès adressa pendant la même année un discours à l'empereur où il remettait en question l'apologie de l'évêque de Nicée – il était invraisemblable, à son avis, qu'un ancien maître œcuménique comme Eustratios eût pu commettre une telle erreur théologique par simple ignorance –, et réclamait que « l'inconvenance, pour ne pas dire l'athéisme, de la doctrine soit mise en pleine lumière, reconnue et condamnée par tous comme étrangère à notre foi divine »¹⁹⁹. L'accusation devenait donc formelle : pour la première fois durant le règne d'Alexis Comnène un procès d'hérésie était initié sur la requête d'un accusateur autre que le pouvoir impérial.

¹⁹⁷ GAUTIER (1973) : 184-5.

¹⁹⁸ JOANNOU (1952) : 25 ; GOUILLARD (1967) : 206-10.

¹⁹⁹ DARROUZÈS (1966a) : 306-7 ; cf. aussi Introduction, pp. 58-9.

Le développement du cas n'est pas connu en détail, mais les témoignages qui nous sont parvenus jettent quelque lumière sur les rapports d'Alexis Comnène avec l'Église. Nous savons, tout d'abord, que l'empereur et le patriarche Jean Agapètos s'empressèrent de soutenir Eustratios de Nicée. Alexis Comnène émit un *semeioma* dans lequel il essayait de diminuer l'importance de la question : Eustratios avait agi par ignorance et, s'étant rétracté de ces erreurs involontaires qui ne représentaient nullement sa pensée, il n'y avait pas de raison de le condamner ; le *semeioma* ne prévoyait comme punition que la destruction des discours hérétiques²⁰⁰.

Nous ignorons la réponse des évêques, mais il est évident en tout cas qu'ils ne se contentèrent pas des discrètes mesures prévues par le pouvoir impérial. La situation, en fait, dut devenir très critique pour que l'empereur se soit vu forcé de convoquer et présider un synode le 26 avril de l'année 1117, synode où Eustratios abjura de ses erreurs – « J'ai été soupçonné de professer une mauvaise doctrine que je n'ai jamais admise, comme Dieu le sait, et que je n'admets pas plus maintenant »²⁰¹. Mais la repentance publique ne suffit pas non plus. Une deuxième réunion synodale suivit la première, afin que les évêques y eussent l'opportunité de débattre et de voter la sanction canonique qu'Eustratios devait subir. Une fois de plus, l'empereur et le patriarche firent tout ce qui était en leur pouvoir pour atténuer la condamnation. Jean Agapetos évoqua dans son discours au synode les mêmes arguments qu'Eustratios avait utilisé au début de l'affaire et qu'Alexis avait repris dans son *semeioma* : l'évêque de Nicée avait agi sans prudence, mais ses mots n'exprimaient nullement sa véritable pensée. Il fit appel à la clémence des évêques et leur offrit qu'Eustratios fût condamné à la suspension *a divinis*, au moins jusqu'à ce qu'un synode postérieur réévaluât la matière. On ne disait rien sur la déposition²⁰².

Vingt-deux évêques participèrent aux délibérations. Dix acceptèrent le compromis proposé par le patriarche – ceux de Sardes, Carie, Corinthe, Larissa, Naupacte, Traïanoupolis, Hiérapolis, Chônès, Marôneia et Leucade –, parfois comme résultat des pressions exercées par le pouvoir impérial. Le métropolitain de Corinthe, en effet, déclara avoir promis à l'empereur et au patriarche de

²⁰⁰ JOANNOU (1952) : 25 ; (1954) : 374-8 ; GRUMEL (1989) : n^{os} 1002, 1003, 1003a, 1003b.

²⁰¹ DARROUZÈS (1966a) : 302-3. Ces mots d'Eustratios, cités par Nicéas d'Héraclée dans son discours sur les hérésiarques, peuvent avoir été prononcés dans un autre contexte, mais il est probable qu'ils (ou bien des expressions très similaires) aient été utilisés dans la repentance publique au synode.

²⁰² JOANNOU (1952) : 26-9.

voter en leur faveur, et celui de Sardes admit s'être engagé par écrit au même propos. Mais leur soutien ne suffit pas à faire triompher la cause impériale. Neuf métropolitains – ceux d'Ephèse, Héraclée, Cyzique, Nicomédie, Néocésarée, Apamée, Parion et Sougdophyllos – exigèrent la suspension à vie d'Eustratios de Nicée, et deux autres démontrèrent avoir des postures encore plus extrêmes : l'archevêque de Léontopolis réclama l'inscription des hérésies d'Eustratios dans le *Synodikon* de l'Orthodoxie, et celui d'Anchialos menaça d'interrompre la communion avec le patriarche. Les deux évêques restants – le métropolitain de Corfou et l'évêque de Bizyè – mirent des conditions à leurs votes, et n'appuyèrent par conséquent aucun des deux partis de manières explicite. Il est possible, comme Jean Darrouzès l'a suggéré, que le ralliement de ces deux derniers métropolitains à l'opposition ait déterminé dans la votation suivante le triomphe du parti contestataire²⁰³.

Le résultat de la votation fut donc défavorable pour le pouvoir impérial. Alexis Comnène avait échoué dans son essai d'imposer sa volonté au synode, et celui-ci semblait échapper définitivement à son contrôle. Nous voyons, en effet, que Nicétas de Serrès – devenu chef de l'opposition contre Eustratios de Nicée pendant la dernière étape du procès – fut nommé métropolitain d'Héraclée après mai 1117, c'est-à-dire après l'échec de la cause impériale au synode réuni au mois d'avril précédent. Vu que l'élection de Nicétas ne peut pas avoir été faite en conformité avec le pouvoir impérial, il faut donc admettre que les métropolitains procédèrent à une élection délibérément provocatrice, qui visait à montrer sans ambiguïté leur autonomie face à l'empereur. Trente-six années d'une politique subtile et complexe n'avaient pas assuré à Alexis Comnène une autorité décisive sur l'Église impériale.

L'empereur, malgré tout, essaya encore de gagner le soutien du synode. Il n'assista pas à la dernière réunion synodale qui traita l'affaire d'Eustratios de Nicée, mais il y envoya une lettre qui fut lue aux métropolitains et à laquelle un discours de Nicétas d'Héraclée répondit publiquement. Comme Jean Darrouzès l'a signalé, cette lettre révélait que la position impériale avait changé depuis le *semeioma* de l'année précédente : l'empereur avouait maintenant les fondements

²⁰³ DARROUZÈS (1966a) : 59 [n. 1] ; JOANNOU (1952) : 26-7, 29-31. Il est quelque peu surprenant de trouver le métropolitain de Cyzique parmi les opposants au pouvoir impérial, vu que l'empereur avait intercédé en faveur du diocèse de Cyzique l'année précédente en raison d'une demande que son métropolitain, Constantin, avait faite auprès du synode. Nous ne savons pas, cependant, si ce métropolitain qui siégea au synode était le même que celui qui avait eu recours au synode en 1116.

de l'accusation et demandait que les métropolitains réadmissent l'hérétique repent, tel que les saints Pères l'avaient fait plusieurs fois tout au long de l'histoire de l'Église²⁰⁴. La réponse de Nicéas d'Héraclée démontra pourtant que l'opposition n'était pas prête à accueillir les demandes du pouvoir impérial. Nicéas remettait en doute, d'un côté, l'orthodoxie de l'évêque de Nicée – « Nous trouvons que l'aveu fait par le métropolitain de Nicée [...] n'est venu que pour tromper les auditeurs, car il est évident qu'il professait la même chose depuis longtemps »²⁰⁵ –, et il objectait, de l'autre côté, les arguments de l'empereur à propos des hérétiques réadmis dans l'Église. L'évêque de Nicée avait transgressé des canons du troisième et du sixième concile et devait être sévèrement puni :

« Constatant que le métropolitain de Nicée est père d'hérésie et qu'il a dit, en blasphémant comme personne ne l'a fait jusqu'ici, que l'humanité assumée sert la divinité comme les esprits inférieurs, constatant aussi que la sentence de Taraise le Grand exclut les fauteurs d'hérésie, c'est sur elle que nous réglons notre jugement »²⁰⁶.

Le discours de Nicéas d'Héraclée doit avoir influencé les métropolitains qui doutaient encore, puisque le résultat de la dernière votation condamna définitivement Eustratios de Nicée.

D'après Périclès Joannou et Jean Darrouzès, le procès contre l'évêque de Nicée se serait produit à la requête d'un groupe d'évêques anti-dialecticiens, contraires à toute spéculation philosophique et à toute innovation, dans le cadre de la sensibilité théologique promue par la controverse contre les Latins²⁰⁷. Leur interprétation, tout à fait vraisemblable, pourrait peut-être être nuancée dans quelques aspects. Il faut noter, tout d'abord, que cette volonté anti-dialecticienne, que l'on a cru percevoir aussi dans le cas d'Italos, n'est pas bien attestée dans les sources de la période. En 1082, le patriarche Eustathios Garidas, dont les origines monastiques n'auraient su le rallier à la cause des dialecticiens, avait essayé de protéger Italos, et les métropolitains ainsi que le clergé de la Grande Église s'étaient prêtés volontiers au même propos. Tout au long des années suivantes, l'Église ne s'était nullement intéressée à d'autres dialecticiens, pas même à Eustratios de Nicée, qui continuait apparemment la

²⁰⁴ DARROUZÈS (1966a) : 276 ; Introduction, p. 59.

²⁰⁵ DARROUZÈS (1966a) : 302-3.

²⁰⁶ DARROUZÈS (1966a) : 298-99.

²⁰⁷ DARROUZÈS (1966a) : 59, 62 ; JOANNOU (1952) : 25.

tradition philosophique de son maître déchu. Nicétas Chôniatès ajoute, par ailleurs, qu'Eustratios avait déjà commis des erreurs doctrinales pendant la controverse contre les Latins de 1112, mais, si tel fut le cas, les contemporains n'y accordèrent aucune importance²⁰⁸. Cela suggère au moins que l'Église n'avait pas un souci particulier pour les « évêques dialecticiens » : dans le cas contraire, Eustratios aurait été plus étroitement surveillé et ses premières fautes n'auraient pas échappées à la censure publique.

Ce qu'il faut admettre, en fait, c'est que l'Église ne semble pas avoir eu un souci particulier pour l'hérésie en tant que telle. Comme nous l'avons déjà mentionné, tous les procès d'hérésie de la période – outre celui d'Eustratios – furent initiés par le pouvoir impérial et souvent développés sans une participation significative des ecclésiastiques. Même dans le cas d'Eustratios, les dénonciations ne furent pas soulevées par l'Église. Ce fut dans le milieu arménien où Eustratios développait sa mission apostolique que ses erreurs christologiques furent perçues, et ce fut Nicétas Séidès – qui n'était pas ecclésiastique et qui devait avoir, d'après l'avis de Jean Darrouzès, un poste civil et un rang peut-être important²⁰⁹ – qui porta les dénonciations auprès de l'empereur. L'Église n'intervint dans l'affaire qu'en troisième lieu, et cette intervention est singulière par plus d'un aspect : il est curieux, tout d'abord, que l'Église ait suivi l'initiative d'un laïc – Nicétas Séidès – au moment de juger un membre de l'Église ; il est curieux aussi que les métropolitains aient fait preuve d'un tel acharnement contre l'hétérodoxie après de longues années d'apparente insouciance pour le sujet ; il est curieux, enfin, que cet intérêt soudain pour l'Orthodoxie se soit manifesté par une accusation qui visait l'un des évêques associés au pouvoir impérial. C'étaient, sans doute, plus que de simples coïncidences. Compte tenu du développement ecclésiologique du règne d'Alexis Comnène, il est légitime de penser que le procès d'Eustratios de Nicée était destiné à trancher une affaire politique entre métropolitains contestataires et pouvoir impérial plutôt qu'une affaire théologique entre « évêques conservateurs » et « évêques dialecticiens ».

La stratégie, par ailleurs, n'était pas nouvelle. Léon de Chalcédoine et Nicétas d'Ancyre, nous l'avons déjà mentionné, avaient essayé de gagner le contrôle sur le théâtre de la chasse d'hérésie en dénonçant l'hétérodoxie du

²⁰⁸ DARROUZÈS (1966a) : 62, n. 5 ; Nicétas Chôniatès, *Trésor de l'Orthodoxie*, PG 140, col. 136.

²⁰⁹ DARROUZÈS (1966a) : 62, n. 2.

pouvoir impérial, mais leurs accusations n'avaient pas prospéré. L'accusation contre Eustratios de Nicée, beaucoup mieux fondée que celle de l'« iconoclasme » impérial, offrait les mêmes possibilités politiques aux contestataires : quoiqu'il ne se soit pas agi d'une accusation directe contre l'empereur, la proximité d'Eustratios avec le régime des Comnènes et son caractère de théologien favori de la cour faisaient qu'un procès contre lui devenait tacitement un procès contre le pouvoir impérial. Il faut remarquer, dans ce sens, que le procès devint rapidement une affaire entre l'empereur et les accusateurs d'Eustratios, tandis que ce dernier n'y occupait lui-même qu'un rôle très marginal : en 1116 Nicéas Séidès adressa son accusation directement à l'empereur ; ce fut donc celui-ci qui répondit par un *semetoma* et qui, n'étant pas parvenu à la conciliation désirée, convoqua et présida le synode où Eustratios se rétracta de ses erreurs ; ce fut sur la requête de l'empereur que le patriarche Jean Agapètos adressa son discours conciliateur au synode, et ce fut l'empereur qui s'adressa une dernière fois, par lettre, aux métropolitains qui allaient considérer l'éventuelle réadmission d'Eustratios dans l'Église. Le discours de Nicéas d'Héraclée qui ferma les discussions fut, à son tour, envisagé comme une réponse directe au pouvoir impérial.

Comme Jean Darrouzès l'a signalé, le discours de Nicéas d'Héraclée fut structuré de façon à ne plus laisser de réponse possible à l'empereur. Il commençait en évoquant, non sans provocation, le rôle de gardien de l'Orthodoxie dont Alexis Comnène s'était volontiers investi :

« [...] Ayant depuis longtemps la certitude que notre très puissant empereur est le champion de la religion, qu'il a supporté bien des peines pour la défense de la foi orthodoxe et qu'il lui a ramené des myriades d'hommes à force de sueurs et de peines, confiants, après Dieu, dans le zèle divin de sa majesté impériale [...] nous allons dire ce qui devant Dieu nous semble, en l'affaire présente, conforme au droit et à la stricte teneur des canons »²¹⁰.

Ayant établi habilement que l'empereur ne saurait pardonner l'impiété, il procédait à énumérer les actes synodaux des condamnations théologiques dont Alexis Comnène avait été responsable :

« Le premier, au sujet d'Italos, vient de notre très puissant souverain ; sa pieuse majesté y ordonne que soient lues au saint synode les décisions de son

²¹⁰ DARROUZÈS (1966a) : 276-7.

divin pouvoir, en présence d'Italos et de ses disciples, afin que, devant tout le monde, lui et tous ceux qui participaient à la même folie confessent leurs dogmes impies en les anathématisant [...] ; le second concerne Nil et ses confrères. Ceux-ci se disaient ignorants, reconnaissent qu'ils avaient été égarés et assuraient ne pas savoir qu'au dimanche de l'orthodoxie sont anathématisés, entre autres, ceux qui cherchent indiscrètement de quelle manière, par nature ou par adoption, a été divinisée l'humanité assumée [...] Puis nous avons un troisième acte, celui qui vise Théodore Blachernitès ; d'une seule voix, celle de l'enthousiasme [...] »²¹¹.

Il signalait, ensuite, les peines imposées à ces hérésiarques : un premier acte concernait Italos et ses disciples, auxquels on avait retiré « tout droit d'enseigner » ; un deuxième acte concernait Neilos et ses disciples, qui « loin d'être accueillis alors par le synode sacré et bien qu'ils se soient jetés à terre, roulés au pied du patriarche et des autres évêques en demandant pardon » ne réussirent point à « échapper à la dégradation » ; un troisième acte, enfin, sur Théodore Blachernitès, à qui « on ne permit en aucune façon que son rang de diacre dans le clergé lui fut rendu »²¹². Suspension du droit d'enseigner, dégradation, déposition : les anciens cas marquaient un précédent pour la sévérité des peines à infliger, un précédent d'autant plus inflexible que ces peines avaient été imposées par ce même empereur auprès duquel on jugeait maintenant Eustratios de Nicée. Mais il fallait encore démontrer qu'Eustratios n'était pas différent de ces hérétiques du passé, qu'il était coupable de fautes semblables et donc susceptible d'un châtement pareil. Nicéas d'Héraclée n'éprouva aucune difficulté à faire une telle démonstration : il rappela qu'Eustratios avait auparavant anathématisé les doctrines d'Italos, mais insinua en même temps que son détachement des doctrines proscrites n'avait pas été sincère – « Puisque [...] on rencontre dans ses écrits ce qui a provoqué les anathématismes d'alors, il semble qu'il a dissimulé aussi à cette date et qu'il a échappé à la condamnation ; c'est comme s'il était pris deux fois dans les mêmes fautes »²¹³ –. Eustratios était donc coupable des mêmes erreurs que son maître Italos.

Les contestataires triomphaient ainsi inévitablement. Une fois lié à Italos, dont la condamnation avait été l'œuvre de l'empereur lui-même, il ne restait plus de secours possible pour Eustratios. Le piège avait été bien dressé : si

²¹¹ DARROUZÈS (1966a) : 304-5.

²¹² DARROUZÈS (1966a) : 304-5.

²¹³ DARROUZÈS (1966a) : 304-5.

l'empereur avait choisi de condamner Eustratios au début même du procès, il aurait pu se détacher des soupçons d'hérésie, mais il aurait dû abandonner à son sort l'un de ses évêques fidèles et il aurait donné une impression de déloyauté et de faiblesse ; s'il décidait de défendre Eustratios, comme il le fit, il se liait inévitablement au sort de celui-ci, jusqu'à partager l'ombre d'hétérodoxie qui s'étendait autour de l'accusé. Nicéas Chôniatès avait raison sans doute lorsqu'il affirmait que les conseillers de l'empereur avaient soutenu la condamnation d'Eustratios²¹⁴ : pour Alexis Comnène, l'option la plus sûre était celle de se détacher rapidement de l'évêque de Nicée, puisqu'une éventuelle défaite à ce procès était trop coûteuse en termes politiques. Les conséquences de cette défaite nous sont par ailleurs connues : ce que l'on voit dans le procès contre Eustratios de Nicée est la perte du monopole impérial sur la chasse d'hérésie, et donc l'échec de la fiction politique de l'empereur « gardien de l'Orthodoxie » sur laquelle se fondait le modèle ecclésiologique d'Alexis Comnène. L'inscription de l'hérésie d'Eustratios au *Synodikon* de l'Orthodoxie fermait le cycle ouvert par l'inscription de l'hérésie d'Italos : les conséquences de cette fin de cycle n'allaient pas être évidentes pendant les mois qui restaient au règne d'Alexis, mais elles allaient être essentielles sous le règne de ses successeurs.

Et pourtant, le procès contre Eustratios de Nicée nous met aussi en garde contre une distinction trop simpliste entre un « échelon de métropolitains contestataires », d'un côté, et un « clergé patriarcal loyal au pouvoir impérial », de l'autre. Nous voyons, tout d'abord, que plusieurs métropolitains se rallièrent au pouvoir impérial en demandant une punition souple pour Eustratios pendant les séances synodales. L'identité de ces métropolitains reste inconnue, mais il est possible qu'ils aient appartenu à la nouvelle génération d'évêques qui, comme Eustratios lui-même, avaient été promus à l'épiscopat sous le règne d'Alexis I^{er}. Vers les premières décennies du XII^e siècle, il aurait donc existé une division au sein de l'échelon des métropolitains entre ces (nouveaux ?) évêques qui étaient ralliés au pouvoir impérial et ces évêques qui restaient loyaux à l'ecclésiologie des anciens contestataires. Mais il faut aussi prendre en compte la figure très complexe de Nicéas d'Héraclée, l'un des principaux accusateurs d'Eustratios de Nicée. Cet évêque, promu à l'épiscopat vers 1117, appartenait à la nouvelle

²¹⁴ DARROUZÈS (1966a) : 62 ; Nicéas Chôniatès, *Trésor de l'Orthodoxie*, PG 140, cols. 136-7.

génération d'évêques « comnéniens », mais il semble avoir été un ennemi acharné du pouvoir impérial. Sa position politique est plus surprenante encore si l'on considère qu'il avait été didascale de l'Évangile, sous le nom de Nicéas de Serrès, avant d'accéder à l'épiscopat. Sa figure semble défier toutes les assumptions que nous avons faites jusqu'ici. Pourquoi un didascale de la Grande Église promu à l'épiscopat sous Alexis Comnène était-il un adversaire si ferme du pouvoir impérial ? Il est très difficile de répondre. L'épithète « de Serrès » (τοῦ Σερρών) qu'il portait lorsqu'il était didascale à la Grande Église indique qu'il était un parent (le neveu sans doute) du métropolitain de Serrès, et, compte tenu du fait que Théophylacte d'Ohrid l'appelait par ce nom – Nicéas « de Serrès » – déjà dans une lettre de c.1088, nous pouvons supposer que son oncle, le métropolitain de Serrès, était un évêque « pre-comnéniens »²¹⁵. Devrions-nous penser que son oncle était un évêque contestataire, chalcédonien peut-être ou partisan de Nicéas d'Ancyre, qui aurait influencé la position politique de son neveu ? Le cas ne manquerait pas de précédent, parce que nous savons que Léon de Chalcédoine avait deux neveux, Michel et Nicéas, qui travaillaient parfois pour sa cause, mais l'hypothèse est tout à fait gratuite. En fait, les circonstances de Nicéas d'Héraclée ne permettent de signaler avec certitude que deux aspects généraux : en premier lieu, que les membres de la Grande Église, même les didascales, une création d'Alexis Comnène, n'étaient pas unanimement ralliés au pouvoir impérial, comme l'ont anticipé déjà les cas de Jean Metaxás et du diacre Thomas ; en deuxième lieu, que certains métropolitains nommés sous le règne d'Alexis Comnène, même ceux qui provenaient de la Grande Église, n'étaient pas « comnéniens » en esprit, mais plutôt des créatures de l'ancienne garde de métropolitains contestataires qui semble avoir été encore puissante vers la fin du règne.

Ces nuances sont à retenir. Certes, la coopération entre les Comnènes et l'administration patriarcale restait effective et elle allait encore jouer un rôle politique de première importance – en 1118, lorsque l'accès au pouvoir de Jean Comnène, l'héritier choisi d'Alexis I^{er}, était menacé par les intrigues des Doukai, le clergé de la Grande Église n'hésita point à le soutenir, et il est possible que leur acclamation, faite avec la conformité du patriarche, ait été décisive pour la consécration de Jean au pouvoir²¹⁶ –, mais la suite des événe-

²¹⁵ Théophylacte, *Lettres*, lettre 7.

²¹⁶ Zónaras, p. 763.

ments sous Jean II et, surtout, sous Manuel I^{er} allait montrer que l'Église gardait toujours un certain idéal d'indépendance par rapport au pouvoir impérial, idéal que le procès contre Eustratios de Nicée aurait probablement encouragé.

3.- CONCLUSION

Les considérations précédentes ne sauraient remettre en question, bien entendu, que le succès dynastique des Comnènes ait été fondé en grande partie sur une reformulation du rôle de l'aristocratie laïque et de l'aristocratie ecclésiastique au sein de l'Empire. Mais, dans le complexe modèle politique d'Alexis I^{er}, les rapports entre pouvoir impérial, Église et aristocratie laïque semblent avoir eu des caractéristiques quelque peu différentes de celles qu'on leur a souvent attribuées. Les données, toujours maigres et difficiles à cerner, suggèrent en fait que les alliances familiales avec les clans aristocratiques auraient été un défi autant qu'un soutien pour le pouvoir impérial, que les factions politiques contestataires étaient intégrées par des ecclésiastiques autant que par des laïques, et que le pouvoir impérial ne réussit jamais à imposer complètement son autorité sur l'Église.

Et pourtant, malgré les problèmes et les imperfections, le modèle politique d'Alexis Comnène parvint à surmonter tous ces obstacles. Le ralliement, quoique partiel, des ecclésiastiques à la dynastie des Comnènes réussit, d'un côté, à contrebalancer la puissance, les grandes ambitions et la faible loyauté des clans aristocratiques, et, de l'autre côté, à rendre possible que le pouvoir impérial répande son autorité sur le territoire au moyen de la structure publique de l'État. Mais, bien que l'Église soit devenue l'un des fondements de la consolidation dynastique des Comnènes, elle posa, en même temps, le problème de sa relative instabilité politique. Un contrôle de l'Empire fondée sur la structure de l'Église dépendait, en premier lieu, d'une coopération entre la hiérarchie épiscopale et le pouvoir impérial, et, en deuxième lieu, d'une coopération entre les ecclésiastiques eux-mêmes. Cette double entente était, pourtant, très difficile à achever. Le procès contre Eustathios de Nicée en 1117 révèle en fait que ce modèle d'Empire reposait sur un équilibre délicat, complexe et tout à fait incertain : pour les successeurs d'Alexis Comnène, héritiers de ces volontés opposées au sein d'une alliance imparfaitement réussie, le rôle de l'Église au sein de l'État allait rester l'un des plus grands enjeux politiques.

BIBLIOGRAPHIE

- AHRWEILER, H. (1966), *Byzance et la mer. La marine de guerre, la politique et les institutions maritimes de Byzance aux VI^e-XV^e siècles*, Paris [Bibliothèque byzantine, Études 5].
- (1976), « Recherches sur la société byzantine au XI^e siècle », *T&M* 6, 99-124.
- ANGOLD, M. (1995), *Church and Society in Byzantium under the Comneni (1081-1261)*, Cambridge: UP.
- (1996), « Alexios I Komnenos: an afterword », dans : M. MULLETT-D. SMYTHE (ÉDS.), *Alexios I Komnenos*, Belfast [Belfast Byzantine Texts and Translations], pp. 398-417.
- (1997), *The Byzantine Empire (1025-1204). A political history*, London-New York.
- (1999), « The road to 1204: the Byzantine background to the Fourth Crusade », *Journal of Medieval History* 25/3, 257-278.
- (2008), « Belle époque or crisis ? (1025-1118) », dans : J. SHEPARD (ÉD.), *The Cambridge History of the Byzantine Empire c.500-1492*, Cambridge: UP, pp. 583-626.
- Anne Comnène, *Alexiade* : éd. par B. Leib, Paris 1937-1945.
- AUGÉ, I. (2002), « Convaincre ou contraindre : la politique religieuse des Comnènes à l'égard des Arméniens et des Syriacques Jacobites », *RÉB* 60, 133-150.
- BARZOS, K. (1984), *Ἡ γενεαλογία τῶν Κομνηνῶν*, Thessalonique [Βυζαντινὰ κείμενα καὶ μελέται 20], vol. I.
- BOMPAIRE, J. (1964), *Actes de Xéropotamou*, Paris.
- BROWNING, R. (1975), « Enlightenment and Repression in Byzantium in the Eleventh and Twelfth Centuries », *Past and Present* 69, 3-24.
- Bryennios : *Nicephori Bryennii historiarum libri quattuor*, éd. P. Gautier, Bruxelles 1975.
- CHEYNET, J.-C. (1996), *Pouvoir et contestations à Byzance (963-1210)*, Paris [Byzantina Sorbonensia 9].
- Choniates, *Historia : Nicetae Choniatae Historia*, éd. J. A. van Dieten, Berlin-New York 1975.
- DAGRON, G. (1996), *Empereur et Prêtre. Étude sur le césaropapisme byzantin*, Paris : Gallimard.
- DARROUZÈS, J. (1966a), *Documents inédites d'ecclésiologie byzantine*, Paris : Institut Français d'Études byzantines.

- (1966b), « *Dossier sur le charisticariat* », dans : P. WIRTH (ÉD.), *Polychronion. Festschrift Franz Dölger zum 75. Geburtstag*, Heidelberg, pp. 150-65.
- DIEHL, C. (1921), *Figures byzantines*, Paris.
- DÖLGER, F. (1924-32), *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches von 565-1453*, 3 vols., München-Berlin (reimpr. Hildesheim 1976).
- FRANKOPAN, P. (2002), « The imperial governors of Dyrrakhion in the reign of Alexios I Komnenos », *BMGS* 26, 65-103.
- (2007), « Kinship and the Distribution of Power in Komnenian Byzantium », *English Historical Review* CXXII, 495, 1-34.
- GARLAND, L. (1999), *Byzantine Empresses. Women and Power in Byzantium, AD. 527-1204*, London-New York.
- GARSOÏAN, N. (1971), « Byzantine Heresy. A reinterpretation », *DOP* 25, 87-113.
- GAUTIER, P. (1963), « L'épiscopat de Théophylacte Héphaïstos, archevêque de Bulgarie », *RÉB* 21, 159-178.
- (1964), « Jean l'Oxite, patriarche d'Antioche. Notice biographique », *RÉB* 22, 128-157.
- (1970), « Diatribes de Jean l'Oxite contre Alexis I^{er} Comnène », *RÉB* 28, 5-55.
- (1971), « Le synode des Blachernes [fin 1094]. Etude prosopographique », *RÉB* 29, 213-284.
- (1973), « L'édit d'Alexis I^{er} Comnène sur la réforme du clergé », *RÉB* 31, 165-201.
- (1974), « Le typikon du Christ Sauveur Pantokrator », *RÉB* 32, 1-145.
- (1984), « Le typikon du *sébaste* Grégoire Pakourianos », *RÉB* 42, 5-145.
- (1985), « Le typikon de la Théotokos Kécharitôméné », *RÉB* 43, 5-165.
- GERHOLD, V. (2012), « Le “ mouvement chalcédonien ” : opposition ecclésiastique et aristocratique sous le règne d'Alexis Comnène (1081-1094) », *Erytheia* 33, 87-104.
- ΓΛΑΒΙΝΑΣ, Α. (1972), *Ἡ ἐπὶ Ἀλεξίου Κομνηνοῦ (1081-1118) περὶ ἱερῶν σκευῶν, κειμηλίων καὶ ἀγίων εἰκόνων ἔρις*, Θεσσαλονίκη.
- GOUILLARD, J. (1967), « Le synodikon de l'Orthodoxie. Édition et commentaire », *T&M* 2.
- (1978), « Quatre procès de mystiques à Byzance (vers 960-1143). Inspiration et autorité », *RÉB* 36, 5-81.
- (1985a), « Le procès officiel de Jean l'Italien : les actes et leurs sous-entendus », *T&M* 9, 133-174.

- (1985b), « Une lettre de Jean l'Italien au patriarche de Constantinople ? », *T&M* 9, 175-9.
- GRESS-WHITE, D. (1977), « Bogomilism in Constantinople », *Byzantion* 47, 163-86.
- GRUMEL, V. (1941-42), « L'affaire de Léon de Chalcédoine : le décret ou *semeioma* d'Alexis I^{er} Comnène (1086) », *ÉO* 39, 333-41.
- (1944), « L'affaire de Léon de Chalcédoine : le *chrysobulle* d'Alexis I^{er} sur les objets sacrés », *Études Byzantines* 2, 126-33.
- (1946), « Les documents athonites concernant l'affaire de Léon de Chalcédoine », *Miscellanea Giovanni Mercati*, Vatican, vol. III, pp. 116-35.
- (1989), *Les registes des actes du patriarcat de Constantinople*, vol. 1 : *Les actes des patriarches*, fascicules II-III (2^{ème} éd. corrigée par J. DARROUZÈS), Paris.
- HAMILTON, J.-HAMILTON, B. (1998), *Christian Dualist Heresies in the Byzantine World (c. 650-1450)*, Manchester-New York.
- HARVEY, A. (1996), « Financial crisis and the rural economy », dans : M. MULLETT-D. SMYTHE (ÉDS.), *Alexios I Komnenos*, Belfast [Belfast Byzantine Texts and Translations], pp. 167-184.
- HENDY, M. F. (1985), *Studies in the Byzantine Monetary Economy, c.300-1450*, Cambridge : UP.
- JOANNOU, P. (1952), « Eustrate de Nicée. Trois pièces inédites de son procès (1117) », *RÉB* 10, 24-34.
- (1954), « Der Nominalismus und die menschliche Psychologie Christi. Das *Semeioma* gegen Eustratios von Nikaia (1117) », *BZ* 47, 369-378.
- KALDELLIS, A. (2007), *Hellenism in Byzantium. The Transformation of Greek Identity and the Reception of the Classical Tradition*, New York.
- KAZHDAN, A. (1993), « State, Feudal and Private Economy in Byzantium », *DOP* 47, 83-100.
- KAZHDAN, A.-WHARTON EPSTEIN, A. (1985), *Change in Byzantine Culture in the Eleventh and Twelfth Centuries*, Berkeley-Los Angeles-London.
- ΛΑΥΡΙΩΤΗΣ, Α. (1900), « Ἱστορικὸν ζήτημα ἐκκλησιαστικὸν ἐπὶ τῆς βασιλείας Ἀλεξίου Κομνηνοῦ », *Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια* 20, 403-416.
- LEFORT, J. (1973), *Actes d'Esphigménou*, Paris.
- LEFORT, J.-OIKONOMIDES, N.-PAPACHRYSSANTHOU, D. (1990), *Actes d'Iviron* II, Paris.
- LEMERLE, P. (1973), *L'histoire des Pauliciens d'Asie Mineure d'après les sources grecques* [= *T&M* 5], Paris.
- (1977), *Cinq études sur le XI^e siècle byzantin*, Paris.

- LEMERLE, P.-SVORONOS, N.-GUILLOU, A.-PAPACHRYSSANTHOU D. (1970), *Actes de Lavra I*, Paris.
- LILIE, R.-J. (1984), « Das Kaisers Macht und Ohnmacht. Zum Zerfall der Zentralgewalt in Byzanz vor dem vierten Kreuzzug », dans : R.-J. LILIE-P. SPECK (ÉDS.), *VARLA I*, Bonn [Ποικίλα Βυζαντινά 4], pp. 11-120.
- LITAVRIN, G. (1989), « Le problème de la propriété d'État en Byzance aux X^e-XI^e siècles », *Βυζαντικά* 9, 11-46.
- MAGDALINO, P. (1993), *The Empire of Manuel I Komnenos 1143-1180*, Cambridge: UP.
- (1996), « Innovations in Government », dans : M. MULLETT-D. SMYTHE (ÉDS.), *Alexios I Komnenos*, Belfast [Belfast Byzantine Texts and Translations], pp. 146-166.
- MAKK, F. (1989), *The Árpáds and the Comneni. Political Relations between Hungary and Byzantium in the 12th Century*, Budapest.
- MULLETT, M. (1997), *Theophylact of Ochrid. Reading the Letters of a Byzantine Archbishop*, Aldershot: Variorum.
- NICOLE, J. (1894), « Une ordonnance inédite de l'empereur Alexis Comnène I sur les privilèges du χαρτοφύλαξ », *BZ* 3, 17-20.
- OIKONOMIDES, N. (1966), « The Donations of Castles in the Last Quarter of the 11th century », dans : P. WIRTH (ÉD.), *Polychronion. Festschrift F. Dölger*, Heidelberg, pp. 413-7.
- (1984), *Actes de Docheiariou*, Paris.
- (1996), *Fiscalité et exemption à Byzance (IX^e-XI^e s.)*, Athènes [CNRS, Monographies 2].
- (2002), « The Role of the Byzantine State in the Economy », dans : A. LAIOU (ÉD.), *The Economic History of Byzantium*, Dumbarton Oaks, pp. 973-1058.
- PAPACHRYSSANTHOU, D. (1986), *Actes de Xénophon*, Paris.
- PATLAGEAN, É. (2007), *Un Moyen Âge grec. Byzance IX^e-XV^e siècle*, Paris.
- PETIT, L. (1908), « Typikon du monastère de la Kosmosotira près d'Aenos (1152) », *Izvestiya Russkago Arkheologicheskago Instituta v Konstantinopole* 13, 17-75.
- PG = *Patrologiae cursus completus, Series graeca*, éd. J.-P. Migne, 161 vols., Paris 1857-66.
- ΠΟΥΛΥΩΔΗΣ, Κ. (1979), 'Ο βασιλεύς και οί λαικοί εἰς τὸ ἐν γένει διοικητικὸν ἔργον τῆς Ἐκκλησίας ἐπὶ Ἀλεξίου Κομνηνοῦ (1081-1118), Thessalonique.
- RALLES G. A.-POTLES A. (1852-1859 ; 1966²), *Σύνταγμα τῶν θείων καὶ ἱερῶν κανόνων*, 6 vols., Athènes.

- SAKKELION, J. (1878), « Documents inédits tirés de la bibliothèque de Patmos. I. Décret d'Alexis Comnène portant déposition de Léon, métropolitain de Chalcédoine », *BCH* 2, 102-28.
- SKOULATOS, B. (1980), *Les Personnages byzantins de l'Alexiade*, Louvain.
- Skylitzès Continué : *Ἡ συνέχεια τῆς χρονογραφίας τοῦ Ἰωάννου Σκυλίτση*, éd. E. T. Tsolakès, Thessalonique 1968.
- SMYTHE, D. (1996), « Alexios I and the heretics : the account of Anna Komnene's Alexiad », dans : M. MULLETT-D. SMYTHE (ÉDS.), *Alexios I Komnenos*, Belfast [Belfast Byzantine Texts and Translations], pp. 232-259.
- STEPHANOU, P. (1943), « Le procès de Léon de Chalcédoine », *OCP* 9, 5-64.
- (1946), « La doctrine de Léon de Chalcédoine et de ses adversaires sur les images », *OCP* 12, 177-99.
- STIERNON, L. (1963), « Notes de titulature et de prosopographie byzantine : Adrien (Jean) et Constantin Comnène, sébastes », *RÉB* 21, 179-98.
- Théodôre Skoutariotes, *Σύνοψις Χρονική* : éd. K. A. Sathas, *Bibliotheca Graeca medii aevi*, Vienne-Paris 1872-1894, vol. 7.
- Theophylacte d'Achrida, *Lettres : Théophylacte d'Achrida. Lettres*, éd. P. Gautier, Thessalonique 1986.
- THOMAS, J. Ph. (1984), « A Byzantine Ecclesiastical Reform Movement », *Medievalia et Humanistica* 12, 1-16.
- (1987), *Private Religious Foundations in the Byzantine Empire*, Dumbarton Oaks [Dumbarton Oaks Studies XXIV].
- TIFTIXOGLOU, V. (1969), « Gruppenbildungen innerhalb des konstantinopolitanischen Klerus während der Komnenenzeit », *BZ* 62, 25-72.
- TREADGOLD, W. (1997), *A History of the Byzantine State and Society*, Stanford.
- VASSILEVSKI, V. (1886), « Νικολάου Μεθώνης. Βίος Μελετίου τοῦ νέου », *Pra-voslavnyi Palestinskii Sbornik* 17, 1-39.
- WHITTOU, M. (1995), « Rural Fortifications in Western Europe and Byzantium, tenth to twelfth century », *Byzantinische Forschungen* 21, 57-74.
- ZACOS, G.-VEGLERY, A. (1972), *Byzantine Lead Seals*, vol. I, partie III, Basel.
- ZÉPOS, J.-ZEPOS, P. (1931), *Jus graecoromanum* (d'après l'édition de K. E. Z. von Lingenthal), Athènes, vol. I.
- Zônaras : *Ioannis Zonarae epitomae historiarum libri XIII-XVIII*, éd. T. Büttner-Wobst, Bonn 1897.

Discusiones y reseñas

- S. VALENTE, *The Antiatticist. Introduction and Critical Edition* (por J. M. FLORISTÁN), 357.- M.^a P. GARCÍA RUIZ-A. J. QUIROGA PUERTAS (EDS.), *Praising the Otherness. Linguistic and Cultural Alterity in the Roman Empire: Historiography and Panegyrics* (por J. M. FLORISTÁN), 361.- *Theodori Scutariotae Chronica*. Editio princeps, recensuit et indicibus instruxit Raimondo Tocci (por J. M. FLORISTÁN), 364.- Chr. GASTGEBER-O. KRESTEN, *Das Chartular des Paulus-Klosters am Berge Latros*. Kritische Edition, Übersetzung, Kommentar und Indices (por J. M. FLORISTÁN), 368.- M. BECKER, *Porphyrios, Contra christianos. Neue Sammlung der Fragmente, Testimonien und Dubia mit Einleitung, Übersetzung und Anmerkungen* (por M. CABALLERO), 371.- M. ALONSO VENERO, *La crítica del paganismo en la literatura apologética cristiana (s. II-IV)* (por M. CABALLERO), 373.- Ch. ABENSTEIN, *Die Basilus-Übersetzung des Georg von Trapezunt in ihrem historischen Kontext* (por M. CABALLERO), 376.- V. KONTOUMA, *John of Damascus. New Studies on his Life and Works* (por M. BELTRÁN), 380.- F. MEUNIER, *Théodore Prodrome. Crime et châtiment chez les souris* (por P. BÁDENAS DE LA PEÑA), 385.- M. MORCILLO, *Los judíos de Menorca durante la segunda mitad del siglo XVIII a través de los protocolos notariales de Mahón (1751-1802)* (por P. BÁDENAS DE LA PEÑA), 388.- M. MORCILLO, *Documentos del Archivo del Ministerio de Asuntos Exteriores español. Período de Jorge I de Grecia, 1863-1913* (por P. BÁDENAS DE LA PEÑA), 395.- T. MARTÍNEZ MANZANO, *Historia del fondo manuscrito griego de la Universidad de Salamanca* (por J. ÁNGEL ESPINÓS), 398.- M. FEATHERSTONE-J.-M. SPIESER-G. TANMAN-U. WULF-RHEIDT (EDS.), *The Emperor's House. Palaces from Augustus to the Age of Absolutism* (por M. CORTÉS ARRESE), 402.- *Byzance en Suisse*. Catálogo de la exposición (Genève, Musées d'Art et d'Histoire de Genève, 4 décembre 2015-13 mars 2016) (por M. CORTÉS ARRESE), 405.- M. CORTÉS ARRESE, *Nostalgia del porvenir. Navegando hacia Bizancio con El Greco de Toledo* (S. MORALES CANO), 407.- J. NADAL CAÑELLAS, *La butlla d'or de Manuel Paleòleg a la catedral de Mallorca* (por J. R. DEL CANTO NIETO), 411.- K. PALAMÁS, *La tumba*, ed. bilingüe y trad. de Juan A. Pérez, Juan Fco. Reyes y José M. Ruiz, coord. y pról. de Fco. Javier Ortola Salas (por J. R. DEL CANTO NIETO), 412.- María BELMONTE, *Peregrinos de la belleza* (por J. R. DEL CANTO NIETO), 417.- C. P. CAVAFIS, *Poesía completa*, prólogo y notas de J. M. Macías, epílogo de V. Fernández González (por L. A. DE CUENCA), 421.- Το μεταφραστικό έργο του Παντελή Πρεβελάκη. Φιλολογική και ιστορική προσέγγιση. Επιμέλεια κειμένων, εισαγωγή και κατάλογος Χρύσα Δαμιανάκη (por E. AYENSA), 424.- A. BRAVO GARCÍA, *Viajes por Bizancio y Occidente*, recopilación de estudios editada por A. Guzmán Guerra, I. Pérez Martín y J. Signes Codoñer (por Á. CANCELA CILLERUELO), 431.-

Noticias

El monasterio bizantino de Cabrera (por J. R. DEL CANTO NIETO), 439.-

Obituario

Dimitri en el recuerdo (por P. BÁDENAS DE LA PEÑA), 441.-